



**PLAN D'ACTION NATIONAL 2011-2015
DU BURKINA FASO
POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION
SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE**



Comité d'experts consultants :

- Dr Jean-Marie OUADBA, Ecologue-environnementaliste, consultant principal ;
- Pr Jean-Didier ZONGO, Expert en génétique ;
- M. Urbain BELEMSOBGO, Expert en gestion faunique ;

Coordination :

- M. Soumayila Boniface BANCE (SP/CONEDD)

Date et lieu de pré évaluation : 11 et 12 décembre 2010 à Loumbila

Date et lieu de l'atelier national de validation : 13 et 14 décembre 2010 à Loumbila

Crédits photos couverture :

- Troupeau d'éléphants (*Loxodonta africana*) dans le Ranch de Gibier de Nazinga : J.M. Ouadba ;
- Séance d'entretien avec des villageois : J.M. Ouadba, chercheur ;
- Parc à karité sur l'axe routier Houndé-Bobo Dioulasso : BANCE S. B. ;
- Epis de sorgho rouge, village de Ouarégou (Garango) : BANCE S. B.

AVANT PROPOS

En vertu de l'article 6 de la Convention sur la Diversité Biologique, dont le Burkina Faso est Partie contractante depuis le 02 septembre 1993, chaque Etat membre a l'obligation d'élaborer des stratégies, plans ou programmes nationaux tendant à assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ou d'adapter à cette fin ses stratégies, plans ou programmes existants. Afin de s'acquitter de cette obligation le gouvernement du Burkina Faso a instruit l'élaboration de la Stratégie Nationale et du Plan d'Action en matière de Diversité Biologique et les a adoptés en 2001. La Stratégie nationale couvre une période de vingt cinq (25) ans, tandis que le Plan d'Action est quinquennal et devrait être périodiquement révisé.

La relecture du plan d'action a pour objet de traduire en actions concrètes de terrain les priorités actuelles du Burkina Faso en matière de conservation de la diversité biologique, d'utilisation durable des ressources biologiques et de partage des avantages tirés de l'utilisation des ressources biologiques et génétiques.

Le présent instrument national permet ainsi d'adapter l'approche de préservation durable de la diversité biologique à son état évolutif et/ou changeant, afin d'assurer le bien être des générations présentes et futures. Le succès du présent outil de gestion de la diversité biologique repose sur trois principaux défis qu'il conviendra de relever :

1. assurer la conservation de la diversité biologique grâce à l'implication des populations préalablement responsabilisées ;
2. assurer une gestion durable, dynamique et participative des ressources biologiques ;
3. assurer aux populations et au pays un partage équitable des avantages issus de l'utilisation des ressources biologiques, et surtout génétiques.

La mise en œuvre du Plan d'Action doit être comprise comme le mot capital pour la préservation de la biodiversité et son financement perçu comme l'une des clés de cet exercice. Aussi, et en raison du caractère multisectoriel et pluridisciplinaire de la diversité biologique, l'application technique et financière du plan d'action requiert une collaboration étroite et permanente entre toutes les parties prenantes, à travers une synergie d'actions conjuguées. Il est donc essentiel que les groupes d'acteurs, notamment les services étatiques, le secteur privé, la société civile, les partenaires techniques et financiers, etc., travaillent ensemble pour mobiliser des ressources suffisantes afin de relever les défis fixés dans le plan d'action 2011-2015 du Burkina Faso pour la diversité biologique.

Je souhaite à toutes et à tous pleine réussite dans notre engagement citoyen à conserver les ressources biologiques et génétiques pour le bien être des générations actuelles et à venir.

SOM


Mamadou HONADIA
*Secrétaire Permanent du Conseil
National pour l'Environnement et le
Développement Durable*

LISTE DES ABREVIATIONS	v
LISTE DES TABLEAUX	vii
LISTE DES ANNEXES.....	vii
INTRODUCTION	1
I. LES GRANDES ORIENTATIONS COMPLEMENTAIRES DE LA STRATEGIE NATIONALE SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE	3
1.1 Rappel de la stratégie nationale et Justificatif du plan d'action 2011 – 2015.....	3
1.2 La prise en compte des «perspectives mondiales de la DB» (GBO-3)	7
1.3 La prise en compte des Changements Climatiques	8
1.4 La prise en compte de l'Aménagement du Territoire.....	10
1.5 La prise en compte de la stratégie nationale de mise en œuvre concertée des 3 conventions dites de la génération de Rio	11
1.6 La prise en compte de l'Initiative Satoyama	11
II. LE PLAN D' ACTIONS 2011-2015.....	12
2.1 Objectifs du plan d'action	13
2.1.1 Objectif global	13
2.2.2 Utilisation durable.....	34
2.2.3 Partage équitable des bénéfices.....	46
2.3 Intervenants et rôles	50
2.4 Conclusion sur le plan d'action	53
III. MISE EN OEUVRE ET SUIVI-EVALUATION DE LA STRATEGIE ET DU PLAN D' ACTION	53
3.1 Responsabilité commune	53
3.2 Responsabilités individuelles (groupes d'acteurs)	54
3.3 Mécanisme et moyens de mise de en œuvre	54
3.3.1 Mécanisme de coordination de la mise en œuvre.....	54
3.4 Mécanisme de suivi-évaluation.....	57
3.4.1 Responsables en charge du suivi-évaluation	58
4. Conclusion générale.....	60
DOCUMENTS CONSULTES	I
ANNEXES.....	III

LISTE DES ABREVIATIONS

AFD	Agence Française de Développement
APA	Accès et Partage des Avantages
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
CC	Changement Climatique
CCCC	Convention Cadre sur le Changement Climatique
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique
CCTP	Cadre de Concertation Technique Provincial
CDAT	Commission Départemental d'Aménagement du Territoire
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CILSS	Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CIRAD	Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (France)
CLCD	Convention de Lutte Contre la Désertification
CPAT	Commission Provincial d'Aménagement du Territoire
CVD	Conseil Villageois de Développement
CVGT	Comité Villageois de Gestion des Terroirs
DB	Diversité Biologique
DRECV	Direction Régionale de l'Environnement et de Cadre de Vie
DREP	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
GES	Gaz à Effet de Serre
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GRN	Gestion des Ressources Naturelles
IITA	Institut International pour l'Agriculture Tropicale
INERA	Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles
IRD	Institut de Recherche pour le Développement (France)

LCD	Lutte Contre la Désertification
LPDRD	Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation Paysanne/ Organisation de Producteurs
PAIE	Périmètre Aquacole d'Intérêt économique
PANA	Programme d'Action National d'Adaptation à la variabilité et aux changements climatiques
PAN/LCD	Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification
PANE	Plan d'Action National sur l'Environnement
PFNL	Produit Forestier Non Ligneux
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le Développement
SCADD	Stratégie de Croissance Accélérée pour un Développement Durable
SDECV	Service Départemental de l'Environnement et de Cadre de Vie
SN/CC	Stratégie Nationale en matière de Changements Climatiques
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SNPA/DB	Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique
SP/CONEDD	Secrétariat Permanent/Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable
SPAT	Service Provincial de l'Aménagement du Territoire
SPECV	Service Provincial de l'Environnement et de Cadre de Vie
SPN/CDB	Stratégie et Plan d'Actions National en matière de Convention sur la Diversité Biologique
SRAT	Service Régional de l'Aménagement du Territoire
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n° 1 : Présentation synoptique de l'ensemble des intervenants dans la mise en œuvre du Plan d'Action du Burkina Faso sur l'application de la Convention sur la Diversité Biologique	51
Tableau n° 2 : Responsables en charge du suivi-évaluation en fonction des niveaux.....	59
Tableau N° 1 : Pyramide des objectifs de la Diversité Biologique au Burkina Faso.....	III
Tableau N° 2 : Les objectifs stratégiques de la COP 10 tenue à Nagoya	V
Tableau N° 3 : Les domaines d'intervention les plus porteurs de synergie entre les conventions en relation avec la diversité biologique	VII
Tableau N° 4 : Mécanismes de concertation/coordination aux différents niveaux pour la mise en œuvre de la stratégie concertée pour les 3 conventions	X
Tableau N° 5 : Les actions et activités selon les Résultats attendus et par Sous-objectifs	XII
Tableau N° 6 : Cadre logique par sous-objectif.....	XXI

LISTE DES PHOTOS

Photo 1 : Récupération des terres dégradées dans la province de l'Oudalan (Photo : Bancé S.B.).....	3
Photo 2 : L'élevage repose sur la disponibilité de pâturages (Photo Bancé S.B.).....	16
Photo 3 : Chute des cascades de Karfiguéla – Banfora : L'une des facettes des écosystèmes naturels du Burkina Faso à préserver (Photo : Bancé S.B.)	29
Photo 4 : Un exemple de bonne pratique de collecte de feuilles de baobab (Photo : PODA D.)	38

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1: LES OBJECTIFS ET MECANISMES A PRENDRE EN COMPTE	III
ANNEXE 2: ACTIONS ET ACTIVITES DU PLAN D'ACTION NATIONAL 2011-2015	XII
ANNEXE 3: CADRE LOGIQUE DU PLAN D'ACTIONS	XX

INTRODUCTION

L'étude demandée a pour objectif global la révision du Plan d'Actions National adopté en 2001 en matière de Diversité Biologique du Burkina Faso, afin d'en formuler un autre pour la période 2011-2015. Une telle relecture, révision et reformulation devrait tenir compte des tendances mises en évidence par la GOB-3 lors de l'examen des perspectives mondiales de la DB, en particulier sur l'évolution des écosystèmes terrestres d'ici à 2100 et sur la stratégie à mettre en œuvre pour une réduction efficiente de l'appauvrissement de la DB au sahel.

En outre, constatant que lors de l'adoption du dernier document de SPAN/DB le thème des CC n'était pas alors abordé, il ya lieu d'en tenir compte pour la présente version et ce dans la mesure où le Burkina Faso a adopté son PANA et a obtenu des financements pour la mise en œuvre de ses projets prioritaires en matière de CC. De plus, le Burkina Faso vient de produire en octobre 2010, son 4^{ème} rapport national à la conférence des parties (COP) prenantes à la convention sur la diversité biologique. Ce document fait le bilan de la mise en œuvre du SNPA/DB, l'état des progrès accomplis et des insuffisances constatées, et enfin des perspectives d'objectifs pour l'après 2010 jusqu'à l'horizon 2015.

Depuis 2009, le pays a adopté une politique nationale d'aménagement du territoire essentiellement fondée sur le développement durable comme un des principes cardinaux. En 2010, un projet de schéma national d'aménagement du territoire a été adopté.

Enfin, le pays vient d'adopter un nouveau cadre stratégique de lutte contre la pauvreté appelé «Stratégie de croissance accélérée pour un développement durable» (SCADD) qui se voudrait le nouvel outil de planification de son développement économique, socioculturel et environnemental.

Un tel contexte induit nécessairement une autre approche plus «globalisante» dans la prise en compte des devenirs de la DB au Burkina Faso en ce 21^{ème} siècle. En cela, la présente étude de mise en concordance se révèle d'actualité.

L'étude, suivant les Termes de Référence, se fixe les objectifs spécifiques suivants :

- collecter et analyser les informations et données de base pour l'élaboration d'un projet de Plan d'Actions National pour la mise en œuvre de la CDB ;
- élaborer un projet de Plan d'Actions National pour la mise en œuvre de la CDB ;

- valider le projet Plan d'Actions National pour la mise en œuvre de la CDB par le biais d'un atelier national participatif des parties prenantes; ce document validé sera soumis par le SP/CONEDD à l'approbation du gouvernement.

Il est donc attendu de ce travail un document de Plan d'Actions 2011-2015 en matière de Diversité Biologique validé au plan technique et adopté ensuite par le gouvernement du Burkina Faso.

Au plan méthodologique, et sous la supervision du Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable, les tâches suivantes sont envisagées :

- faire une recherche documentaire afin de collecter des données primaires essentielles ;
- collecter et analyser les informations requises, notamment une analyse de la stratégie nationale et du plan d'actions en matière de diversité biologique du Burkina Faso ;
- collecter et analyser les informations et données additionnelles nécessaires à la révision du Plan d'Actions en matière de diversité biologique ;
- mettre à jour la liste des actions et des activités propres à inverser la tendance actuelle à la dégradation de la diversité biologique au Burkina Faso ;
- élaborer un document de plan d'actions national pour la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable des ressources biologiques et le partage équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources biologiques, surtout génétiques; ce document devra contenir, entre autres, les grandes orientations complémentaires de la stratégie nationale sur la diversité biologique, le plan d'actions proprement dit, le mécanisme de sa mise en œuvre, les moyens de mise en œuvre et le suivi-évaluation.

L'étude a vu la participation des spécialistes (i) en gestion de la faune sauvage, (ii) en évaluation et gestion des ressources génétiques floristiques et fauniques, (iii) en économie et gestion des ressources naturelles renouvelables.

Une liste nominative des parties prenantes (institutions, acteurs, utilisateurs) concernées par la diversité biologique sera dressée avec le concours du Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable (SP/CONEDD).

I. LES GRANDES ORIENTATIONS COMPLEMENTAIRES DE LA STRATEGIE NATIONALE SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

1.1.1 Rappel de la stratégie nationale et justificatif du plan d'action 2011 - 2015

Conformément à ses engagements internationaux en matière de diversité biologique, le Burkina Faso s'est doté depuis 2001 d'une stratégie nationale et d'un plan d'action. Ce document rappelle d'abord le contexte d'élaboration de la stratégie et du plan, puis donne un aperçu sur l'état des lieux avec la mise en relief des atouts et contraintes, des tendances négatives, des solutions préconisées et des résultats atteints au niveau des principaux secteurs d'activités concernés par la préservation de la diversité biologique, notamment ceux de l'agriculture, de l'élevage, de la foresterie, de la faune sauvage, de l'hydraulique, de la pêche et aquaculture, du tourisme, de l'artisanat et de l'industrie.

La stratégie adoptée vise l'atteinte des trois principaux objectifs évoqués à l'article premier de la convention sur la diversité biologique. Ces trois objectifs retenus ou reformulés par le Burkina Faso sont :

- la conservation de la diversité biologique ;
- l'utilisation durable des éléments de la diversité biologique ;
- le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'exploitation des ressources biologiques et surtout génétiques.



Photo 1 : Récupération des terres dégradées par sous-solage dans la province de l'Oudalan (Photo : Bancé S.B)

L'article 7 de la convention traitant de l'identification et de la surveillance à son alinéa a), invite les parties à identifier les éléments constitutifs de la diversité biologique, importantes pour sa conservation et son utilisation durable.

Ainsi, en ce qui concerne *l'objectif de conservation de la diversité biologique*, la stratégie nationale du Burkina Faso identifie les composantes suivantes comme devant bénéficier d'une priorité dans la conservation : les écosystèmes et les habitats, les espèces, les ressources génétiques.

Pour les écosystèmes et les habitats, l'accent est mis sur les formations végétales, les plans d'eau naturels ou artificiels et les zones humides en général, les montagnes les collines, les zones sèches naturelles. Pour les espèces, l'accent porte prioritairement sur celles qui sont endémiques, menacées, vulnérables ou d'intérêt économique prononcé.

Les ressources génétiques à conserver en priorité sont celles d'espèces animales et végétales menacées, et celles dont on peut tirer des produits de forte valeur connue ou potentielle sur les plans économique, socio-économique et socioculturel. La réalisation d'une telle option passe par :

- la conservation (*in-situ* et *ex-situ*) de la diversité zoogénétique des animaux ;
- d'élevage, de la faune sauvage, de l'entomofaune et de la microfaune terrestre et aquatique ;
- la conservation (*in-situ* et *ex-situ*) de la diversité végétale agricole, forestière et aquatique.

Pour ce qui est de *l'objectif d'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique*, vu la dégradation actuelle des ressources naturelles, les composantes de la diversité biologique ci-après décrites sont retenues pour entreprendre des actions prioritaires allant dans le sens de leur utilisation durable :

- les écosystèmes terrestres et aquatiques tels que les zones humides (dont les plans d'eau naturels et artificiels), les sols, les formations forestières naturelles classées, protégées, riveraines et/ou proches des agglomérations, qui subissent les pressions liées à l'activité de l'homme ;
- les espèces qui devront faire l'objet d'utilisation durable sont, en priorité, celles qui sont les plus exploitées par les hommes et les animaux, celles en voie de disparition, celles qui sont menacées ou endémiques ;
- les ressources génétiques subissent actuellement une érosion génétique qui porte préjudice au développement; d'où la nécessité d'une meilleure connaissance sur les potentialités génétiques des espèces animales et végétales pour leur valorisation économique et leur utilisation durable.

Pour ce qui est de *l'objectif de partage équitable des bénéfices* il a été retenu qu'au Burkina Faso, la notion de partage des bénéfices peut s'appliquer à l'ensemble des richesses en diversité biologique du pays. Parmi ces richesses, on peut citer les produits de la flore, de la faune et des biens et services des écosystèmes naturels. Les bénéfices à partager peuvent être monétaires et non monétaires (tels que les biens de services, le transfert de technologie, l'équipement en matériels techniques, l'information et la formation, le partenariat).

Le Plan d'Action revisité reprend plus loin et surtout en annexe, pour des besoins de présentation, toutes ces considérations traduites en une pyramide des objectifs (Tableau n°1), en activités et actions (Tableau n° 2) et en cadre logique (Tableau n°3).

A l'échelle nationale, un cadre législatif et réglementaire adapté au contexte socio-économique du pays est mis en place pour permettre la mise en œuvre effective de la stratégie nationale.

Cependant, il reste à prendre particulièrement les mesures spécifiques suivantes :

- élaborer et appliquer les textes indispensables au partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources biologiques, surtout génétiques ;
- prévoir des instruments juridiques pour valoriser et protéger les connaissances et savoirs locaux et surtout celles des herboristes et tradipraticiens ;
- protéger le patrimoine génétique national par l'adoption de textes juridiques y afférents ;
- créer un muséum national d'histoire naturelle doté d'une bonne capacité opérationnelle.

Concomitamment à la stratégie nationale en matière de diversité biologique, un plan d'action avait été adopté pour une durée de 5 ans (2001-2006). Il visait comme objectif global de réaliser, dans un délai déterminé, des actions réalistes et réalisables de préservation et de restauration des espèces, des habitats et des écosystèmes, ainsi qu'une gestion dynamique et une utilisation durable des ressources naturelles en responsabilisant davantage les populations locales. Trois sous-objectifs s'inspirant des objectifs de la convention ont été dégagés pour le plan d'action du Burkina Faso. Pour chacun de ces sous-objectifs, des actions et activités prioritaires sont ici identifiées, évaluées et actualisées pour la période 2011-2015. Ainsi, le Plan d'Actions pour la période 2011-2015 proposé plus loin (Tableau n°4 en annexe), résulte de l'ancien Plan d'Actions revu, révisé et mis à jour pour tenir compte du plan stratégique révisé 2011-2020 de la Convention.

L'ambition du pays à l'horizon 2015 est d'inverser la tendance à la dégradation continue des ressources naturelles notamment forestières, fauniques et halieutiques et d'instaurer une gestion qui repose sur des bases durables.

Pour ce faire, les défis majeurs auxquels le pays devra faire face à terme, sont :

- de disposer de données fiables sur les ressources forestières, fauniques et halieutiques, et sur la dynamique des habitats et des écosystèmes ;
- de disposer de données exhaustives sur tout le potentiel de la diversité biologique du pays par des inventaires systématiques organisés et planifiés pour trois à cinq (5) années ;
- de maîtriser aux plans administratif et technique les filières d'exploitation commerciale des produits forestiers, fauniques et halieutiques ;
- d'asseoir l'exploitation forestière à des fins domestiques sur des bases écologiques et économiques durables ;
- d'accroître le potentiel forestier afin de renforcer la contribution du sous-secteur à la lutte contre la pauvreté, au maintien des équilibres écologiques, à la séquestration des gaz à effets de serre et à la conservation de la diversité biologique ;
- de professionnaliser des filières des produits forestiers en général, et en particulier celles du bois énergie, des Produits Forestiers Non Ligneux et des semences forestières ;
- d'optimiser la contribution du secteur au développement économique local et national ;
- de renforcer le partenariat tripartite (Etat-Privé-Collectivités) afin d'améliorer la gestion et la gouvernance des ressources fauniques ;
- de définir des options claires réalisables en matière de gestion durable des ressources phytogénétiques.

C'est dans cette vision programmée que le Burkina Faso a élaboré sa Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) 2001-2015 qui ambitionne de réaliser une croissance économique forte et soutenue, soucieuse de la prise en compte de la gestion durable des ressources naturelles génératrices d'effets multiplicateurs sur l'amélioration du niveau de vie de la population et de sa qualité de vie. Pour ce faire, elle définit des axes stratégiques et des domaines d'actions prioritaires qui touchent pleinement les objectifs opérationnels de la Stratégie et Plan d'actions en matière de Diversité Biologique au Burkina Faso. La SCADD a été adoptée par le Gouvernement le 29 décembre 2010.

En appui à la concrétisation de cette vision, le Burkina Faso avait adopté déjà la loi n° 034-2009/AN du 16 Juin 2009 portant Régime foncier rural qui constitue sa stratégie de sécurisation foncière, spécialement en milieu rural, territoire géré dans le contexte de la décentralisation et de la communalisation intégrale du pays, par les collectivités territoriales.

1.1.2 La prise en compte des «perspectives mondiales de la DB» (GBO-3)

L'objectif de 2010 pour la diversité biologique défini par les parties à la convention n'a pas été atteint à l'échelle mondiale. Aussi, dans les perspectives mondiales, les scénarios analysés actuellement indiquent l'existence d'un risque élevé d'appauvrissement considérable de la DB et de dégradation d'un grand nombre de services environnementaux compte tenu de la variété et de l'intensité des pressions actuellement exercées sur l'ensemble des écosystèmes de la planète.

De plus l'évaluation actuelle de la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique montre qu'il existe, plus qu'auparavant, des opportunités techniques plus nombreuses pour gérer à la fois la question des changements climatiques (CC) et l'accroissement de la demande alimentaire sans accroître les pressions négatives sur les habitats. Il faut donc accorder une attention particulière aux liens qui existent entre l'évolution de la DB et leur impact sur les sociétés humaines dans ce contexte de CC. Les réflexions sur les perspectives mondiales de la DB ont abouti aux principales conclusions que voici :

- les tendances sont dans la poursuite et même l'accélération des extinctions d'espèces, des pertes d'habitats naturels, de changements dans la répartition et l'abondance des espèces, des groupes d'espèces et des biomes pendant tout le 21^{ème} siècle ;
- l'incidence des changements mondiaux sur la DB est difficile à prévoir ou à contrôler car il existe de nombreux seuils qui peuvent conduire à des changements brusques de l'état de la DB et des écosystèmes ;
- la dégradation des services rendus par les écosystèmes fonctionnels aux communautés humaines est le plus souvent le résultat d'une modification de l'abondance et de la répartition d'espèces dominantes ou d'espèces clé de voute plutôt que celui d'extinctions d'espèces ;
- les mesures d'atténuation ou d'inversion des tendances d'extinction, voire celles concourant à la restauration de la DB doivent être ambitieuses, appropriées, adoptées en urgence aux niveaux international, national et local, et cibler les facteurs directs et indirects de l'appauvrissement de la DB. Ces mesures doivent s'adapter à l'évolution des connaissances scientifiques et techniques, et selon les circonstances en présence.

A court terme, suivant la trajectoire actuelle de l'évolution des écosystèmes terrestres, on admet que les changements d'utilisation des sols et les CC continuent d'être les principales menaces contre la DB. Ainsi, la conversion à divers échelles des habitats naturels en terres agricoles ou sylvicoles entrainera toujours une dégradation de la DB et des services écosystémiques majeurs. De même, une modification de la répartition des espèces et des différents types de végétation, induite par les CC, aura un impact important sur les services rendus aux populations. Il conviendra alors d'accorder une plus grande attention à la gestion de la DB dans les paysages anthropisés, en raison du rôle croissant de corridors écologiques que ces zones joueront au fur et à mesure que des espèces et des communautés végétales, animales ou humaines seront amenées à migrer pour s'adapter aux Changements Climatiques.

Le Sahel, en raison de la forte vulnérabilité de ses systèmes de production agro-sylvo-pastoraux et de ses systèmes sociaux, évolue vers un nouvel état plus dégradé, ce qui va contribuer à l'accélération du processus de désertification. Il en résultera de sérieux impacts sur la DB et les productivités agricoles et forestières. De plus les populations développent des stratégies d'atténuation des impacts et d'adaptation aux risques dus aux CC. Dans le Sahel, une meilleure gouvernance, une atténuation de la pauvreté et une assistance technique agricole offrirait une alternative crédible aux cycles actuels de paupérisation et de dégradation des terres.

C'est suite à de telles considérations que le Burkina Faso dans l'élaboration de son 2^{ème} rapport sur l'état de l'environnement a mis un accent particulier sur la situation de la DB dans un contexte de dynamisme de l'occupation des terres sous la pression des fronts agricoles. De plus, le pays a élaboré son PANA en 2006 après avoir adopté en 2001 sa stratégie de mise en œuvre de la convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.

1.1.3 La prise en compte des Changements Climatiques

Au cours des quatre dernières décennies, le Burkina Faso a beaucoup souffert des effets adverses du climat. Les plus importants parmi ces chocs climatiques sont les sécheresses dues à l'insuffisance pluviométrique et sa répartition inégale et irrégulière, les inondations provenant des fortes pluies exceptionnelles, les vagues de chaleur et les nappes de poussières intenses. La persistance des changements climatiques dont ces phénomènes extrêmes, induira inéluctablement une augmentation de la fréquence et de l'ampleur des phénomènes climatiques extrêmes ; leur répercussion en termes d'impacts sera préjudiciable à certains secteurs clé et aux couches socioprofessionnelles aux moyens limités.

Il est difficile de dissocier les effets de la variabilité et des changements climatiques de ceux des facteurs anthropiques. Cependant, durant les dernières décennies, les phénomènes climatiques extrêmes (sécheresses, inondations, vents de sable, pics de température) sont devenus plus

fréquents et plus intenses et constituent, de ce fait, de vrais catalyseurs de la dégradation du milieu biophysique.

Le pays étant donc potentiellement vulnérable aux chocs climatiques projetés, une préparation pour y faire face s'impose naturellement.

C'est dans ce contexte que le Burkina Faso a procédé à une évaluation approfondie de sa vulnérabilité aux changements et à la variabilité climatique (par diverses études thématiques) en vue de l'élaboration d'un Programme d'Action National d'Adaptation (PANA) permettant de faire face aux changements climatiques.

Il faut considérer le PANA comme une disposition qui permet au pays d'anticiper et d'atténuer les impacts néfastes du climat, dans le court terme, sur les secteurs de développement ainsi que sur les couches vulnérables les plus exposés.

Son élaboration a suivi un processus participatif impliquant différents acteurs (décideurs, experts, techniciens, producteurs, communautés, etc.). L'objectif recherché est d'identifier les actions prioritaires fondées sur les besoins urgents et immédiats d'adaptation des populations vulnérables.

Les études PANA relatent aux niveaux national, régional et local :

- la perception des manifestations des CC par les populations ;
- les problèmes environnementaux majeurs ressentis ;
- les stratégies déployées pour faire face aux impacts et effets dus aux Changements Climatiques ;
- les degrés de vulnérabilité des systèmes de production et des systèmes sociaux ;
- les pratiques d'adaptation développées pour faire face à la variabilité et au changement climatique ainsi qu'aux événements climatiques extrêmes.

Sur le plan de la DB, le PANA et ses documents connexes donnent une panoplie de pratiques et d'actions prioritaires en matière d'adaptation aux CC. Leur exploitation permettra d'intégrer les activités et les actions les plus pertinentes à prendre en compte dans le nouveau Plan d'Action sur la DB 2011 – 2015. Cela est par ailleurs souhaité par la COP tenue à Nagoya en octobre 2010 sur la base du rapport du deuxième Groupe spécial d'experts techniques sur la diversité biologique et les changements climatiques (UNEP/CBD/SBSTTA/14/INF/21) et avec comme principale recommandation le développement de synergies fortes entre les conventions de la génération de Rio (conventions sur la diversité biologique, les

changements climatiques et la lutte contre la désertification) afin de réaliser des avantages communs pour la diversité biologique.

La conjonction de la variabilité pluviométrique et du changement climatique constitue donc l'une des principales causes de la dégradation des écosystèmes, de leurs services et de leurs composantes biologiques au Burkina Faso, particulièrement les systèmes de production végétale et les systèmes d'élevage qui sont sévèrement affectés par les sécheresses.

1.1.4 La prise en compte de l'Aménagement du Territoire

En 2009, le Burkina Faso a adopté une politique nationale d'aménagement du territoire dont le fondement se repose sur la lutte pour la croissance, la réduction de la pauvreté dans la perspective d'un développement durable. Pour relever ce défi, la politique de l'aménagement du territoire retient trois orientations principales d'interventions :

- i. le développement économique dont les objectifs qui lui sont rattachés :
 - la restructuration du territoire national par l'action sur les facteurs structurants de l'espace ;
 - le développement des complémentarités inter et intra régionales ;
 - le développement des synergies intersectorielles ;
 - le développement des infrastructures de base ;
 - l'exploitation rationnelle des ressources minières.
- ii. L'intégration sociale prenant en compte entre autres, la création des conditions d'une transition démographique ;
- iii. La gestion durable du milieu naturel dont les piliers sont déclinés comme suit :
 - la réhabilitation et la restauration des ressources naturelles dégradées et/ou fortement compromises ;
 - la mise en valeur durable du potentiel environnemental ;
 - l'amélioration du cadre de vie urbain et rural ;
 - la protection à grande échelle des terres ;
 - la gestion durable des ressources agricoles et pastorales ;
 - la mise en adéquation entre les systèmes économiques et les potentialités naturelles.

La politique nationale en matière d'aménagement du territoire doit être considérée comme une des bases, au même titre que la SCADD, du développement durable donc de la promotion de la mise en œuvre de la CDB aux échelles régionale et nationale.

1.2 La prise en compte de la stratégie nationale de mise en œuvre concertée des 3 conventions dites de la génération de Rio

Cette stratégie nationale a été adoptée en 2001 afin d'optimiser la mise en œuvre des actions à entreprendre dans le cadre des trois conventions que sont celles relatives aux changements climatiques, à la diversité biologique et à la lutte contre la désertification.

Un des cinq principaux axes stratégiques de cette stratégie est la promotion des domaines d'intervention les plus porteurs de synergie entre les trois conventions.

Ces domaines d'intervention sont rappelés et caractérisés en annexe (Tableau n° 5) selon leurs objectifs, les résultats attendus et les actions et activités retenues pour sa mise en œuvre efficiente.

Sur le plan institutionnel, la mise en œuvre de la stratégie concertée pour les trois conventions s'appuiera sur les options et mécanismes existants, notamment sur le renforcement ou la dynamisation des mécanismes de concertation/coordination existants déjà entre les acteurs. Les mécanismes de concertation/coordination aux différents niveaux sont définis dans le tableau n° 6 placé en annexe.

1.2.1 La prise en compte de l'Initiative Satoyama

Les paysages de production socio-écologiques sont des mosaïques dynamiques d'habitats et d'utilisation des terres que les interactions entre les peuples et la nature ont façonnées au fil des années de façon à conserver la biodiversité et à fournir aux êtres humains des biens et des services nécessaires à leur bien-être. Ces paysages bioculturels ont fait preuve de durabilité au cours des siècles et sont considérés comme des exemples vivants du patrimoine culturel national et international.

Il a été démontré que l'aménagement de ces paysages bioculturels est conforme à l'Approche par écosystème et aux Principes et directives d'Addis-Abeba sur l'utilisation durable de la diversité biologique.

On trouve ces paysages de production socio-écologiques au Burkina Faso, avec une singularité exemplaire dans la région des Cascades où le peuple Gouin a façonné des paysages agrestes sur fond des parcs agroforestiers à *Borassus* fournissant divers produits et services : diverses céréales, vin de sève du rônier à forte valeur marchande et sociale, produits d'artisanat utiles et esthétiques, etc.

Il y a lieu d'étudier convenablement ces systèmes de production spécifiques (notamment parcs à rôniers, à karité et néré, à *Faidherbia*) afin de mieux les promouvoir et de mieux valoriser ses produits et ses services rendus aux communautés locales autochtones. Il s'agira donc de mieux comprendre et sensibiliser sur l'importance de ces paysages de production socio-écologiques sur les moyens de subsistance et sur leurs liens fonctionnels avec les trois objectifs de la convention sur la diversité biologique.

Il s'agira en particulier de :

- conduire des activités de recherche thématique ciblées ;
- rassembler, analyser, synthétiser et comparer les études de cas disponibles, et en distiller les leçons apprises en vue de les disséminer au moyen de bases de données accessibles en ligne et d'autres moyens, et en vue de les utiliser dans des activités de renforcement de capacités ;
- développer des indicateurs de résilience mesurables associés aux liens entre le bien-être humain et la mosaïque de paysages de production socio-écologiques, y compris les liens entre les écosystèmes et les éléments sauvages et anthropogéniques du paysage, et en utilisant ces indicateurs pour contribuer à la mise en œuvre de l'Approche par écosystème ;
- accroître la sensibilisation par la promotion de l'éducation, la diffusion de l'information et la publication de documents sur ces paysages.

Sa mise en œuvre nécessite des cadres de concertation fonctionnels et une coopération scientifique soutenue au plan régional et international. Le Burkina Faso devrait pouvoir s'engager résolument et produire des rapports annuels sur cette Initiative Satoyama.

II. LE PLAN D'ACTION 2011-2015

L'exécution du Plan d'action 2001-2006 n'avait pas bénéficié d'un appui financier propre, régulier et soutenu, mais nombre de ses volets d'actions ont été réalisés par diverses sources de financement obtenu par diverses institutions nationales. Le quatrième rapport national sur la diversité biologique fait l'état des progrès accomplis pour atteindre les objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes, ainsi que de ceux réalisés par le Burkina Faso dans la poursuite de l'objectif de 2010. Le rapport indique en particulier les progrès accomplis pour parvenir aux objectifs du Programme de travail sur les Aires Protégées (AP).

La plupart des actions prioritaires adoptées en 2001 restent toujours d'actualité surtout dans le contexte des changements climatiques dont les impacts sur les systèmes de production et les systèmes sociaux amènent les populations à développer des stratégies et des actions d'adaptation en vue de réduire leur vulnérabilité aux risques climatiques.

Après l'adoption en 2001 d'une stratégie nationale de mise en œuvre de la convention des Nations Unies sur les CC par le Burkina Faso, ces préoccupations ont été ensuite développées dans le PANA et appliquées à travers ses projets prioritaires de mise en œuvre concrète sur le terrain.

Le présent Plan d'Action 2011-2015 donne le contenu de l'ensemble des actions et activités concourant à l'atteinte d'un objectif global (à court ou moyen terme) ainsi que des sous-objectifs. A cet effet, à partir d'options déterminées, il jette les bases d'hypothèses pour atteindre les objectifs définis et indique les acteurs de sa réalisation. Du fait que le Plan d'Action n'avait pas bénéficié de financements directs, et qu'il y a nécessité que les décideurs, les techniciens, les populations et le grand public s'en approprient utilement, ce plan revisité garde son architecture première et sa trame technique de base, bien que son actualisation demeure tangible.

2.1.1 Objectifs du plan d'action

Le Plan d'Action National pour la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique vise des objectifs qui découlent de ceux, à caractère prioritaire, de la Stratégie Nationale en matière de Diversité Biologique. En effet, le présent Plan d'Action n'est qu'une des étapes de réalisation de l'ensemble des objectifs de la Stratégie qui a une dimension plus longue que celle du Plan d'Action.

2.1.1.1 Objectif global

L'objectif global visé à travers le Plan d'Action est de réaliser, dans le délai déterminé, des actions réalistes et réalisables de préservation et de restauration des espèces et de leurs milieux, ainsi qu'une gestion dynamique et une utilisation durable des ressources naturelles en responsabilisant davantage l'ensemble des acteurs (toutes les parties prenantes), surtout les populations.

2.1.1.2 Sous objectifs

Les sous objectifs du Plan d'Action sont :

- assurer la conservation des écosystèmes et des espèces menacées et/ou d'importance marquée ;
- assurer l'utilisation durable des ressources biologiques de valeur connue et potentielle ;
- assurer un partage équitable des bénéfices découlant de la valorisation des ressources biologiques, surtout génétiques.

2.2 Actions prioritaires et activités correspondantes par sous-objectif

A partir des sous-objectifs du Plan d'Action, ci-dessus définis, l'on a identifié et considéré comme prioritaires des actions et activités correspondantes qui cadrent avec l'échelle du Pan et qui sont en conformité avec l'objectif global visé.

2.2.1 Conservation de la Diversité Biologique

La conservation de la diversité biologique, en tant qu'action de tenir les éléments constitutifs de cette diversité en bon état, se fait de deux manières :

- la conservation *in-situ*, c'est-à-dire la conservation des éléments constitutifs de la diversité biologique dans leur milieu naturel (ex: les parcs nationaux, les réserves, les espèces dans leur biotope ou leur milieu; les champs paysans pour les ressources génétiques agricoles), lorsque les conditions nécessaires à cet effet sont réunies ;
- la conservation *ex-situ* ou conservation des éléments constitutifs de la diversité biologique en dehors de leur milieu naturel (ex : l'introduction des espèces dans les jardins botaniques et dans les parcs zoologiques, la conservation des ressources génétiques végétales dans des milieux autres que les siens, la conservation des ressources génétiques végétales ou animales dans les banques de gènes), lorsque les conditions favorables de conservation dans le milieu naturel font défaut. L'objectif visé à travers la conservation de la diversité biologique est d'assurer la conservation de la diversité biologique grâce à l'implication des populations et de l'ensemble des acteurs préalablement responsabilisés. Le présent plan d'action a identifié les actions et activités correspondantes par objectifs spécifiques concourant à assurer la conservation de la diversité biologique, tel qu'il suit.

Action 1 : *Amélioration de la participation des populations locales aux actions de conservation; une attention particulière devrait être accordée à la participation des femmes en tant qu'utilisatrices principales des ressources biologiques mais surtout du fait de leur disponibilité habituelle à s'engager dans les actions de développement local et de leur rôle de canal privilégié dans le transfert des connaissances particulièrement au profit de la jeunesse.*

La réalisation de cette action nécessite la mise en œuvre des activités prioritaires concertées ci-après, touchant les grands champs thématiques du développement rural. Les activités et les tâches à mener sont ci-après détaillées.

a. Créer et sécuriser des forêts villageoises fonctionnelles et assurer une protection légalisée des boisements culturels ou culturels

Pour éviter la dégradation des ressources forestières du pays proches des centres urbains et des villages, il est nécessaire de donner aux formations végétales relativement bien conservées, le statut de forêts communales/villageoises et protéger les bois sacrés, par l'exécution des tâches suivantes :

- informer et sensibiliser les populations ;
- identifier et délimiter les différentes formations ;
- poser des bornes et des panneaux de signalisation (sécurisation physique) ;
- élaborer et appliquer des règles et conventions locales de gestion (sécurisation foncière et sociale) ;
- aménager les sites concernés avec les populations.

b. Protéger les sols fragiles et les berges des cours et plans d'eau

Des mesures de défense et de restauration des sols, de même que de conservation des eaux et des sols, sont nécessaires pour lutter contre la dégradation des terres due à l'érosion hydrique.

Pour ce faire il faut, à l'échelle de bassins versants aménagés, des exploitations et des parcelles exploitées :

- sensibiliser et former les exploitants agricoles ;
- assurer la collecte et le transport des moellons ;
- assurer l'équipement des producteurs en petit matériel de travail ;
- encourager les aménagements individuels et collectifs ;
- sensibiliser les producteurs agricoles riverains sur le respect des bandes de servitude ;
- mener des actions de restauration des berges dégradées ;
- réaliser des Plans régionaux de protection des berges.

c. Aménager des zones pastorales

Il s'agira pour cette activité de :

- déterminer les zones pastorales dans les régions (après études),
- délimiter et border les zones,
- créer des points d'eau pastoraux et créer des pistes pastorales,
- enrichir ces zones avec des plantes fourragères,
- améliorer les potentiels en ressources pastorales disponibles.



Photo 2 : L'élevage repose sur la disponibilité de pâturages (Photo Bancé S.B.)

d. Améliorer la couverture sanitaire du cheptel

Pour cette activité il est nécessaire :

- intensifier la sensibilisation des éleveurs sur la vaccination du bétail local et transhumant ;
- renforcer le système d'encadrement de proximité ;
- créer des pharmacies vétérinaires villageoises au niveau des départements d'accueil du bétail.

e. Protéger et aménager les espaces fauniques

Avec le concours de la Recherche, les principales tâches à mener dans le cadre de la protection et de l'aménagement des espaces fauniques sont :

- protéger les habitats clé ;
- restaurer/réhabiliter les habitats dégradés ;
- réhabiliter les espèces menacées et protéger les espèces clé ;
- créer et/ou équiper les postes forestiers ;
- intensifier la lutte contre le braconnage ;
- élaborer les schémas directeurs et les plans d'aménagement des aires protégées ;
- aménager les aires fauniques et améliorer la résilience des aires protégées aux changements climatiques ;

- développer l'hydraulique faunique dans les aires fauniques pour faire face aux effets néfastes des changements climatiques ;
- organiser les comités villageois de gestion de la faune dans tous les villages riverains des Aires fauniques ;
- aménager les couloirs/corridors écologiques pour favoriser la connectivité des aires protégées en particulier pour les éléphants et les autres espèces à grands domaines vitaux ;
- réaliser des inventaires fauniques périodiques et des études socio-économiques ;
- assurer un suivi régulier des zones de chasses ;
- créer des zones de chasse villageoise et en faire des réseaux et corridors écologiques ;
- former/recycler les agents d'encadrement ;
- former des comités de lutte anti-braconnage ;
- renforcer la collaboration entre les services techniques des Etats voisins dans la gestion des écosystèmes partagées/ou ressources naturelles partagées ;
- lutter contre la vente anarchique d'armes et de munitions de chasse.

f. Protéger et règlementer la valorisation des espèces fauniques

La réalisation de cette activité passera par celle des sous activités suivantes :

- actualiser les listes A et B de protection des espèces fauniques ;
- adapter les périodes d'exploitation de la faune en fonction de la biologie des espèces et des phénomènes climatiques ;
- règlementer les métiers de taxidermistes et de gestionnaires de jardins zoologiques ;
- règlementer les métiers d'éco-gardes.

g. Protéger et aménager des plans d'eau piscicoles

Les activités à mener sont :

- identifier les plans d'eau d'intérêt piscicole ;
- évaluer le potentiel halieutique ;

- construire des centres de pesée ;
- sensibiliser les pêcheurs ;
- organiser tous les concernés ;
- organiser les filières (production, transformation et conditionnement, commercialisation, approvisionnement en intrants) ;
- mener des actions de contrôle de la pêche ;
- empoissonner régulièrement les plans d'eau ;
- stabiliser les berges des plans d'eau ;
- renforcer l'organisation de la pêche.

h. Développer l'agroforesterie

Il s'agira de :

- dynamiser les structures organisationnelles, régionales, provinciales, départementales, communales et villageoises ;
- renforcer la connaissance des producteurs en techniques et technologies agroforestières ;
- suivre et évaluer les réalisations agroforestières dans au moins 330 villages ;
- former les producteurs sur l'exploitation rationnelle des sols.

i. Mieux valoriser les espèces végétales et animales locales

L'on mettra l'accent sur une aide particulière aux femmes transformatrices dans les actions de conservation. La réalisation de cette activité passera par les sous-activités suivantes :

- inventorier des espèces locales existantes ;
- conserver les espèces en péril ;
- adopter des politiques appropriées et des mesures incitatives en vue d'une meilleure conservation des espèces et variétés locales ;
- développer les activités de Recherche/Développement sur les espèces animales et végétales ;

- généraliser la vulgarisation des résultats de la recherche ;
- renforcer les capacités humaines (formation).

j. Sensibiliser, informer et former les populations

Dans le cadre de la recherche d'une prise de conscience des populations pour une meilleure sauvegarde de la diversité biologique, la conscientisation des populations s'avère nécessaire.

Les activités suivantes peuvent être entreprises :

- introduire des actions de sensibilisation et de formation des populations sur la diversité biologique dans les thèmes traités en matière de vulgarisation agricole ;
- identifier et élaborer des messages de sensibilisation ;
- apporter un appui aux leaders d'opinion dans le cadre de la lutte contre la dégradation de l'environnement ;
- organiser des ateliers sur les enjeux de la diversité biologique ;
- créer et appuyer un réseau de personnes ressources dans la diffusion de l'information ;
- favoriser la concertation entre tous les intervenants (ONG, projets, services techniques, privés, organisations paysannes et populations);
- assurer une formation adéquate du personnel d'encadrement par l'organisation de sessions régulières de recyclage ;
- sensibiliser et informer les populations sur les différents aspects de la diversité biologique.

k. Appuyer l'élaboration des chartes foncières locales:

Il s'agira de :

- sensibiliser les parties prenantes ;
- organiser des rencontres de concertation ;
- organiser des voyages d'étude et d'échanges ;
- capitaliser les savoirs, us et coutumes locales ;
- élaborer, diffuser et appliquer des règles, chartes et conventions locales consensuelles ;
- élaborer un mécanisme d'évaluation et d'ajustement des textes, et un cadre de prévention et de gestion des conflits.

Action 2 : *Sensibilisation / information des bénéficiaires sur les enjeux de la conservation de la diversité biologique afin de susciter leur adhésion permanente aux objectifs de la convention.*

Les activités entrant dans le cadre de la réalisation de cette action, et les sous-activités qui en découlent sont de plusieurs ordres.

a. Opérationnaliser l'éducation environnementale à tous les niveaux

Il s'agira de :

- élaborer et mettre en œuvre des programmes pertinents de formation en éducation environnementale ;
- promouvoir une éducation civique tournée sur l'amélioration de l'environnement ;
- améliorer la connaissance sur les outils de gestion des ressources naturelles ;
- faire des recommandations aux autorités politiques sur l'éducation environnementale ;
- sensibiliser les populations sur les avantages de la diversité biologique
- œuvrer à obtenir un engagement de la part des chefs religieux et coutumiers ainsi que des leaders d'opinion dans la lutte pour la sauvegarde de la diversité biologique.

b. Capitaliser et diffuser les informations sur la diversité biologique en relation avec les changements climatiques et la désertification

Il s'agira ici de définir et de mettre en place un système fonctionnel et efficace de gestion de l'information se rapportant à la fois à tous les secteurs du développement rural (agriculture, élevage, foresterie, etc.).

A cet effet, il faudra nécessairement :

- centraliser les informations sur la diversité biologique ;
- établir un inventaire des espèces, notamment ;
- mettre à jour l'inventaire floristique, faunique et halieutique ;
- mettre en place des observatoires dans les régions ;
- réaliser des évaluations économiques des ressources par région ;
- renforcer les capacités humaines des régions en matière de suivi de la

- diversité biologique ;
- faciliter l'accès à l'information par le développement des banques de données;
- promouvoir la diffusion des journaux se rapportant à la diversité biologique en langues nationales ;
- œuvrer à une meilleure circulation de l'information entre les partenaires ;
- vulgariser les textes traitant de l'environnement en général, et en particulier ceux ayant trait à la diversité biologique, à la désertification et aux changements climatiques.

c. *Prendre en compte le savoir-faire traditionnel, les us et les coutumes*

Le savoir faire traditionnel, les us et les coutumes, favorables à la préservation de la diversité biologique doivent être mis à profit pour atteindre les objectifs du plan d'action. Aussi, les activités suivantes pourraient entrer dans ce cadre :

- instaurer un dialogue entre les générations en vue d'améliorer la circulation de l'information positive et valoriser la tradition;
- impliquer les populations aux prises de décisions ;
- rechercher un cadre harmonieux de rapports entre les règles coutumières et la juridiction moderne ;
- inventorier et capitaliser le savoir et le savoir-faire paysan en matière d'espèces animales et végétales ;
- protéger et valoriser le savoir inventorié.

d. *Mettre en place un réseau de communicateurs sur la diversité biologique*

Ce réseau de personnes techniques et de personnes ressources devra être un bon catalyseur de la pleine adhésion et participation des populations aux actions de conservation et de valorisation des savoirs locaux.

Action 3 : *Amélioration de la capacité organisationnelle et augmentation du taux d'alphabétisation des populations pour une meilleure prise en charge des actions de conservation dans un contexte de CC.*

Les activités entrant dans le cadre de la réalisation de cette action, et les sous-activités qui en découlent sont de deux ordres :

a. Renforcer les capacités des producteurs

Il s'agira de :

- informer et sensibiliser les acteurs ;
- mettre en place des cadres de concertation ;
- créer des cadres d'actions (comités, cadres de concertation) fonctionnels de gestion des ressources au titre des villages ;
- former et organiser les différents groupements d'exploitants.

b. Renforcer la mise en œuvre des programmes d'alphabétisation de la population et spécialement des jeunes et des femmes

Pour ce faire, les tâches suivantes s'imposent :

- renforcer les capacités en infrastructures scolaires et en personnel enseignant ;
- sensibiliser à l'alphabétisation les tranches féminine et adulte analphabètes;
- former les formateurs.

Action 4 : *Intensification de la prospection et de la collecte des variétés d'espèces agricoles, animales, forestières, halieutiques et herbacées rares et menacées pour leur conservation (in situ et ex situ).*

Les champs d'activités prioritaires et les tâches correspondantes sont :

a. Conserver les espèces en péril et encourager la conservation in-situ et ex-situ des espèces agricoles, forestières, animales, halieutiques et herbacées

Les sous-activités à mener dans le cadre de la conservation des espèces en péril sont :

- identifier les variétés locales (agricoles et forestières) performantes et les conserver dans les stations de recherche (ex: Farakoba, CNSF) ;
- renforcer les capacités de conservation des semences de Farakoba, de Kamboinsé et du CNSF en matériel de conservation adéquat ;

- créer une banque nationale de gènes pour la gestion et la conservation à court, moyen et long termes de semences et plants, (cryoconservation, champs, culture in vitro.) ;
- renforcer ou installer des sites de conservation *in-situ* de semenciers forestiers, en concertation avec les structures concernées ;
- créer des arboreta pour contribuer à la conservation et à une meilleure connaissance des espèces (médicinales, menacées, etc.) ;
- créer des plantations de plantes médicinales destinées à alimenter les tradipraticiens et autres préleveurs ;
- créer un muséum national d'histoire naturelle qui pourra abriter la banque nationale de gènes.

b. Capitaliser l'information sur la diversité biologique

Pour une capitalisation efficiente de l'information, il conviendra de :

- créer ou renforcer des structures de collecte de données sur la diversité biologique ;
- rendre l'information accessible ;
- collecter régulièrement et stocker les informations.

c. Améliorer les connaissances de la diversité biologique

Il s'agira, pour l'essentiel, de :

- faire régulièrement des inventaires taxonomiques et génétiques de la faune, de la flore et des animaux d'élevage domestique ;
- former le personnel nécessaire ;
- rechercher, collecter et déterminer les nouvelles espèces et variétés éventuelles.

d. Conserver les ressources génétiques animales (domestiques et sauvages)

Les tâches nécessaires à la réalisation de cette activité sont :

- élever des animaux sauvages dans leur milieu (ranching) ;
- créer une banque nationale de gènes pour les espèces en danger d'extinction ;

- promouvoir la conservation ex situ des espèces rares, menacées ou en voie d'extinction ;
- mettre en œuvre des programmes de réintroduction des espèces menacées ou en voie d'extinction ;
- promouvoir des campagnes d'insémination artificielle des animaux domestiques ;
- renforcer les mesures de protection intégrale d'animaux sauvages menacés.

Action 5 : *Développement de l'agro-sylvo-pastoralisme et des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux adaptés aux CC.*

Les activités et tâches respectives découlant de cette action sont celles présentées ci-dessous.

a. Restaurer les formations végétales dégradées

Cette activité pourra être réalisée à travers les tâches suivantes :

- renforcer la politique de développement des pépinières villageoises ;
- sensibiliser les agriculteurs à la pratique de l'agro-sylvo-pastoralisme ;
- produire des plants nécessaires pour les plantations ;
- réaliser des plantations classiques et agroforestières avec les espèces à usages multiples ;
- vulgariser les techniques de régénération naturelle assistée (RNA) dans les villages ;
- assurer la protection des réalisations faites ;
- intensifier les mises en défens.

b. Fixer les berges des cours et retenues d'eau et les dunes

Il s'agira de :

- faire respecter les bandes de protection des berges ;
- planter des arbres et herbes ripicoles le long des berges fragiles ou dégradées ;
- protéger les berges contre le piétinement des animaux ;

- dégager, de manière rotative, des passages pour l'abreuvement des animaux ;
- fixer définitivement les dunes vives du sahel.

c. Renforcer la gestion des feux en milieu rural

A cet effet, on devra :

- contrôler les brûlis et les feux coutumiers ;
- mieux gérer les feux précoces ;
- sensibiliser les populations à la gestion des feux de brousse et des feux d'aménagement.

d. Vulgariser les pratiques de gestion durable.

Dans le cadre de cette activité, il faudra :

- mener des campagnes de sensibilisation à la conservation et à la restauration des terres agricoles ;
- généraliser la formation des agriculteurs aux techniques et aux technologies agroforestières.

e. Améliorer la gestion durable des parcours naturels

Cela amène à :

- informer/sensibiliser les producteurs ;
- former les producteurs sur les techniques de gestion des pâturages ;
- aménager des pâturages et réglementer les parcours ;
- intensifier le contrôle des mouvements de transhumance, notamment transfrontalière ;
- identifier et aménager des zones d'accueil ;
- promouvoir la production fourragère ;
- réaliser des voyages d'étude afin de favoriser les échanges d'expériences entre producteurs.

f. Renforcer les recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques

A ce niveau, le rôle dévolu à la recherche scientifique nationale doit être spécialement renforcé car les lacunes des connaissances et les besoins de recherches sont immenses dans le domaine de l'adaptation des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux aux CC.

Les activités importantes retenues sont :

- développer les connaissances sur les capacités de séquestration du carbone par les espèces locales ;
- développer l'amélioration génétique des espèces végétales et animales locales;
- domestiquer des espèces ligneuses d'intérêt sylvopastoral ou agroforestière ;
- générer des technologies agroforestières et halieutiques ;
- initier et mettre en œuvre des projets des projets intégrés d'agroforesterie et de pastoralisme ;
- mener la recherche sur la compréhension des répercussions, sur le bétail, des variations de la fréquence des conditions climatiques extrêmes ;
- étudier les mauvaises espèces fourragères ;
- faire des études sur les insectes vecteurs de maladies pour le bétail et la faune ;
- mener des études de l'impact des changements climatiques sur les types d'exploitation par région ;
- analyser les effets des changements climatiques et de la fertilisation par le CO₂ sur les pâturages ;
- faire des études socioéconomiques visant les effets des CC sur les systèmes de production et une meilleure compréhension du rôle des marchés sous régionaux.

Action 6 : *Développement des espaces de conservation dans le cadre du processus de décentralisation*

Le processus de décentralisation enclenché dans le pays s'exerce présentement à toutes les échelles administratives du niveau spatial, notamment, les régions, les provinces, les départements et les villages.

La finalité de cette approche est la responsabilisation des populations dans la gestion de leurs terroirs à travers l'élaboration et la mise en œuvre de plans de développement locaux. Ces plans devraient permettre de créer et gérer des zones de conservation dans toutes les régions et communes.

Deux principales activités sont ci-après indiquées :

a. Développer la création et la gestion des espaces de conservation

A cet effet, il est prévu de :

- informer et sensibiliser les collectivités locales à la création et la gestion des espaces de conservation ;
- élaborer et vulgariser les outils nécessaires à la création et la gestion des aires de conservation ;
- élaborer et vulgariser un guide d'environnement et de développement durable ;
- créer et gérer des espaces de conservation.

b. Renforcer la responsabilité des collectivités territoriales dans la gestion durable des espaces de conservation

Les activités prévues sont :

- contribuer à l'élaboration des instruments juridiques de transfert de compétence en matière de ressources naturelles aux collectivités territoriales ;
- accompagner les collectivités territoriales dans conception et l'élaboration des Plans Locaux de Développement en relation avec les ressources naturelles.

Action 7 : *Immatriculation et bornage des aires classées et les espaces de conservation au nom de l'Etat, des collectivités territoriales et des privées*

Trois activités participatives simples et claires sont notamment ciblées :

- faciliter l'identification des aires classées et des espaces de conservation ;
- délimiter, matérialiser et borner les aires classées et les espaces de conservation ;
- immatriculer les aires classées et les espaces de conservation.

Action 8 : *Préservation des écosystèmes, des habitats et des espèces fragiles ou menacés ou présentant un intérêt (mondial et/ou national) prononcé*

La préservation des écosystèmes, habitats et espèces fragiles ou menacés, ou encore présentant un intérêt national ou mondial figure parmi les actions prioritaires. Les activités qui vont dans ce sens sont celles qui suivent, avec en regard les tâches spécifiques.

a. Protéger les écosystèmes d'intérêt mondial

Cette protection passe par la réalisation des activités spécifiques suivantes :

- créer des réserves de biosphère ;
- créer un sanctuaire ornithologique (au Béli, ...) ;
- réhabiliter le sanctuaire ornithologique de la mare de Oursi ;
- réhabiliter les milieux aquatiques à diversité biologique sacrée (Mare aux crocodiles de Sabou, Bazoulé, Mare de Woozi à Lenga, ...) ;
- inscrire certains patrimoines forestiers nationaux comme bien du patrimoine mondial (par exemple Pendjari, parc d'Arly).

b. Protéger les écosystèmes, les habitats et les espèces fragiles ou menacés

Les écosystèmes d'intérêt particulier subissent aujourd'hui au Burkina Faso des pressions de plusieurs ordres dues aux activités de l'homme.

De tels écosystèmes sont appelés à disparaître ou à ne plus jouer leur rôle de conservatoires de la diversité biologique et de pourvoyeur de services environnementaux si d'ici là rien n'est fait. Pour les protéger, il faudra réaliser un certain nombre de sous-activités telles que :

- créer et aménager des forêts villageoises ;
- créer des mises en défens ;
- protéger les zones humides et des plan d'eau, particulièrement les sites Ramsar du pays comme Banh, Barrage de Kompienga, Sourou ;
- développer une stratégie et plan d'action pour la gestion des zones humides au Burkina Faso en application à la convention Ramsar ;

- créer et protéger des sanctuaires: Guinguette/kou, mare du Woozi, etc. ;
- réaliser des plantations et semis directs dans les forêts dégradées ;
- assurer la récupération des terres dégradées ;
- surveiller et contrôler les prélèvements; appliquer les mesures réglementaires aux contrevenants.



Photo 3 : Chute des cascades de Karfiguéla – Banfora : L’une des facettes des écosystèmes naturels du Burkina Faso à préserver (Photo : Bancé S.B.)

c. Inventorier et caractériser l’ensemble des écosystèmes, des habitats et des espèces du pays

La préservation de la diversité biologique nécessite de dresser un état exhaustif des lieux concernant les écosystèmes qui sont sensés abriter les espèces fauniques et floristiques.

C'est pourquoi il conviendra de :

- inventorer et caractériser l'ensemble des formations naturelles du pays ;
- actualiser le nombre et les superficies réelles des formations naturelles classées ;
- actualiser le nombre et caractériser les plans d'eau du pays ;
- réaliser un inventaire exhaustif de la diversité faunique nationale ;
- mettre à jour la monographie nationale sur la diversité biologique ;
- caractériser la distribution des principales espèces indicatrices sur le plan national en fonction des différentes formations végétales.

d. Assurer la prévention de l'érosion et restauration des sols dégradés

La prévention de l'érosion et la restauration des sols nécessitent de :

- généraliser la confection (familiale et collective) des diguettes (en pierres ou en terres) et l'application des techniques et technologies agroforestières ;
- réaliser des bandes enherbées ou végétalisées ;
- traiter les ravines.

e. Lutter contre les menaces des espèces envahissantes et la pollution des écosystèmes

Il existe des menaces imminentes de pollution des eaux de surfaces, telles que celles du Lac de Bagré, les fleuves et autres cours d'eau le long desquels le maraîchage se développe. Pour remédier à ces menaces, il est indispensable de :

- mener des campagnes de sensibilisation des maraîchers ;
- former les producteurs à la bonne utilisation des pesticides ;
- intensifier la lutte contre les espèces (exotiques) envahissantes notamment la Jacinthe d'eau et les autres fléaux ;
- lutter contre l'importation et l'utilisation des produits prohibés ;
- développer des lignes directrices simples pour l'utilisation non polluante des pesticides, herbicides et engrais chimiques au profit des producteurs.

Action 9 : *Protection et réhabilitation des espèces vulnérables ou menacées d'extinction*

Il s'agira d'identifier et de protéger les espèces animales sauvages et les races d'animaux domestiques, vulnérables ou menacées d'extinction puis d'engager des activités appropriées aux fins de réhabilitation.

Des activités précises sont envisagées :

- faire l'inventaire des espèces ciblées ;
- caractériser la distribution des principales espèces indicatrices sur le plan national en fonction des différents écosystèmes ;
- élaborer des plans de gestion des espèces ciblées ;
- élaborer et mettre en œuvre des programmes de réintroduction ;
- élaborer et mettre en œuvre des programmes de conservation ex situ (parcs animaliers, jardins zoologiques, jardins botaniques et fermes d'élevages etc.).

Action 10 : *Renforcement du processus d'aménagement et de gestion du territoire ainsi que de la planification*

Il s'agit de travailler à promouvoir une cohérence territoriale et de respecter les grandes vocations générales des terres et des pôles de développement durable définis dans le schéma national d'aménagement du territoire du Burkina Faso.

Dans le cadre de la réalisation de cette action, il est recommandé d'intensifier le processus d'aménagement et de gestion du territoire, ainsi que d'assurer la planification des actions à travers les éléments suivants :

- la maîtrise des phénomènes d'urbanisation ;
- des schémas régionaux adéquats d'aménagement du territoire ;
- un meilleur suivi des phénomènes migratoires ;
- l'identification des zones d'installation des migrants et réfugiés climatiques surtout en milieu rural ;
- la création de nouvelles zones de parcours et de nouveaux points d'eau ;
- la maintenance des anciens points d'eau ;
- la création et l'aménagement des zones pastorales ;
- la préservation et à la gestion du réseau des aires classées ;

- la création de nouvelles aires classées ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de nouveaux plans d'aménagement et de gestion des massifs forestiers.

Ainsi, les activités prioritaires seront les suivantes :

- intégrer la dimension de conservation de la diversité biologique dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans régionaux et communaux de développement ;
- élaborer et mettre en œuvre des schémas d'aménagement des aires classées et des zones pastorales ;
- appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des chartes foncières locales ;
- intégrer la dimension de diversité biologique dans l'élaboration et la mise en œuvre des schémas d'aménagement urbain.

Action 11 : *Renforcement de la lutte contre la pauvreté*

Un développement durable n'est envisageable dans un pays que lorsque l'écrasante majorité des citoyens vivent au dessus du seuil de pauvreté. Pour permettre de prétendre à cet objectif, le présent plan d'action recommande comme activité essentielle d'améliorer le niveau de vie des populations.

Les composantes de cette activité sont :

a. Développer les emplois verts décents

Il s'agira de renforcer et accroître les emplois «verts» et l'appui aux activités génératrices de revenus réguliers notamment celles liées à la conservation de la DB: pépiniériste, jardinier, fleuriste, taxidermiste, hygiéniste, artisanat d'art, chapelier (exemple ceux de Saponé), etc.

b. Promouvoir des AGR liées à la conservation de la Diversité Biologique

- renforcer et accroître l'appui aux activités et institutions génératrices d'emplois en milieu rural ou semi-urbain ;
- prendre des mesures incitatives d'ordre fiscal ou autre pour les institutions ou entreprises qui assurent la formation technique ou professionnelle des jeunes gens et jeunes filles ;
- faciliter l'accès au crédit rural à travers une bonne implantation des caisses populaires et des autres institutions de micro finance ;

- renforcer la formation pratique et l’alphabétisation d’une bonne majorité de la population active ;
- favoriser de diverses manières l’accès aux soins de santé, à l’éducation, et au marché (circuits commerciaux) ;
- agir sur les facteurs internes de paupérisation.

Action 12 : *Renforcement de la mise en œuvre du cadre de prévention des risques liés à la biotechnologie*

En même temps qu’elle procure des avantages incontestables, la biotechnologie peut occasionner des effets néfastes à l’environnement et à l’homme. Les activités retenues au titre de la présente action visent à prévenir les risques biotechnologiques en vue de la préservation de la diversité biologique. Il s’agit de :

a. Renforcer le cadre national de prévention et de gestion des risques biotechnologiques en vue de la préservation de la diversité biologique

- sensibiliser la population sur les avantages et risques liés à l’application de la biotechnologie ;
- renforcer les capacités nationales en matière d’évaluation et de gestion des risques biotechnologiques ;
- appliquer scrupuleusement la réglementation en vigueur en matière de biotechnologie au niveau national.

b. Renforcer le processus d’harmonisation de la réglementation sous régionale en matière de biosécurité

En raison de la porosité des frontières nationales, il est indispensable d’harmoniser certaines réglementations avec les pays de la sous région. Dans ce cadre, le pays adhèrera aux initiatives qui vont dans ce sens, notamment dans le cadre de l’exploitation de la loi modèle de l’Union Africaine sur la biosécurité.

Action 13 : *Amélioration des capacités des acteurs (organisations paysannes, société civile, collectivités locales, etc.) à intégrer l’objectif de conservation des Conventions sur la DB, la lutte contre la désertification et les CC dans leurs outils de planification et de budgétisation*

Il s’agira de prendre les dispositions nécessaires pour renforcer les capacités techniques et organisationnelles de toutes les parties prenantes en matière d’intégration de l’objectif de conservation de la convention sur la diversité biologique dans leurs stratégies, plans et programmes de mise en œuvre des conventions sur la diversité biologique, la lutte contre la désertification, les changements climatiques et autres conventions, traités et accords.

Action 14 : *Développement de la coopération sous-régionale et internationale pour la gestion des écosystèmes partagés*

Les actions suivantes sont à envisager :

- identifier les écosystèmes et ressources partagées entre pays ;
- instaurer des cadres formels de concertation entre pays, incluant la prévention et la gestion des conflits ;
- harmoniser les politiques nationales d'aménagement et de gestion des écosystèmes partagés ;
- Promouvoir la gestion concertée des écosystèmes partagés.

2.2.2 Utilisation durable

En complément logique de la conservation, l'utilisation durable des ressources biologiques nécessite aussi la définition d'actions et d'activités prioritaires par objectif ciblé. L'objectif visé à travers l'utilisation durable est d'assurer gestion durable, dynamique et participative des ressources naturelles.

Action 1 : *Promotion d'une plus grande participation des populations dans la gestion des ressources biologiques*

La promotion d'une plus grande participation des populations à la gestion responsable des ressources biologiques demeure l'épine dorsale de la mise en œuvre d'une stratégie nationale et d'un plan d'action en matière de conservation, d'utilisation durable des ressources et du partage équitable des bénéfices, dans la mesure où les objectifs visés ne pourront être atteints que grâce à la participation de toutes les parties prenantes à la préservation de la diversité biologique. Une telle promotion se fera au moyen d'une approche participative.

Dans une telle démarche, il s'agira en particulier de veiller à la réalisation de l'action ci-après et ses composantes en regard. Il s'agit de développer les activités de gestion des ressources biologiques, c'est-à-dire :

- renforcer et accroître l'appui aux associations paysannes à travers les projets, programmes, ONGs et institutions financières ;
- former les responsables coutumiers, religieux et des organisations de base en vue de leur implication effective dans la lutte contre l'exploitation abusive des ressources naturelles ;
- appuyer les communautés à mieux s'organiser en groupes d'entreprises par filière.

Dans cette démarche, l'on tiendra nécessairement compte de la dimension genre dans l'exécution de toutes les activités liées à cette action.

Action 2 : *Meilleure valorisation des ressources biologiques*

Les activités à considérer dans cette réalisation sont au nombre de quatre.

a. Promouvoir les ressources biologiques d'utilités connues ou potentielles :

- inventorier les usages faits des espèces locales en vue de leur meilleure connaissance et de leur valorisation ;
- inventorier et valoriser les savoirs et savoir-faire traditionnel sur les espèces en vue de les rendre accessibles à tous les usagers ;
- adopter des mesures incitatives en vue d'une meilleure utilisation des espèces et variétés locales dans le contexte environnemental actuel ;
- valoriser les produits non ligneux notamment ceux d'intérêt cosmétique, médicinal ou alimentaire: promotion d'entreprises privées, familiales et communautaires; développement de filières; soutien à la commercialisation et à la réalisation de joint-ventures, etc.

b. Développer les activités de recherche sur les espèces et variétés :

- intensifier, sur le terrain, des activités de Recherches/Développement sur les espèces prioritaires (importantes pour la production et/ou pour la valeur génétique, menacées, en voie de disparition);
- développer des recherches ciblées sur les substances naturelles prioritaires pour le commerce international ;
- vulgariser les résultats déjà disponibles de recherche/études sur les espèces et leurs ressources potentielles.

c. Développer les activités de recherche sur la valorisation optimale des ressources biologiques :

- étudier la dynamique des populations animales inféodées aux écosystèmes forestiers ;
- étudier l'impact des types de feux (feux de brousse, feux précoces, feux traditionnels) sur les espèces, l'habitat et le milieu ;
- étudier l'impact de la gestion de l'habitat de la faune sur le milieu.

d. Mieux organiser l'utilisation des ressources biologiques disponibles :

- valoriser les plantations déjà réalisées, y compris les plantations d'alignement (élargir le marché des produits des plantations, former les exploitants en gestion) ;
- élargir l'organisation de l'exploitation forestière et celle du bois en particulier ;
- accentuer le suivi et le contrôle de l'exploitation forestière ;
- dynamiser les organisations ou associations d'exploitants de bois déjà existantes ;
- promouvoir une filière bois pour les produits issus des formations forestières artificielles (perche, fourches) ;
- organiser davantage l'activité de carbonisation du bois (recenser les exploitants de charbon de bois, inventorier les zones et les méthodes de carbonisation déjà existantes, définir si possible de nouvelles zones de carbonisation, former (si nécessaire) et suivre l'activité des exploitants) ;
- développer et renforcer l'organisation de l'exploitation des ressources ligneuses et non ligneuses.

Action 3 : *Renforcement de l'éducation environnementale et des pratiques éco citoyennes*

Cette action vise à mieux faire connaître la valeur de la diversité biologique par tous les concernés et à tous les niveaux. Elle contribue ainsi au renforcement des capacités locales dans les domaines essentiels des activités concourant à la réalisation des objectifs de la convention. Elle ciblera en particulier la frange féminine, car elle se révèle être la plus réceptive aux messages, la plus dynamique en terme d'action, de même que la couche jeune de la population, dans la mesure où c'est elle qui assure la relève et la continuité des stratégies et actions entreprises dans le cadre de la mise en œuvre de la convention. Dans ce sens, les actions pilotes déjà entreprises dans les cadres formels des pays du CILSS sont porteurs d'espoir.

Le présent plan retient les activités et sous activités qui sont :

- de concevoir et diffuser des messages d'information et de sensibilisation sur la nécessité de l'utilisation responsable des ressources naturelles renouvelables ;
- de former les associations d'exploitants sur les modes et normes de prélèvement des ressources biologiques ;

- d'étendre l'enseignement de l'éducation environnementale dans tous les ordres d'enseignement ;
- de promouvoir l'écocitoyenneté.

Action 4 : *Renforcement des pratiques de l'agroforesterie et de l'agro-sylvo-pastoralisme*

L'activité majeure sera de promouvoir l'application des techniques et technologies agroforestières performantes pour les systèmes de production agro-sylvo-pastoraux. Les sous activités illustratives à entreprendre sont celles qui suivent.

a. Intensifier le reboisement, en le rationalisant davantage, c'est-à-dire :

- sensibiliser les populations aux reboisements ;
- encourager les plantations classiques individuelles et familiales ;
- inciter les producteurs aux plantations agroforestières et agro-sylvo-pastorales dans toutes les exploitations.

b. Améliorer l'exploitation des parcours naturels, ce qui amène à :

- informer/sensibiliser les producteurs ;
- former les producteurs sur les techniques de gestion des pâturages ;
- aménager des pâturages et réglementer les parcours ;
- intensifier le contrôle des mouvements de transhumance, notamment transfrontalière ;
- identifier et aménager des zones d'accueil ;
- promouvoir la production fourragère et en faire une filière dynamique au niveau des régions ;
- réaliser des voyages d'étude afin de favoriser les échanges d'expériences entre producteurs.

Action 5 : Réduction des activités anthropiques destructrices des ressources biologiques

Afin de contrôler le pâturage, les feux et la coupe du bois, il est prévu de :

- mieux gérer les feux précoces en milieu rural ;
- lutter contre les feux de brousse ;
- lutter contre la divagation des animaux ;
- lutter contre la coupe anarchique du bois ;
- mieux gérer les pâturages ;
- lutter contre la collecte abusive des plantes médicinales ;
- améliorer la pratique des défriches ;
- lutter contre l'exploitation illégale des ressources biologiques ;
- lutter contre la surexploitation des ressources biologiques ;
- lutter contre les nuisances et les pollutions.



Photo 4 : Un exemple de bonne pratique de collecte de feuilles de baobab (Photo : PODA D.)

Action 6 : Amélioration des connaissances sur les ressources biologiques, fauniques, halieutiques et floristiques des écosystèmes terrestres et aquatiques

L'on fera plus appel aux études et aux activités de recherche à thèmes ou programmes focalisés sur un bon suivi à moyen ou long terme des ressources biologiques. L'action pourra se focaliser sur des activités thématiques, comme ci-après détaillées.

a. Renforcer les capacités en évaluation des ressources biologiques, ce qui nécessite :

- d'élaborer des programmes de suivi-évaluation des ressources biologiques ;
- de former le personnel nécessaire à l'évaluation et au suivi ;

- d'équiper les services techniques en moyens nécessaires adéquats ;
- de mettre en place au niveau national un réseau pour le suivi-évaluation des ressources ciblées.

b. Evaluer le potentiel biologique par secteur ou sous-secteur d'activité :

- actualiser l'état des ressources halieutiques et faire le suivi hydro-biologique (faune, flore) des cours et plans d'eau ;
- actualiser l'état du potentiel ligneux ;
- actualiser l'état du potentiel cynégétique (grande faune, avifaune) ;
- faire l'inventaire taxonomique et génétique de la faune terrestre et aquatique (faune ichthyenne).

Action 7 : *Meilleure gestion et protection des zones humides (plans et cours d'eau) contre l'ensablement/envasement, les pollutions et les plantes envahissantes*

Cette action vise une meilleure exploitation des plans et cours d'eau, et se réalisera par le biais d'activités (i) de renforcement des capacités opérationnelles des acteurs, (ii) d'exécution de plans d'aménagement adéquats, et (iii) de suivi des productions et de la productivité.

Les tâches qui s'imposent dans ce cadre sont ci-dessous énumérées par activité.

a. Renforcer les capacités opérationnelles des exploitants et des autres acteurs des plans et cours d'eau :

- informer et sensibiliser les producteurs sur la nécessité de la protection des zones humides ;
- organiser les acteurs et les exploitants des ressources halieutiques, les pêcheurs particulièrement ;
- organiser la filière poisson dans ses différents maillons (production, transformation et conditionnement, commercialisation, approvisionnement en intrants) ;
- organiser l'exploitation au niveau des acteurs (pêcheurs, transformatrices de poisson, mareyeurs) ;
- former les agents d'encadrement à la systématique des poissons ;
- former les producteurs en technologies de pêche, en engins de pêche, en construction et utilisation de four, en conduite de pesée ;

- faciliter l'équipement des pêcheurs en engin de pêche autour des plans d'eau porteurs ;
- réaliser des voyages d'étude en vue d'échanges d'expériences entre acteurs ou producteurs.

b. Elaborer et mettre en œuvre des plans d'aménagement et de gestion :

- renforcer l'empoisonnement et la gestion des plans d'eau ;
- aménager des plans d'eau à plusieurs niveaux (zones de fraie, berges, pistes d'accès...) ;
- aménager et équiper des débarcadères ;
- conduire à terme l'élaboration des stratégies régionales pour la valorisation du potentiel halieutique existant ;
- protéger les berges des plans d'eau contre la dégradation et l'envasement rapide ;
- créer des PAIE additionnels et tenir compte de la communalisation intégrale;
- diversifier davantage les productions agricoles en mettant à contribution les plans d'eau.

c. Assurer le suivi des productions et de la productivité :

- inventorier les plans d'eau et évaluer les ressources halieutiques qu'ils renferment ;
- assurer un meilleur suivi des statistiques des pêcheries ;
- valoriser les captures et contrôler la qualité des produits en y introduisant des normes et politiques.

d. Elaborer et mettre en œuvre des programmes opérationnels de lutte contre l'ensablement, l'envasement, les pollutions et les plantes envahissantes

Dans ce cas spécifique, il faudra :

- identifier les sites les plus à traiter ;
- identifier les sites menacés ;
- élaborer des programmes régionaux de restauration ou de protection des sites et d'aménagement des bassins versants ;
- élaborer un programme de sensibilisation des acteurs.

e. Assurer le suivi des paramètres physico-chimiques des plans et cours d'eau

Il s'agira de faire un choix de sites de référence pour la collecte régulière des données de terrain ; d'associer des laboratoires d'analyses et de former du personnel et de faire le suivi.

Action 8 : *Promotion de systèmes de production agricoles durables*

Cette action fait appel à deux grandes activités qui s'intéressent respectivement à l'amélioration de la production agricole et à la restauration généralisée des terres agricoles, tout en diversifiant les espèces et variétés cultivées.

a. Promouvoir les bonnes pratiques de production agricole (paquets technologiques, semences améliorées, etc.) :

Pour cette première activité, il faudra :

- recenser et capitaliser les bonnes pratiques ;
- former les producteurs aux bonnes pratiques de production agricole ;
- assurer un suivi rapproché des conditions d'adoption des bonnes pratiques ;
- renforcer l'appui-conseil aux producteurs ;
- diversifier la production en utilisant au mieux les atouts du secteur et les potentialités disponibles, notamment en vulgarisant les semences améliorées et la fumure organique.

b. Restaurer le maximum de la superficie des terres agricoles dégradées :

Il s'agira de :

- informer et sensibiliser les acteurs sur la gestion de la fertilité des sols ;
- former les producteurs sur les techniques de traitement anti-érosif ;
- former les producteurs sur les techniques de fertilisation des sols ;
- réaliser des voyages d'étude au profit des producteurs pour la visite de réalisations anti-érosifs et de fertilisation ;
- réaliser des fosses fumières/compostières dans les villages ;
- réaliser des sites anti-érosifs (en milliers d'hectares) ;
- assurer un suivi de l'exécution des réalisations de sites anti-érosifs et de fosses fumières ;
- former les producteurs en matière d'exploitation rationnelle des sols.

c. Promouvoir une agriculture durable, particulièrement l'agriculture biologique.

Au titre de cette activité plusieurs tâches sont envisagées notamment :

- renforcer la lutte contre la dégradation des terres ;
- intensifier les activités de restauration des terres dégradées ;
- utiliser des techniques de labour non destructrices des terres ;
- utiliser les technologies d'amélioration naturelles de la fertilité des sols.

d. Diversifier la production agricole

Il s'agira, entre autres, de :

- développer la recherche pour la mise en point de nouvelles variétés performantes ou mieux adaptées aux conditions locales ;
- mettre en place des parcelles de démonstration sur la diversification de la production agricole ;
- sensibiliser les producteurs aux avantages liés à l'utilisation de plusieurs variétés performantes ou adaptées dans la production agricole.

e. Diversifier et intensifier la production halieutique (aquaculture, faune aquatique non ichthyenne) :

Les actions à envisager sont :

- informer, sensibiliser et former les acteurs sur les enjeux de l'aquaculture ;
- renforcer la capacité de production des alevinières (réhabilitation des anciennes et construction de nouvelles alevinières dans les régions dépourvues) ;
- encourager la valorisation des résidus d'agriculture dans l'alimentation des poissons ;
- renforcer les techniques d'élevage piscicole ;
- rechercher et introduire de nouvelles espèces piscicoles à valeur zootechnique intéressante en aquaculture ;
- renforcer les capacités des promoteurs aquacoles ;

- vulgariser les techniques d'élevage piscicole en fonction des écosystèmes ;
- assurer l'appui-conseil aux promoteurs aquacoles ;
- investiguer sur les ressources aquatiques non ichthyenne d'intérêt socioéconomique (crevette, grenouille dorée, etc.) ;
- étudier la faisabilité bio-technico-économique de la valorisation des espèces non ichthyenne.

Action 9 : *Augmentation de la productivité des espèces et races*

Pour réaliser cette action, les activités qui paraissent prioritaires sont :

a. élaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale d'amélioration génétique des espèces et races, qui prenne en compte les éléments suivants :

- faire un inventaire actualisé des espèces et races locales qui existent dans le pays ;
- évaluer le matériel génétique existant et les possibilités d'amélioration à moyen terme ;
- définir de manière concertée des programmes de recherche indiquant clairement les actions et activités à exécuter en priorité ;
- renforcer la coopération sous-régionale et internationale dans le domaine de l'amélioration génétique afin de renforcer les acquis en la matière ;
- identifier et vulgariser des techniques simples d'amélioration génétiques (ex: sélection phénotypique des semenciers).

b. Elaborer et mettre en œuvre des Plans d'Actions sectoriels d'amélioration génétique des espèces et races :

- adopter et mettre en œuvre la stratégie nationale d'amélioration génétique des animaux d'élevage ;
- adopter et promulguer la loi relative à l'amélioration génétique des animaux d'élevage.

Action 10 : *Développement de la gestion durable de la faune et des aires protégées*

Le développement de ce volet important des systèmes de production nécessite les activités suivantes :

- sensibiliser les acteurs de la faune ;
- adopter et appliquer les critères et indicateurs de gestion durable de la faune et des aires protégées ;
- élaborer et mettre en œuvre des plans d'aménagement et de gestion des aires fauniques ;
- assurer le suivi de la mise en œuvre des contrats et des cahiers des charges pour la gestion des aires fauniques concédées ;
- renforcer la participation des Acteurs dans la gestion durable de la faune et de son habitat ;
- entreprendre des inventaires fauniques réguliers ;
- développer l'élevage des animaux sauvages ;
- développer la pratique du tourisme cynégétique et de vision ;
- développer les petites et moyennes unités de productions fauniques.

Certaines de ces activités ont des sous activités mentionnées dans le cadre logique en annexe.

Action 11 : *Renforcement des capacités organisationnelles et opérationnelles des communautés à la base.*

Il s'agit du renforcement des capacités organisationnelles et opérationnelles des producteurs à la base et qui comportera les activités telles que :

- former et équiper les communautés à la base,
- faciliter l'accès aux crédits adaptés,
- organiser des voyages d'études et d'échanges d'expériences.

Action 12 : *Promotion des technologies d'économie d'énergie, de la diversification des énergies et des sources d'énergie*

Le développement des actions d'économie du bois de feu se fera par les activités suivantes :

- renforcer l'utilisation des technologies d'économie d'énergie (foyer améliorés, auto-cuiseur, etc.) ;
- poursuivre les efforts de subvention du gaz ;
- promouvoir la subvention des équipements en technologies d'économie d'énergie et d'énergie renouvelable ;

- promouvoir l'utilisation des technologies d'énergie renouvelable (solaire, éolien, biogaz, etc.).

Action 13 : *Promotion des bonnes pratiques d'adaptation des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et de la faune à la variabilité et aux changements climatiques*

Les stratégies d'adaptation des populations aux impacts des CC doivent être renforcées, notamment aux moyen de sites de démonstration des bonnes pratiques d'adaptation des systèmes de production aux niveaux local et régional.

Deux actions majeures sont à préconiser :

- capitaliser et promouvoir les bonnes pratiques d'adaptation en cours au Burkina Faso ;
- choisir des villages pilotes selon les zones agroécologiques pour des sites de démonstration et de diffusion sur les bonnes pratiques dans le contexte de changements climatiques.

Action 14 : *Augmentation des revenus provenant de la valorisation des ressources biologiques.*

Il s'agira d'accroître substantiellement la part des revenus provenant d'une bonne valorisation de la DB afin de contribuer à la réduction de la pauvreté. Les tâches immédiates à envisager sont :

- promouvoir les activités génératrices de revenus au niveau des familles, des OP et des groupes défavorisés ;
- promouvoir de nouveaux métiers d'utilisation durable, des filières de production et les circuits de commercialisation des productions.

Il reste entendu que des études permettront d'évaluer les impacts socio-économiques des actions entreprises.

Action 15 : *Promotion des pratiques d'utilisation durable des ressources biologiques*

Il s'agira essentiellement de :

- sensibiliser et former les acteurs à l'utilisation durable des ressources biologiques ;
- promouvoir des sites de démonstration des bonnes pratiques aux fins de vulgarisation ;
- valoriser les bonnes pratiques traditionnelles d'utilisation durable des ressources biologiques.

Ce faisant, l'on s'efforcera de :

- recueillir, évaluer et diffuser les pratiques d'utilisation durables des ressources ;
- renforcer les mécanismes d'acquisition et d'adoption endogènes des pratiques d'utilisation durable.

2.2.3 Partage équitable des bénéfices

Le partage des bénéfices a pour finalité d'inciter et de renforcer les capacités des populations et des institutions à mieux assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. L'objectif visé par le Burkina Faso au titre du partage équitable est d'assurer aux populations et au pays un partage juste et équitable des avantages issus de l'utilisation des ressources biologiques, et surtout génétiques. A cet effet les actions qui suivent sont envisagées, mais ne sont pas limitatives.

Action 1 : *Amélioration de la connaissance sur les potentialités en ressources biologiques et surtout génétique*

Au Burkina Faso, le niveau de la connaissance des potentialités en ressources biologiques, et surtout génétiques, reste en deçà des réalités. Aussi, le présent plan d'action a-t-il opté de remédier à cette insuffisance à travers l'activité suivante et les tâches qui en découlent. Il s'agit d'évaluer, d'une manière aussi précise que possible, les potentialités en ressources biologiques, et surtout génétiques du pays (à l'intérieur comme à l'extérieur), dont les retombées des avantages découlant de leur utilisation peuvent être partagées, c'est-à-dire :

- améliorer les connaissances sur les espèces (inventaire exhaustif), leurs utilisations par les populations locales (ethnobotaniques, ethnozoologique), leurs biologies, leurs physiologies et leur génétique afin de mettre en évidence le potentiel en ressources biologiques et génétiques des différentes composantes de la diversité biologique et leurs caractéristiques qui peuvent constituer des avantages exploitables ;
- créer une banque de données sur les potentialités et les produits pouvant dégager des avantages partageables ;
- créer un observatoire pour le suivi-évaluation de l'état des ressources biologiques, surtout génétiques, particulièrement recherchées par l'étranger ;
- mettre en place un système de contrôle efficace des mouvements transfrontières des ressources génétiques (surveillance des frontières terrestres et aériennes: formation et implication des douaniers).

Action 2 : *Renforcement des capacités opérationnelles des populations locales en matière de conservation et d'utilisation des ressources biologiques, surtout génétiques*

Nonobstant les actions identifiées antérieurement dans la réalisation des objectifs de conservation et d'utilisation durable, une action visant le renforcement des capacités opérationnelles dans l'optique du partage équitable est également indispensable et se compose des sous-activités suivantes :

- dynamiser les comités locaux de développement (CVD, Conseil communal) ;
- sensibiliser les différentes autorités (politiques, administratives, coutumières, religieuses.), les parlementaires, les associations et organisations diverses sur les avantages pouvant résulter de l'exploitation des ressources biologiques et sur la nécessité de les protéger ;
- sensibiliser toutes les composantes de la population sur la nécessité de protéger le patrimoine local, régional et national en matière de diversité biologique ;
- organiser de manière plus efficiente les exploitants des produits biologiques et surtout génétiques ;
- organiser les tradipraticiens en associations spécifiques et les impliquer dans la réalisation des activités de conservation ;
- dynamiser les cadres de concertation déjà existants ou à créer ;
- former le personnel nécessaire pour le besoin du partage des avantages ;
- réaliser les infrastructures nécessaires à la conduite des activités ;
- doter les services techniques en équipement nécessaire ;
- coopérer dans le sens de recueillir l'information sur les données stockées à l'étranger.

Action 3 : *Accroissement de la contribution de l'expertise locale dans la définition des problématiques internationale, régionale et nationale en matière de partage des avantages de la diversité biologique, et dans l'élaboration des scénarios y relatifs*

L'activité à entreprendre est de mettre en place des dispositions nécessaires pour le partage des avantages, notamment :

- faire l'état des lieux des utilisations faites des ressources biologiques surtout génétiques par les communautés locales et au niveau national ;

- mettre en place des dispositions nécessaires pour le partage des bénéfices ;
- instaurer des cadres institutionnels et des mesures juridiques et réglementaires à tous les niveaux ;
- faire l'état des lieux des ressources génétiques du Burkina Faso entreposées et utilisées dans les banques de gènes étrangères.

Action 4 : *Renforcement de la coopération régionale et internationale en matière de recherche scientifique et technique*

S'agissant du renforcement de la coopération scientifique et technique, l'activité centrale sera de promouvoir la coopération régionale et internationale en matière de recherche scientifique et technique; les sous-activités suivantes, à renforcer ou à initier, serviront à sa réalisation :

- renforcer les activités de coordination et de soutien de la recherche scientifique des organismes de coopération sous régionales et régionales ;
- identifier les domaines de collaboration avec les différentes structures de recherche (fondamentale et de développement) ;
- élaborer des contrats ou protocoles de collaboration entre la Recherche, les entreprises locales de production et les institutions internationales (finance, joint-venture, formation, etc.) ;
- promouvoir l'utilisation des résultats de recherche à des fins de développement, pour une meilleure exploitation des ressources naturelles, y compris génétiques, en particulier ;
- renforcer les capacités scientifiques et techniques des institutions nationales de recherche et des universités, en particulier dans le domaine de la génétique (génie génétique) et/ou de la biotechnologie ;
- exploiter le cadre que constitue le FRSIT, pour les échanges internationaux et la promotion des résultats de la recherche ;
- renforcer la coopération inter Etats pour la gestion des écosystèmes partagés.

Pour toutes ces actions ci avant retenues, il s'agit d'impliquer les populations locales (l'expertise locale en particulier), les promoteurs privés nationaux ainsi que les divers partenaires au développement, dans la réalisation des objectifs de conservation, de gestion et d'utilisation durable des ressources biologiques que contiennent les forêts, les réserves de faune, les réserves de biosphère, les plans d'eau et autres écosystèmes particuliers afin de les aider à en tirer bénéfice.

Action 5 : *Mise en place d'un cadre national pour l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages tirés de leur utilisation*

Un cadre national pour l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages tirés de leur utilisation devra être mis en place et de doté de moyens de fonctionnement. Les tâches immédiates à cet effet seront de :

- créer un cadre institutionnel pour l'APA ;
- mettre à disposition des moyens humains et financiers pour le bon fonctionnement dudit cadre ;
- élaborer et mettre en œuvre une loi sur l'APA ;
- désigner un point focal pour l'APA, notamment un correspondant national pour le Comité intergouvernemental dans les meilleurs délais, en tout état de cause le 30 mai 2011 au plus tard, et d'en informer le Secrétaire exécutif.

Action 6 : *Développement des capacités en matière d'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages qui en découlent*

Pour ce faire, les tâches immédiates seront de :

- identifier et hiérarchiser les besoins et les capacités à développer ;
- planifier la création, le développement et le renforcement des capacités.

Action 7 : *Ratification et mise en œuvre du protocole sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages tirés de leur utilisation conformément aux dispositions du protocole et aux mesures nationales*

Pour ce faire, les tâches immédiates seront de :

- signer, ratifier et mettre en œuvre le protocole sur l'APA ;
- élaborer de manière participative une stratégie de mise en œuvre du protocole APA ;
- sensibiliser les acteurs au protocole sur l'APA ;
- Renforcer régulièrement les mesures nationales sur l'APA.

2.3 Intervenants et rôles

Ce plan d'action a un caractère multi-sectoriel. Par conséquent, son application est transversale et relève de toutes les parties prenantes au développement économique et social du pays. Aussi, les interventions des acteurs pourront couvrir les trois sous-objectifs de la Convention que sont la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable des ressources biologiques et le partage des bénéfices issus de l'exploitation des ressources biologiques, surtout génétiques.

Les parties prenantes à la réalisation du plan d'action peuvent être subdivisées en trois groupes :

- l'Etat et ses démembrements constitués des secteurs ministères, des structures centrales et décentralisées; leurs principaux rôles portent sur la mobilisation, l'encadrement, le financement et la recherche de financement ;
- les populations et leurs émanations que sont les collectivités territoriales, les associations, les ONG, les particuliers, les leaders d'opinion, les autorités coutumières et religieuses, les familles, les ménages et les particuliers ;
- les partenaires au développement, notamment les bailleurs de fonds sur les plans multilatéral et bilatéral ;
- Une présentation synoptique de l'ensemble des intervenants et de leurs rôles est faite au tableau suivant.

Tableau n° 1 : Présentation synoptique de l'ensemble des intervenants dans la mise en œuvre du Plan d'Action du Burkina Faso sur l'application de la Convention sur la Diversité Biologique

Intervenants	Rôles spécifiques
<p><u>Etat et ses démembrements</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - services techniques décentralisés des Ministères concernés ; - agents d'encadrement ; - collectivités territoriales ; - services administratifs décentralisés ; - organisations para-étatiques ; - Médias publics ; - Projets et Programmes. 	<ul style="list-style-type: none"> - diffusion des informations et sensibilisation des populations; - appuis au renforcement des capacités opérationnelles des populations; - renforcement des capacités propres; - formation continue des agents d'encadrement; - sensibilisation des agents administratifs et des responsables coutumiers et religieux; - élaboration et suivi des programmes et projets; - réalisation de projets pilotes avec approche participative; - évaluation et suivi des ressources; - gestion des banques de données; - élaboration de textes juridiques et règlementaires et leur traduction en langues nationales; - diffusion des informations et des textes appropriés - appui au développement des filières
<p><u>Populations locales</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - communautés de base ; - organisations paysannes ; - organisations professionnelles ; - autorités coutumières et religieuses ; - leaders d'opinions ; - élus locaux; - collectivités territoriales; - associations, GIE et ONG locaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - internalisation des concepts de conservation et d'utilisation durable des composants de la diversité biologique ; - participation aux actions de sensibilisation / information des producteurs ou exploitants des ressources naturelles ; - -maîtrise des techniques et technologies d'exploitation et de valorisation des produits et visant la création d'entreprises ou d'unités de production au niveau régional et local ; - développement des capacités d'organisation; - participation à l'élaboration et à l'exécution des projets; - conception et mise en œuvre des plans et projets de développement locaux ; - dynamisation des cadres de concertation.; - sensibilisation à la protection de la diversité biologique; - collaboration dans la mobilisation de l'expertise locale et recueil des savoirs traditionnels ; - Etc.
<p><u>Secteur privé (local ou national)</u> :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - développement des productions sylvicoles,

Intervenants	Rôles spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> - opérateurs économiques ; - concessionnaires de zones de chasse; - commerçants de produits forestiers; ligneux et non ligneux; - tradipraticiens ; - concessionnaires de pêche; - éleveurs de faune sauvages; - promoteurs aquacoles; - scieries; - opérateurs privés industriels; - agro businessmen; - médias privés 	<p>fauniques et halieutiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - création et mise en œuvre d'activités génératrices de revenus et pourvoyeuses d'emplois; - création de petites unités de productions fauniques, halieutiques et forestières; - réalisation des les investissements productifs; - développement des filières forestières, fauniques et halieutiques porteuses ; - valorisation des produits forestiers et fauniques ; - plantations de bois d'œuvre ; - etc.
<p><u>Partenaires au développement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - ONG nationales (exemple Naturama, Fondation Nature et Vie, etc.); - ONG internationales (exemple UICN, Tree Aid, Wetland, Birdlife, etc.); - Organismes de financement (exemple BM, PNUD, BAD, FAO, UNESCO, FEM,...); - Organismes de coopération, bilatérale et multilatérale (AFD, UE, CIRAD-Forêts, IRD,...); - institution de coopération régionale (CILSS, CEDEAO, IITA, UEMOA...); - Opérateurs économiques privés (banques, entreprises, assurances, institutions de micro finance); - associations à coopération décentralisée ; - fondations. 	<ul style="list-style-type: none"> - renforcement des capacités; - transfert de technologie et de connaissances; - financement de programmes et projets ; - dotation en équipements et en crédit rural; - développement des activités rémunératrices de revenus; - appuis divers aux services étatiques et aux communautés de base ; - appuis aux ONG locaux ; - appui aux initiatives privées ; - etc.

2.4 Conclusion sur le plan d'action

En conclusion, le présent plan d'action porte sur les actions jugées prioritaires et activités correspondantes ci-dessus évoquées, dont le condensé se trouve en annexe 5. Au terme de l'exécution de ce plan, un autre plan devrait être élaboré conformément, à l'objectif global poursuivi à travers la stratégie nationale sur la diversité biologique.

Il va de soit que les actions retenues devront être menées dans le cadre d'une démarche multidisciplinaire cohérente (approche systémique) et dynamique.

III. MISE EN OEUVRE ET SUIVI-EVALUATION DE LA STRATEGIE ET DU PLAN D'ACTION

Dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi-évaluation de la stratégie nationale et du plan d'action, les responsabilités communes et individuelles ont été situées, des mécanismes et moyens de mise en œuvre et de suivi-évaluation sont définis, et les personnes morales en charge du suivi-évaluation ont été identifiées. Cette mise en œuvre tiendra compte de la nécessaire synergie d'actions avec la CCNUCC et la CLCD pour laquelle une stratégie nationale de mise en œuvre concertée avait été adoptée, de même que des outils d'application des autres conventions connexes.

3.1 Responsabilité commune

La responsabilité commune consiste à assumer le devoir de gérer la diversité biologique de manière à assurer le bien être des générations présentes et futures.

En raison de son caractère multisectoriel et pluridisciplinaire, la mise en œuvre technique et financière de la stratégie et du plan d'action requiert une collaboration étroite et permanente entre les parties prenantes (collectivités territoriales, organisations paysannes, structures étatiques, ONG, projets/programmes de développement, organisations internationales, les Partenaires Techniques et Financiers, etc.). Il s'agit avant tout de créer les conditions d'une harmonisation des approches et par conséquent d'une synergie d'action qui aura l'avantage d'assurer une appropriation de la stratégie par les groupes cibles, et de prévenir les contradictions méthodologiques et les doubles emplois. Il s'agira en outre de coordonner efficacement la mise en œuvre de certaines conventions ratifiées par le pays (CCNUCC, Lutte contre la Désertification, Ramsar, DB, Protection des végétaux, Risques biotechnologiques, convention CITES, etc.) afin d'optimiser les synergies d'action en matière de gestion participative de la diversité biologique au profit des générations actuelles et futures.

3.2 Responsabilités individuelles (groupes d'acteurs)

Les responsabilités individuelles exigent, pour la gestion responsable de la diversité biologique, un engagement des groupes d'acteurs tels que les structures étatiques, le secteur privé, les personnes ressources (personnes physiques ou morales), etc.

Structures étatiques

Les catégories d'acteurs des structures étatiques visées sont les décideurs, les chercheurs et les techniciens. Elles auront pour principal rôle le suivi pour une bonne mise en œuvre de la stratégie et la programmation de l'évaluation du niveau national au niveau village. Les structures de recherche doivent aider à la résolution des problèmes rencontrés et contribuer à mettre les résultats à la disposition des acteurs.

Producteurs

La mise en œuvre proprement dite de la stratégie et du plan d'action revient d'abord aux producteurs (ONG, Associations, Particuliers). Afin d'assurer pleinement cette responsabilité, ils devront avoir une bonne connaissance de leurs contenus et avoir des repères échelonnés tout au long de son exécution.

Personnes physiques ou morales ressources

Ces personnes sont essentiellement les chefs traditionnels, les autorités religieuses, les leaders d'opinion et les représentants des groupes défavorisés (notamment femmes, enfants). Elles doivent servir de guides dans la mise en œuvre de la stratégie et proposer des repères sûrs et clairs aux populations.

3.3 Mécanisme et moyens de mise de en œuvre

La mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action nécessitera un mécanisme et des moyens de mise en œuvre. Elle tiendra compte particulièrement de la stratégie nationale de mise en œuvre concertée des 3 conventions (CDB, CCCC, CLCD) qui a défini un mécanisme propre de coordination/concertation (voir tableau 5 en annexe).

3.3.1 Mécanisme de coordination de la mise en œuvre

La coordination des interventions à envisager doit se situer essentiellement à quatre (4) niveaux: national, régional et provincial, communal et, enfin, villageois.

- a. **Au niveau national**, il est plus que nécessaire d'harmoniser les politiques, plans et programmes nationaux de gestion des ressources naturelles et environnementales, par une coordination horizontale. Le Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable (SP/CONEDD), auquel cette tâche est dévolue au Burkina Faso, devra donc assurer la coordination nationale de la

mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action en matière de diversité biologique, en harmonie avec l'existant.

- b. **Au niveau régional et provincial**, les initiatives déjà développées par les acteurs de terrain pour assurer l'harmonisation et le suivi des actions à cette échelle, et qui s'avèrent pertinentes devront être exploitées.

Pour ce qui concerne les régions prises à part, les Conseils Régionaux constituent des cadres privilégiés qu'il convient d'exploiter. Au plan provincial, des cadres de concertation/coordination existants déjà dans le domaine de la gestion des ressources naturelles pourront être mis à profit, redynamisés et soutenus, pour assurer une intégration des activités des différents services techniques (projets/programmes, ONG) et des privés.

- c. **Au plan communal**, les cadres formels (Conseil Municipal, Comité de jumelage, etc.) ou informels existants, ou à venir, (organes et structures) doivent agir de manière à assurer la synergie de leurs actions. A titre d'exemple de tels cadres, nous pouvons citer les Comités Départementaux d'Aménagement du Terroir.

- d. **Au niveau villageois**, la concertation entre les structures d'appui et la communauté villageoise pourra se faire à travers les Commissions Villageoises de Gestion des Terroirs (CVGT), prévues par la RAF et par les CVD et leurs sous commissions prévues par la Loi sur les Collectivités territoriales. Ces structures villageoises auront un rôle déterminant dans l'élaboration des plans d'actions, la programmation et la mise en œuvre des actions prévues dans les villages.

La mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action sur la diversité biologique se fera à travers une approche participative qui associera tous les acteurs à tous les niveaux, notamment à l'analyse des problèmes de gestion des ressources naturelles, à la définition et à la mise en œuvre des solutions ainsi qu'à l'évaluation des impacts.

3.3.2 Les moyens de mise en œuvre

Les moyens nécessaires à la mise en œuvre sont: les moyens juridiques et réglementaires, les moyens financiers et les moyens humains.

a. Les moyens juridiques et réglementaires

Ces moyens juridiques et réglementaires doivent tenir compte des réalités objectives (mais évolutives) propres à chaque échelle d'intervention (local ou villageois, provincial, communal, régional, national). Ces moyens doivent être mobilisés pour favoriser pleinement :

- la participation populaire, publique et privée à la mise en œuvre du plan d'action, et d'une manière générale à la gestion des ressources naturelles, biologiques et surtout génétiques ;
- la sécurisation du foncier et des investissements ;
- le bon fonctionnement des conventions locales de gestion des ressources, de prévention et de règlement des conflits, de partage des bénéfices tirés de l'exploitation rationnelle des ressources locales ;
- la reconnaissance juridique des organisations paysannes (statut de personnes morales);
- les fonctionnements des cadres de concertation et des mécanismes de suivi-évaluation du plan d'action.

b. Les moyens financiers

Les moyens financiers devront être recherchés aux trois niveaux principaux suivants :

- l'Etat : Le Burkina Faso devra en premier lieu compter sur ses propres forces dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action. A cet effet des efforts supplémentaires devront être déployés au titre de la prise en charge des actions réalisables par le budget de l'Etat. En outre, le financement au moins des actions d'envergure nationale, relatives à la Diversité Biologique, devra être prévu au titre des différents Fonds Nationaux existants ou à créer.
- Les populations locales : La contribution des populations locales pourra se faire à travers trois catégories d'intervenants :
 - les producteurs privés: la contribution des producteurs privés se fera en espèces et en nature dans le cadre de leurs réalisations personnelles au niveau des différents secteurs qui les intéressent; ils pourront bénéficier de subventions diverses ;
 - les Organisations Non Gouvernementales: elles devront être responsabilisées davantage dans le cadre des actions dont la réalisation fait appel à leur contribution. Ils pourront également bénéficier de subventions diverses (coopérations décentralisées, etc.).
- Le secteur privé national
 - les opérateurs économiques : leur contribution sera essentielle au niveau des actions de grande envergure, telles que les exploitations et les aménagements des formations naturelles, le tourisme cynégétique et de vision, etc.
- Les partenaires au développement : Tout en exploitant judicieusement les avantages découlant des conventions internationales qu'il a ratifiées, notamment ceux offerts par le mécanisme de financement de

la Convention sur la Diversité Biologique, etc., le pays devra œuvrer à renforcer davantage la coopération bilatérale et multilatérale avec les partenaires étrangers et les institutions sous-régionales, régionales et internationales.

Le détail sur les moyens financiers est présenté en annexe 4.

c. Les moyens humains

L'accent doit être mis sur le renforcement des capacités de tous les concernés à tous les niveaux géographiques et à tous les domaines de compétences requises pour la mise en œuvre du plan d'action.

Les compétences seront particulièrement requises pour les aspects suivants :

- d'organisation des acteurs,
- de détermination des indicateurs d'impact,
- d'évaluation des résultats,
- de programmation des actions,
- de gestion des programmes et des finances,
- de capacités de mise en œuvre des réalisations physiques ou autres.

Il est à souligner que les compétences requises pour la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action doivent être disponibles en permanence.

3.4 Mécanisme de suivi-évaluation

Le suivi de la mise en œuvre de la stratégie incombe aux cadres de concertation existants, qui pourraient jouer un rôle important dans son animation et son suivi. Citons, par exemple, le suivi de la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action incombe aux cadres de concertation existants (aux niveaux régional, provincial, communal et villageois), aux partenaires de développement (ONG, Projets, Services Techniques, Administration, élus locaux, organisations paysannes).

Il sera donc indispensable de renforcer et redynamiser les cadres de concertation/coordination existants et d'éviter, autant que possible, la création de nouvelles structures du même genre.

Le suivi-évaluation comportera les formes d'évaluation telles que :

- l'évaluation continue, qui donne l'occasion de réajuster les activités et de réorienter certaines démarches. Elle se fait à travers un suivi régulier sur le terrain et des entretiens fréquents avec les différents acteurs concernés ;

- l'évaluation externe, généralement faite par des consultants, qui permet l'appréciation de la méthodologie, des activités et des démarches du programme par un œil extérieur, l'analyse de ses impacts et de la pertinence de ses approches dans le cadre du processus de développement prôné. Elle s'intéresse également aux mesures d'accompagnement ;
- les auto-évaluations, qui se déroulent en fin d'année ou de phase d'activités, du village au niveau national, permettent à chacun de jeter un regard critique sur les actions menées.

Pour mieux suivre et évaluer les activités qui seront développées dans la mise en œuvre de la stratégie il est proposé le mécanisme suivant :

- chaque intervenant va, à travers son système de suivi évaluation, rapporter les activités menées à son niveau mais cela à partir du canevas consensuels et qui doit être élaboré au niveau du cadre de concertation technique provincial (CCTP) ;
- au niveau du CCTP deux rencontres annuelles, semestrielles permettront de produire deux rapports semestriels qui feront le point de l'ensemble des activités menées par tous les partenaires. Une banque de données devrait être constituée au niveau de chaque partenaire et au niveau des Secrétariats des CCTP ;
- deux visites de terrains devraient être organisées par le cadre de concertation pour suivre l'évolution des ressources biologiques. Ces visites devront être réalisées sur des sites de conservation et d'exploitation des ressources naturelles ;
- enfin, des sites de suivi écologique devraient être déterminés dans chaque province et bénéficier d'un suivi annuel par une équipe du CCTP composée de techniciens des services techniques, des projets, des ONG et des représentants des organisations paysannes ;
- Le suivi - évaluation nécessitera en outre la mise en place d'un système de collecte, de traitement et de diffusion de l'information. Des études spécifiques ou enquêtes permettant, à différents stades de mise en œuvre du plan, de mesurer les effets et l'impact de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique par les populations, ainsi que du partage des bénéfices, sont nécessaires.

3.4.1 Responsables en charge du suivi-évaluation

Les responsables en charge du suivi-évaluation de la stratégie nationale et du plan d'action sont présentés au tableau n°8 ci-dessous.

Tableau n° 2 : Responsables en charge du suivi-évaluation en fonction des niveaux

Mécanisme ou forme de suivi-évaluation	Niveaux	Responsables	Acteurs associés	Mise en œuvre
Mécanisme = Evaluation périodique	. National . Régional à villageois	. Services centraux et déconcentrés du Ministère de l'Economie et des Finances - SP/CONEDD	- Partenaires Techniques et Financiers - Services centraux et déconcentrés des ministères en charge du développement rural; - les collectivités territoriales - Institutions de Recherche	Cadre de concertation/coordination
Evaluation continue	. National . Régional . Provincial à villageois	. Services centraux et déconcentrés du Ministère de l'Economie et des Finances - SP/CONEDD . Directions et services centraux et déconcentrés en charge du suivi de la mise en œuvre de la CDB	- Services centraux et déconcentrés des ministères en charge du développement rural ; - Institutions de Recherche	Acteurs concernés
Evaluation externe	A tous les niveaux	Services centraux et déconcentrés du Ministère de l'Economie et des Finances - SP/CONEDD . Directions et services centraux et déconcentrés en charge du suivi de la mise en œuvre de la CDB	Services centraux et déconcentrés des ministères en charge du développement rural Institutions de Recherche	Consultants
Auto-évaluation	. National . Régional . Provincial . Départemental à villageois	. SP/CONEDD . Directions et services centraux et déconcentrés en charge du suivi de la mise en œuvre de la CDB	Services centraux et déconcentrés des ministères en charge du développement rural	Acteurs concernés

4. Conclusion générale

La stratégie et le plan d'action s'exécutent à terme échu. Cependant, la stratégie porte sur un long terme, tandis que le plan d'action couvre un terme moyen.

Il est à noter que la mise en œuvre de la présente stratégie et de ce plan d'action doit aller en harmonie avec les autres stratégies et plans nationaux et sectoriels de développement existants, de même qu'avec ceux en cours d'élaboration ou à venir.

Au regard de ce principe, et compte tenu du domaine auquel s'applique ce document servant de cadre de référence, la présente stratégie couvre une période de vingt cinq (25) ans allant de l'an 2001 à l'an 2025, tandis que le plan d'action se limite à cinq (5) ans, soit maintenant de 2011-2015. Au terme ce plan d'action, trois autres plans, d'une durée de cinq ans chacun, devront être élaborés, l'un après l'autre, conformément à l'objectif majeur poursuivi à travers la stratégie nationale sur la diversité biologique. En tout état de cause, la question de la gouvernance environnementale et particulièrement celle de la Stratégie Nationale et Plan d'Actions en matière de diversité biologique au Burkina Faso devrait judicieusement reposer sur :

- les politiques intégrées et synergies intersectorielles existants (synergies 3 conventions, SCADD, etc.) ;
- la définition d'une stratégie de recherche de financements durables (Etat, PTF, financements de Conventions et Initiatives disponibles au niveau international);
- un pilotage institutionnel reposant sur le CONEDD (en rapport avec les Parties prenantes), pour la mise en œuvre et le Suivi Evaluation ;
- un volet Capitalisation, Communication, diffusion/dissémination des résultats (dont les rapports nationaux sur la mise en œuvre de la Convention);
- une coopération sous-régionale et internationale (CILSS, Autorité du Liptako-Gourma, Agences de Bassin, etc.) spécialement en matière de recherche scientifique et de valorisation des résultats.

DOCUMENTS CONSULTÉS

Secrétariat de la convention sur la diversité biologique (2010) : Perspectives mondiales de la Diversité Biologiques. 3^{ème} édition (GBO 3), Montréal, 94 p.

Burkina Faso, 2010 : Quatrième rapport national à la convention des parties. Convention sur la Diversité Biologique, Juillet 2010 ; 118 pages

Burkina Faso, 2010 : Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) 2011-2015. Version provisoire.

Burkina Faso, 2009 : Loi n° 034-2009/AN du 16 Juin 2009 portant Régime foncier rural et Décrets d'application. 92 pages ; édition 2010.

Zongo D., 2002 : Inventaire de l'agrobiodiversité du Burkina. Réalisé dans le cadre du Projet SILEM. PNGT/SILEM. 113p+Annexes

CONAGESE, 2001 : Stratégie de mise en œuvre concertée des trois conventions de Rio : Convention cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques (CCCC), Convention sur la Diversité Biologique (CDB), Convention des Nations-Unies sur la Lutte Contre la Désertification (CCD). Version finale. Ouagadougou. 50 p ; Octobre 2001.

CONAGESE, 2001 : Stratégie nationale et Plan d'action du Burkina Faso en matière de Diversité Biologique. Ouagadougou, Burkina Faso, 162 p

CONAGESE, 2007 ; Programme d'action national d'adaptation à la variabilité et aux changements climatiques (PANA du Burkina Faso) ; nov. 2007

DOCUMENTS PRELIMINAIRES PRODUITS POUR ENRICHIR LE PANA :

. **SP/CONEDD, 2006 :** Contribution à l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation aux changements climatiques : Volet scénarios et projections climatiques, 32p.

. **SP/CONEDD, 2006 :** Evaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation aux changements climatiques au Burkina Faso : Volet ressources en eau, 44p.

. **SP/CONEDD, 2006 :** Evaluation de la vulnérabilité et l'adaptation aux changements climatiques pour le site du Sud-Ouest du Burkina Faso, 48p.

. **SP/CONEDD, 2006 :** Evaluation de la vulnérabilité et les capacités d'adaptation au changement climatique de la région du Centre Nord (zone de Kohnéré), 29p.

. **SP/CONEDD, 2006** : Rapport d'évaluation de la vulnérabilité et des capacités d'adaptation aux changements climatiques de la région de l'Est, 43p.

. **SP/CONEDD, 2006** : Rapport provisoire sur l'évaluation de la vulnérabilité et des capacités d'adaptation des populations au changement climatique, 87p.

. **SP/CONEDD, 2006** : Vulnérabilité et adaptation aux changements climatiques dans les domaines de la végétation, de l'écologie et de la foresterie au Burkina Faso, 26p.

. **SP/CONEDD, 2006** : Vulnérabilité et l'adaptation aux Changements Climatiques dans la Région de la Boucle du Mouhoun (Burkina Faso), 34p.

. **SP/CONEDD, 2006** : Vulnérabilité et adaptation aux changements climatiques dans le Sahel Burkinabé, 42p.

. **SP/CONEDD** : Contribution à l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation aux changements climatiques au Burkina Faso : Volet socio-économique, 23p.

MECV, 2009: Rapport de la troisième session de la conférence du Conseil National pour l'Environnement et le Développement durable (CONEDD). Thème : « changements climatiques : quelles stratégies pour l'adaptation des systèmes de productions agro-sylvo-pastorales? ». Rapport de synthèse des travaux. Ouagadougou les 21 et 22 décembre 2009.

SBSTTA-14-inf-28-fr : Déclaration de Paris sur « l'Initiative Satoyama ».

UNEP/CBD/ COP/10/WG.1/CRP.4: utilisation durable de la diversité biologique. Nagoya, 21 octobre 2010.

UNEP/CBD/COP/10/CRP.1: accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation. nagoya, 27 octobre 2010.

UNEP/CBD/COP/10/WG.2/CRP.26: révision et actualisation du plan stratégique au delà de 2010. Nagoya, 27 octobre 2010.

UNEP/CBD/COP/10/WG.1/CRP.11: Diversité biologique et changements climatiques. Nagoya, 25 octobre 2010.

ANNEXES

Annexe 1 : Les objectifs et mécanismes à prendre en compte

Tableau N° 1 : Pyramide des objectifs de la Diversité Biologique au Burkina Faso

Objectifs	Résultats attendus
<p>1. Objectif de la conservation</p> <p>assurer la conservation de la diversité biologique grâce à l'implication des populations préalablement responsabilisées</p>	<p>1.1 La participation des populations locales et, spécialement, des femmes aux actions de conservation est nettement améliorée</p> <p>1.2 L'adhésion des populations bénéficiaires aux objectifs de la conservation est obtenue</p> <p>1.3 La capacité organisationnelle et le taux d'alphabétisation des populations sont améliorés</p> <p>1.4 La prospection et la collecte d'espèces agricoles, forestières, halieutiques, animales et herbacées rares et menacées sont intensifiées</p> <p>1.5 L'adaptation des systèmes de productions agro-sylvo-pastorales, fauniques et halieutiques aux CC est développée</p> <p>1.6 La création et la gestion des espaces de conservation dans le processus de décentralisation sont développées</p> <p>1.7 Les aires classées et les espaces de conservation sont immatriculés et bornés au nom de l'Etat, des collectivités territoriales et des privées</p> <p>1.8 Les écosystèmes, les habitats et les espèces fragiles ou menacés ou présentant un intérêt national ou international sont protégés</p> <p>1.9 Les espèces animales sauvages et les races d'animaux domestiques, vulnérables ou menacées d'extinction, sont réhabilitées</p> <p>1.10 Le processus d'aménagement et la gestion du territoire, ainsi que la planification sont renforcés</p> <p>1.11 Le niveau de vie des populations est amélioré</p> <p>1.12 La mise en œuvre du cadre de prévention et de gestion des risques biotechnologiques est renforcée</p> <p>1.13 Les capacités d'intégrer les objectifs de Convention sur la DB, de la Convention de lutte contre la désertification ainsi que de la convention sur les CC et autres conventions, traités et accords dans les outils de planification et de budgétisation sont renforcées chez tous les acteurs (OP, société civile, collectivités locales, services déconcentrés, PTF, etc.)</p> <p>1.14 La coopération sous-régionale et internationale pour la gestion des écosystèmes partagés est développée</p>

Objectifs	Résultats attendus
<p>2. Objectif de l'utilisation durable: assurer une gestion durable, dynamique et participative des ressources biologiques</p>	<p>2.1 Une plus grande participation des populations dans la gestion des ressources biologiques est promue. 2.2 Les ressources biologiques sont mieux valorisées 2.3 L'éducation environnementale et les pratiques éco-citoyennes sont renforcées 2.4 Les pratiques de l'agroforesterie et de l'agro-sylvo-pastoralisme sont renforcées 2.5 Les activités anthropiques destructrices des ressources biologiques sont réduites. 2.6 Les ressources biologiques fauniques, halieutiques et floristiques sont mieux connues 2.7 Les zones humides (plans et cours d'eau) sont mieux gérées et protégés contre l'ensablement/envasement, les pollutions et les plantes envahissantes 2.8 Les systèmes de production agricole durables sont promus. 2.9 La productivité des espèces et des races a augmenté 2.10 La gestion durable de la faune et des aires protégées est développée 2.11 Les capacités organisationnelles et opérationnelles des communautés à la base sont renforcées 2.12 Les technologies d'économie d'énergie, la diversification des énergies et les sources d'énergie sont promues 2.13 Les bonnes pratiques d'adaptation des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et de la faune à la variabilité et aux changements climatiques sont promues 2.14. Les revenus provenant de la valorisation des ressources biologiques sont augmentés 2.15 Les pratiques d'utilisation durable des ressources biologiques sont promues.</p>
<p>3. Objectif du partage équitable des bénéfices: assurer aux populations et au pays un partage équitable des avantages issus de l'utilisation des ressources biologiques, et surtout génétiques</p>	<p>3.1 Le niveau de la connaissance sur les potentialités en ressources biologiques et génétiques est amélioré 3.2 Les capacités opérationnelles des populations locales sont renforcées 3.3 La contribution de l'expertise locale et nationale dans la définition de la problématique de partage des avantages est accrue 3.4 La coopération régionale et internationale est renforcée 3.5 Un cadre national pour l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages tirés de leur utilisation est mis en place et fonctionne 3.6 Les capacités en matière d'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages qui en découlent sont développées 3.7 Le protocole de Nagoya sur l'APA est ratifié et mis en œuvre conformément aux dispositions d'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages qui en découlent sont assurés conformément aux dispositions du protocole et aux mesures nationales.</p>

Tableau N° 2 : Les objectifs stratégiques de la COP 10 tenue à Nagoya

<p>STRATEGIE : Réaliser des avantages communs pour la diversité biologique (synergie avec les conventions de Rio)</p>	
<p>Objectifs Stratégiques de la COP 10 (Nagoya)</p>	<p>Résultats attendus</p>
<p>1. Développer des synergies entre les conventions de Rio (DB, CC, Désertification et Dégradation des Terres) et d'autres conventions (CITES, RAMSAR, CMS etc.) afin de réaliser des avantages communs pour la diversité biologique</p>	<p>1.1 Les capacités des parties prenantes, préalablement sensibilisées, sont renforcées sur le rôle essentiel de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique en tant que mécanisme d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci</p> <p>1. 2 Certains défis posés par les changements climatiques et leurs effets sur la diversité biologique sont gérés dans le cadre d'un portefeuille de mesures d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques qui s'appliquent aux aires protégées</p> <p>1.3 Des mécanismes pour harmoniser les rapports et la collecte des données relatifs à l'interface entre la diversité biologique et les changements climatiques au niveau national et infrarégional sont élaborés</p> <p>1.4 Des activités qui permettent d'accroître la capacité d'adaptation des espèces et la résilience des écosystèmes et de leurs fonctions, face aux changements climatiques, sont menées</p> <p>1.5 Les impacts des changements climatiques sur la diversité biologique et sur les moyens de subsistance fondés sur la diversité biologique, notamment les moyens de subsistance associés à des écosystèmes très vulnérables, sont évalués et réduits en vue d'identifier des priorités en termes d'adaptation</p>

<p>2. Réaliser des avantages communs pour la diversité biologique</p>	<p>2.1 Des indicateurs permettant de mesurer et de faciliter l'établissement de rapports sur la réalisation d'avantages sociaux, culturels et économiques pour la diversité biologique, les changements climatiques et la lutte contre la désertification et la dégradation des terres sont identifiés et promus ;</p> <p>2.2 Des outils pour évaluer et réduire les impacts négatifs sur la diversité biologique des activités d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements sont créés (but: analyser les impacts environnementaux et intersectoriels possibles des projets et politiques de sauvegarde de l'environnement)</p> <p>2.3 Des pratiques modèles et une boîte à outils des leçons apprises sur la réalisation d'avantages communs pour la diversité biologique, les changements climatiques et la lutte contre la désertification et la dégradation des terres sont élaborées;</p> <p>2.4 Une brochure sur les meilleures pratiques de réalisation d'avantages communs pour la diversité biologique, les changements climatiques et la lutte contre la désertification et la dégradation des terres est conçue et diffusée.</p>
---	--

Tableau N° 3 : Les domaines d'intervention les plus porteurs de synergie entre les conventions en relation avec la diversité biologique

Domaines	Objectifs	Résultats attendus	Actions/Activités
Amélioration de la productivité des terres / gestion intégrée et durable des ressources naturelles	transformer les systèmes agro-sylvo-pastoraux actuels de production vers des systèmes durables, prenant en compte les contraintes actuelles et les enjeux futurs, notamment ceux liés à la lutte contre la désertification, à la conservation de la diversité biologique et à la lutte contre les changements climatiques.	la productivité des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux a atteint un niveau tel qu'ils sont capables d'absorber la croissance démographique; des mesures d'atténuation de la sensibilité des systèmes agro-sylvo-pastoraux de production aux changements climatiques annoncés sont mises effectivement en œuvre garantissant ainsi la productivité de ces systèmes et, partant, la satisfaction des besoins des populations; les écosystèmes naturels et, en particulier les forêts et les zones humides, sont protégées et régénérées en même temps que la diversité biologique est mieux conservée; les émissions de GES sont réduites grâce à l'augmentation de la capacité de séquestration naturelle et aux bonnes pratiques de gestion des sols et des ressources naturelles Des mesures adéquates pour réglementer le commerce des espèces vulnérables ou menacées sont prises.	réduire les quantités de Gaz à Effets de Serre (GES) émis par les sources actuelles et veiller à l'avenir à éviter la prolifération de nouvelles sources dans le but de contribuer à limiter l'ampleur des changements climatiques annoncés; développer les capacités de séquestration des GES en particulier dans les activités forestières et industrielles; réduire la vulnérabilité des systèmes de production aux changements climatiques; conserver les écosystèmes terrestres et aquatiques en tant qu'abris privilégiés des ressources biologiques ; promouvoir la conservation des espèces et des ressources naturelles ; intégrer les dispositions des conventions internationales dans la législation nationale notamment la convention CITES.

Domaines	Objectifs	Résultats attendus	Actions/Activités
Amélioration des conditions de vie des populations par la réduction de la pauvreté en milieu rural	Concevoir et mettre en œuvre des politiques en matière de population et de migrations capables de réduire la pression démographique sur les terres et les ressources biologiques	Les sources de revenus des populations rurales sont diversifiées ; les populations ont un meilleur accès aux différentes sources de crédit ; le travail des ruraux et des groupes défavorisés est mieux rémunéré ; les conditions de vie des populations rurales, semi-urbaines et périurbaines sont améliorées ; l'accès aux différentes sources d'énergie est diversifié et facilité ; la pression démographique sur les terres marginales et pauvres est nettement réduite.	créer des emplois verts et des sources de revenus supplémentaires ; garantir l'accès des populations rurales aux technologies et aux moyens de production modernes favoriser les conditions d'accès au crédit rural promouvoir la mise en valeur et l'utilisation rationnelle des diverses sources d'énergie localement disponibles promouvoir des sources alternatives d'énergie
Renforcement de la coopération sous-régionale et internationale en matière de recherche scientifique et technique	contribuer au renforcement de la solidarité entre les pays concernés tant au niveau sous-régional qu'international en développant des liens de coopération dans divers domaines.	le transfert de technologies adaptées à la transformation des systèmes agro-sylvo-pastoraux et industriels de production est effectif ; des politiques communes pour la gestion concertée des écosystèmes partagés et pour l'exploitation de leurs ressources naturelles sont définies et appliquées par les Etats concernés ;	La mise en œuvre effective de programmes d'actions sous-régionaux, notamment du PASR ; promouvoir des protocoles de collaboration favorables au renforcement des capacités et au transfert de technologies appropriées ; mettre en œuvre des projets transfrontaliers avec des mécanismes de financement impliquant la contribution des Etats, des organismes régionaux et internationaux.

Domaines	Objectifs	Résultats attendus	Actions/Activités
Renforcement des capacités des acteurs	contribuer, par l'éducation et la formation, à l'élévation du niveau des connaissances (environnementales notamment) et des capacités opérationnelles et de management de tous les acteurs	<p>la participation des acteurs de la société civile aux processus de prise de décision et de mise en œuvre des programmes d'action aux différents niveaux, notamment au niveau local est effective;</p> <p>les acteurs adoptent et maîtrisent les techniques et approches de GRN, de CDB et de lutte contre les changements climatiques;</p> <p>les organisations communautaires de base sont bien structurées et servent d'interface entre les populations locales et les intervenants extérieurs ;</p> <p>les savoirs locaux sont protégés et valorisés</p>	<p>sensibiliser et former les différents acteurs par des moyens appropriés et selon les besoins sur les différents concepts et techniques en matière de gestion durable;</p> <p>collecter et valoriser les savoirs et savoir faire disponibles au niveau local;</p> <p>définir clairement les rôles et prendre des mesures appropriées de responsabilisation véritable et durable des acteurs</p>

Tableau N° 4 : Mécanismes de concertation/coordination aux différents niveaux pour la mise en œuvre de la stratégie concertée pour les 3 conventions

Niveau de concertation	Objectifs	Organes/ Structures	Outils/ Instruments	Moyens de fonctionnement
Villageois				
	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer un plan de développement local; - Coordonner le développement local; - Favoriser la concertation entre groupes d'utilisateurs et entre villages. 	<ul style="list-style-type: none"> - CVD avec compétences élargies à la coordination du développement local. 	<ul style="list-style-type: none"> Plan de développement local 	<ul style="list-style-type: none"> - Ressources locales; - Etat ; - Bailleurs de fonds (à travers les collectivités locales).
Inter Villageois (à envisager en cas de besoin)	Idem niveau villageois	A définir en cas de besoin	A définir en cas de besoin	A définir en cas de besoin
Départemental				
	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer un programme d'appui aux plans locaux de développement; - Favoriser la concertation. 	<ul style="list-style-type: none"> CDAT avec compétences élargies à la coordination du développement local 	<ul style="list-style-type: none"> - Programme départemental de développement 	<ul style="list-style-type: none"> - Ressources départementale ; - Mise en place d'un budget autonome de coordination départementale.
Provincial				
* Province, (Circonscription administrative)	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la concertation 	<ul style="list-style-type: none"> - CPAT/ CCTP - CTS 	<ul style="list-style-type: none"> - SPAT 	<ul style="list-style-type: none"> - Etat ; - Contribution des partenaires; - Mise en place d'un budget autonome de coordination provinciale.
* Province, (Collectivité territoriale décentralisée)	<ul style="list-style-type: none"> - Définir un programme de développement provincial; - favoriser la concertation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil provincial 	<ul style="list-style-type: none"> - Programme de développement provincial 	<ul style="list-style-type: none"> - Etat; - Budget provincial; - Contribution des partenaires
* Commune	<ul style="list-style-type: none"> - Définir un programme de développement communal; - Favoriser la concertation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil municipal 	<ul style="list-style-type: none"> - Programme de développement communal 	<ul style="list-style-type: none"> - Etat; - Budget communal - Contribution des partenaires.

Régional				
	- Définir une politique de développement régionale	- Commissions régionales d'aménagement du territoire; - Comité régional de pilotage.	- SRAT; - Schéma directeur	- Etat ; - Contribution des partenaires; - Mise en place d'un budget autonome de coordination régionale.
National				
	- Adopter un cadre stratégique unique de planification qui servira de référence à tous les intervenants.	- Commission nationale de la planification stratégique; - Commission nationale d'aménagement du territoire; - Conseil National pour la Gestion de l'Environnement.	- Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD). - SNAT; LPDRD; SNDD; SNSA; - Schémas directeurs sectoriels; - Plans et autres Programmes sectoriels: PANE, PAN/LCD, SPN/CDB, SN/CC etc.	- Etat; - Contribution des partenaires; - Mise en place d'un budget autonome de coordination nationale.

Annexe 2 : ACTIONS ET ACTIVITES DU PLAN D'ACTION NATIONAL 2011-2015

Tableau N° 5 : Les actions et activités selon les Résultats attendus et par Sous-objectifs

1. Sous-objectif de la conservation: assurer la conservation de la diversité biologique grâce à l'implication des populations préalablement responsabilisées	
RESULTATS ATTENDUS ET ACTIONS	ACTIVITES
<p>Résultat 1.1: La participation des populations locales, et spécialement des femmes, aux actions de conservation est nettement améliorée</p> <p><i>Action 1.1: Amélioration de la participation des populations locales aux actions de conservation; une attention particulière devrait être accordée à la participation des femmes en tant qu'utilisatrices principales des ressources biologiques.</i></p>	<p>1.1.1 Créer et sécuriser des forêts villageoises fonctionnelles et assurer une protection légalisée des boisements culturels ou culturels;</p> <p>1.1.2 Protéger les sols fragiles et les berges des cours et plans d'eau;</p> <p>1.1.3 Aménager des zones pastorales;</p> <p>1.1.4 Améliorer la couverture sanitaire du cheptel;</p> <p>1.1.5 Protéger et aménager des espaces fauniques;</p> <p>1.1.6 Protéger et règlementer la valorisation des espèces fauniques</p> <p>1.1.7 Protéger et aménager les plans d'eau piscicoles;</p> <p>1.1.8 Développer l'agroforesterie;</p> <p>1.1.9 Mieux valoriser les espèces végétales et animales locales;</p> <p>1.1.10 Sensibiliser, informer et former les populations;</p> <p>1.1.11 Appuyer l'élaboration des chartes foncières locales.</p>
<p>Résultat 1.2. L'adhésion des populations bénéficiaires aux objectifs de la conservation est obtenue</p> <p><i>Action 1.2: Sensibilisation/information des bénéficiaires sur les enjeux de la conservation de la diversité biologique afin de susciter leur adhésion permanente aux objectifs de la convention</i></p>	<p>1.2.1 opérationnaliser l'éducation environnementale à tous les niveaux;</p> <p>1.2.2 Capitaliser et diffuser les informations sur la diversité biologique en relation avec les CC et la désertification;</p> <p>1.2.3 Prendre en compte, les bonnes pratiques en savoir et savoir-faire traditionnel.</p> <p>1.2.4 Mettre en place un réseau de communicateurs sur la diversité biologique</p>
<p>Résulta 1.3. La capacité organisationnelle et le taux d'alphabétisation des populations sont améliorés</p> <p><i>Action 1.3: Amélioration de la capacité organisationnelle et augmentation du taux d'alphabétisation des populations pour une meilleure prise en charge des actions de conservation dans un contexte de CC</i></p>	<p>1.3.1 Renforcer les capacités des producteurs;</p> <p>1.3.2 Renforcer la mise en œuvre des programmes d'alphabétisation de la population et spécialement des jeunes et des femmes.</p>

<p>Résultat 1.4. La prospection et la collecte d'espèces agricoles, forestières, animales et herbacées rares et menacées sont intensifiées</p> <p>Action 1.4 : <i>Intensification de la prospection et de la collecte des variétés d'espèces agricoles, forestières, halieutiques et herbacées pour leur conservation (in situ et ex situ)</i></p>	<p>1.4.1 Conserver les espèces en péril et encourager la conservation <i>in-situ</i> et <i>ex situ</i> des espèces agricoles, forestières, animales, halieutiques et herbacées ;</p> <p>1.4.2 Capitaliser l'information sur la diversité biologique ;</p> <p>1.4.3 Améliorer les connaissances sur la diversité biologique ;</p> <p>1.4.4 Conserver les ressources génétiques animales (domestiques et sauvages).</p>
<p>Résultat 1.5. L'adaptation des systèmes de productions agro-sylvo-pastorales, fauniques et halieutiques aux CC est développée</p> <p>Action 1.5 : <i>Développement de l'agro-sylvo-pastoralisme et de systèmes de production agro-sylvo-pastoraux adaptés aux CC</i></p>	<p>1.5.1 Restaurer les formations végétales dégradées;</p> <p>1.5.2 Fixer les berges des cours et retenues d'eau et les dunes;</p> <p>1.5.3 Renforcer la gestion des feux en milieu rural;</p> <p>1.5.4 Vulgariser les pratiques de gestion durable</p> <p>1.5.5 Améliorer la gestion durable des parcours naturels</p> <p>1.5.6 Renforcer les recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques</p>
<p>Résultat 1.6. La création et la gestion des espaces de conservation dans le processus de décentralisation sont développées</p> <p>Action 1.6 : <i>Développement des espaces de conservation dans la cadre du processus de décentralisation</i></p>	<p>1.6.1 Développer la création et la gestion des espaces de conservation;</p> <p>1.6.2. renforcer la responsabilité des collectivités territoriales dans la gestion durable des espaces de conservation;</p>
<p>Résultat 1.7. Les aires classées et les espaces de conservation sont immatriculés et bornés au nom de l'Etat, des collectivités territoriales et des privées</p> <p>Action 1.7.: <i>Immatriculation et bornage des aires classées et les espaces de conservation au nom de l'Etat, des collectivités territoriales et des privées</i></p>	<p>1.7.1. Faciliter l'identification des aires classées et des espaces de conservation</p> <p>1.7.2. Délimiter, matérialiser et borner les aires classées et les espaces de conservation</p> <p>1.7.3. Immatriculer les aires classées et les espaces de conservation</p>
<p>Résultat 1.8. Les écosystèmes, les habitats et les espèces fragiles ou menacés ou présentant un intérêt national ou international sont protégés</p> <p>Action 1.8: <i>Préservation des écosystèmes, habitats et espèces fragiles ou menacés ou présentant un intérêt (mondial et/ou national) prononcé</i></p>	<p>1.8.1. Protéger les écosystèmes d'intérêt mondial;</p> <p>1.8.2. Protéger les écosystèmes, les habitats et les espèces fragiles ou menacés</p> <p>1.8.3. Faire l'inventaire et la caractérisation de l'ensemble des écosystèmes, des habitats et des espèces du pays</p>

	<p>1.8.4. Assurer la prévention de l'érosion et la restauration des sols dégradés</p> <p>1.8.5. Lutter contre les menaces des espèces envahissantes et la pollution des écosystèmes</p>
<p>Résultat 1.9. Les espèces animales sauvages et les races d'animaux domestiques, vulnérables ou menacées d'extinction sont réhabilitées</p> <p>Action 1.9. <i>Protection et réhabilitation des espèces vulnérables ou menacées d'extinction</i></p>	<p>1.9.1. Faire l'inventaire des espèces ciblées;</p> <p>1.9.2. Caractériser la distribution des principales espèces indicatrices sur le plan national en fonction des différents écosystèmes</p> <p>1.9.3. Elaborer des plans de gestion des espèces ciblées;</p> <p>1.9.4. Elaborer et mettre en œuvre des programmes de réintroduction;</p> <p>1.9.5. Elaborer et mettre en œuvre des programmes de conservation ex situ (parcs animaliers, jardins zoologiques, jardins botaniques et fermes d'élevages etc.)</p>
<p>Résultat 1.10. Le processus d'aménagement et la gestion du territoire, ainsi que la planification sont renforcés</p> <p>Action 1.10 : <i>Renforcement du processus d'aménagement et de gestion du territoire ainsi que de la planification</i></p>	<p>1.10.1. Intégrer la dimension de conservation de la diversité biologique dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans régionaux et communaux de développement</p> <p>1.10.2. Elaborer et mettre en œuvre des schémas d'aménagement des aires classées et des zones pastorales</p> <p>1.10.3. Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des chartes foncières locales</p> <p>1.10.4. Intégrer la dimension de diversité biologique dans l'élaboration et la mise en œuvre des schémas d'aménagement urbain</p>
<p>Résultat 1.11. Le niveau de vie des populations est amélioré</p> <p>Action 1.11 : <i>Renforcement de la lutte contre la pauvreté</i></p>	<p>1.11.1 Développer les emplois verts décents</p> <p>1.11.2 Promouvoir des AGR liées à la conservation de la DB</p>
<p>Résultat 1.12. La mise en œuvre du cadre de prévention et de gestion des risques biotechnologiques est renforcée</p> <p>Action 1.12 : <i>Renforcement de la mise en œuvre du cadre de prévention des risques liés à la biotechnologie</i></p>	<p>1.12.1. Renforcer le cadre national de prévention et de gestion des risques biotechnologiques en vue de la préservation de la diversité biologique</p> <p>1.12.2. Renforcer le processus d'harmonisation de la réglementation sous régionale en matière de biosécurité</p>
<p>Résultat 1.13. Les capacités d'intégrer les objectifs de Convention sur la DB, de la Convention de lutte contre la désertification ainsi que de la convention sur les CC et autres conventions, traités et accords dans les programmes d'activités ou de développement sont renforcées chez tous les acteurs (OP, société civile, collectivités locales, services déconcentrés, PTF, etc.)</p>	<p>1.13.1. Renforcer les capacités techniques et organisationnelles de toutes les parties prenantes en matière d'intégration des objectifs de la CDB dans leurs stratégies, plans et programmes de mise en œuvre des conventions sur la DB, la lutte contre la désertification, les CC et autres conventions et traités et accords</p>

<p>Action 1.13 : Amélioration des capacités des acteurs (OP, société civile, collectivités locales, etc.) à intégrer l'objectif de conservation des Conventions sur la DB, la lutte contre la désertification et les CC dans leurs outils de planification</p>	
<p>Résultat 1.14. La coopération sous-régionale et internationale pour la gestion des écosystèmes partagés est développée</p> <p>Action 1.14 : Développement de la coopération sous-régionale et internationale pour la gestion des écosystèmes partagés.</p>	<p>1.14.1 Identifier les écosystèmes et ressources partagées entre pays</p> <p>1.14.2 Instaurer des cadres formels de concertation entre pays</p> <p>1.14.3 Harmoniser les politiques nationales de gestion des écosystèmes partagés</p> <p>1.14.4. Promouvoir la gestion concertée des écosystèmes partagés</p>

2. Sous-objectif de l'utilisation durable: Assurer une gestion durable, dynamique et participative des ressources biologiques.	
RESULTATS ATTENDUS ET ACTIONS	ACTIVITES
<p>Résultat 2.1 Une plus grande participation des populations dans la gestion des ressources biologiques est promue.</p> <p>Action 2.1: <i>Promotion d'une plus grande participation des populations dans la gestion des ressources biologiques.</i></p>	<p>2.1.1. Renforcer l'appui aux associations paysannes à travers les projets, programmes, ONGs et institutions financières ;</p> <p>2.1.2. Sensibiliser et former les responsables coutumiers et religieux, les élus locaux et ceux des organisations de base;</p> <p>2.1.3. Appuyer les communautés à mieux s'organiser en groupes d'entreprises par filière.</p>
<p>Résultat 2.2 Les ressources biologiques sont mieux valorisées.</p> <p>Action 2.2 : <i>Meilleure valorisation des ressources biologiques.</i></p>	<p>2.2.1 Promouvoir les ressources biologiques d'utilités connues ou potentielles;</p> <p>2.2.2 Développer des activités de recherche sur les espèces et variétés;</p> <p>2.2.3 Développer des activités de recherche sur la valorisation optimale des ressources biologiques</p> <p>2.2.4. Mieux organiser l'utilisation des ressources biologiques disponibles;</p>
<p>Résultat 2.3 L'éducation environnementale et les pratiques éco-citoyennes sont renforcées.</p> <p>Action 2.3 : <i>Renforcement de l'éducation environnementale et des pratiques éco-citoyennes.</i></p>	<p>2.3.1 Concevoir, traduire et diffuser les outils et messages d'information et de sensibilisation sur les ressources biologiques;</p> <p>2.3.2. Former les associations des exploitants;</p> <p>2.3.3 Etendre l'enseignement de l'éducation environnemental dans tous les ordres d'enseignement;</p> <p>2.3.4 Promouvoir l'écocitoyenneté</p>
<p>Résultat 2.4 Les pratiques de l'agroforesterie et de l'agro-sylvo-pastoralisme sont renforcées.</p> <p>Action 2.4 : <i>Renforcement des pratiques de l'agroforesterie et de l'agro-sylvo-pastoralisme</i></p>	<p>2.4.1 Promouvoir l'application des techniques et technologies agro-sylvo-pastorales performantes;</p> <p>2.4.2</p>
<p>Résultat 2.5 Les activités anthropiques destructrices des ressources biologiques sont réduites.</p> <p>Action 2.5 <i>Réduire les activités anthropiques destructrices des ressources biologiques.</i></p>	<p>2.5.1 Assurer une meilleure gestion des feux en milieu rural (feux d'aménagement et feux de brousse);</p> <p>2.5.2 Lutter contre la divagation des animaux;</p> <p>2.5.3 Lutter contre la coupe anarchique du bois;</p> <p>2.5.4 Assurer une meilleure gestion des pâturages;</p> <p>2.5.5 Lutter contre la collecte abusive des plantes médicinales;</p> <p>2.5.6 Améliorer les pratiques de défriches;</p> <p>2.5.7 Lutter contre l'exploitation illégale des ressources biologiques;</p> <p>2.5.8 Lutter contre la surexploitation des ressources biologiques;</p> <p>2.5.9 Lutter contre les nuisances et les pollutions.</p>

<p>Résultat 2.6 Les ressources biologiques fauniques, halieutiques et floristiques sont mieux connues. Action 2.6 : Amélioration des connaissances sur les ressources biologiques fauniques, halieutiques et floristiques.</p>	<p>2.6.1 Renforcer les capacités en évaluation des ressources biologiques; 2.6.2 Evaluer le potentiel biologique par secteur ou sous-secteur d'activité.</p>
<p>Résultat 2.7 Les zones humides (plans et cours d'eau) sont mieux gérées et protégés contre l'ensablement/envasement, les pollutions et les plantes envahissantes. Action 2.7 : Meilleure gestion et protection des zones humides (plans et cours d'eau) contre l'ensablement/envasement, les pollutions et les plantes envahissantes.</p>	<p>2.7.1 Renforcer les capacités opérationnelles des exploitants et des autres acteurs des plans et cours d'eau 2.7.2 Elaborer et mettre en œuvre des plans d'aménagement et de gestion 2.7.3 Assurer le suivi des productions et de la productivité 2.7.4 Lutter contre l'ensablement, l'envasement, les pollutions et les plantes envahissantes (végétalisation, zone tampon) 2.7.5 Assurer le suivi des paramètres physico-chimiques des plans et cours d'eau.</p>
<p>Résultat 2.8 Les systèmes de production agricole durables sont promus. Action 2.8 : Promotion de systèmes de production agricole durables</p>	<p>2.8.1 Promouvoir les bonnes pratiques de production agricole (paquets technologiques, semences améliorées, etc.) 2.8.2 Restaurer le maximum de superficie des terres agricoles dégradées 2.8.3 Promouvoir une agriculture durable, particulièrement l'agriculture biologique 2.8.4 Diversifier la production agricole 2.8.5 Diversifier et intensifier la production halieutique (aquaculture, faune aquatique non ichtyenne)</p>
<p>Résultat 2.9 La productivité des espèces et des races a augmenté. Action 2.9 : Augmentation de la productivité des espèces et des races.</p>	<p>2.9.1. Elaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale d'amélioration génétique des espèces et races 2.9.2. Elaborer et mettre en œuvre des Plans d'Actions sectoriels d'amélioration génétique des espèces et races</p>
<p>Résultat 2.10 La gestion durable de la faune et des aires protégées est développée. Action 2.10 : Développement de la gestion durable de la faune et des aires protégées.</p>	<p>2.10.1. Sensibiliser les acteurs de la faune. 2.10.2. Adopter et appliquer les critères et indicateurs de gestion durable de la faune et des aires protégées; 2.10.3. Elaborer et mettre en œuvre des plans d'aménagement et de gestion des aires fauniques; 2.10.4. Assurer le suivi de la mise en œuvre des contrats et des cahiers des charges pour la gestion des aires fauniques concédées; 2.10.5. Renforcer la participation des Acteurs dans la gestion durable de la faune et de son habitat; 2.10.6. Entreprendre des inventaires fauniques réguliers; 2.10.7. Développer l'élevage des animaux sauvages; 2.10.8 Développer la pratique du tourisme cynégétique et de vision; 2.10.9 Développer les petites et moyennes unités de productions fauniques;</p>

<p>Résultat 2.11 Les capacités organisationnelles et opérationnelles des communautés à la base sont renforcées. Action 2.11: <i>Renforcement des capacités organisationnelles et opérationnelles des communautés à la base.</i></p>	<p>2.11.1 Former et équiper les communautés à la base 2.11.2. Faciliter l'accès aux crédits adaptés 2.11.3. Organiser des voyages d'études et d'échange d'expériences</p>
<p>Résultat 2.12 Les technologies d'économie d'énergie, la diversification des énergies et les sources d'énergie sont promues. Action 2.12: <i>Promotion des technologies d'économie d'énergie, de la diversification des énergies et des sources d'énergie.</i></p>	<p>2.12.1. Renforcer l'utilisation des technologies d'économie d'énergie (foyer améliorés, auto-cuiseur, etc.) 2.12.2. Poursuivre les efforts de subvention du gaz 2.12.3. Promouvoir la subvention des équipements de technologies d'économie d'énergie et d'énergie renouvelable 2.12.4. Promouvoir l'utilisation des technologies d'énergie renouvelable (solaire, éolien, biogaz, etc.)</p>
<p>Résultat 2.13 Les bonnes pratiques d'adaptation des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et de la faune à la variabilité et aux changements climatiques sont promues. Action 2.13 : <i>Promotion des bonnes pratiques d'adaptation des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et de la faune à la variabilité et aux changements climatiques.</i></p>	<p>2.13.1 Capitaliser et promouvoir les bonnes pratiques d'adaptation en cours au Burkina Faso 2.13.2 Choisir des villages pilotes selon les zones écologiques pour des sites de démonstration sur les bonnes pratiques d'adaptation au CC</p>
<p>Résultat 2.14. Les revenus provenant de la valorisation des ressources biologiques sont augmentés. Action 2.14 : <i>Augmentation des revenus provenant de la valorisation des ressources biologiques.</i></p>	<p>2.14.1 Promouvoir les activités génératrices de revenus au niveau des familles, des OP et des groupes défavorisés 2.14.2 Promouvoir de nouveaux métiers d'utilisation durable, des filières de production et les circuits de commercialisation des productions.</p>
<p>Résultat 2.15 Les pratiques d'utilisation durable des ressources biologiques sont promues. Action 2.15 : <i>Promotion des pratiques d'utilisation durable des ressources biologiques</i></p>	<p>2.15.1 Sensibiliser et former les acteurs à l'utilisation durable des ressources biologiques 2.15.2 Promouvoir des sites de démonstration des bonnes pratiques aux fins de vulgarisation; 2.15.3. Valoriser les bonnes pratiques traditionnelles d'utilisation durable des ressources biologiques</p>

3. Sous- objectif APA : Assurer aux populations et au pays un partage équitable des avantages issus de l'utilisation des ressources biologiques, et surtout génétique	
<p>Résultat 3.1. Le niveau de la connaissance sur les potentialités en ressources biologiques et génétiques est amélioré. Action 3.1: <i>Amélioration de la connaissance sur les potentialités en ressources biologiques, et surtout génétiques.</i></p>	<p>3.1.1. Faire une évaluation précise des potentialités en ressources biologiques, surtout génétiques du pays</p>
<p>Résultat 3.2. Les capacités opérationnelles des populations locales sont renforcées. Action 3.2 : <i>Renforcement des capacités opérationnelles des populations locales en matière de conservation et d'utilisation des ressources biologiques, surtout génétiques.</i></p>	<p>3.2.1. Renforcer les capacités opérationnelles des populations à travers les conseils villageois de développement, 3.2.2. Sensibiliser les partenaires, 3.2.3. Organiser les producteurs et les tradipraticiens, 3.2.4. Dynamiser les cadres de concertation existants ou à venir, 3.2.5. Former le personnel, 3.2.6. Réaliser des infrastructures, 3.2.7. Equiper les services techniques d'appui, 3.2.8. Promouvoir la coopération décentralisée.</p>
<p>Résultat 3.3. La contribution de l'expertise locale et nationale dans la définition de la problématique de partage des avantages est accrue. Action 3.3 : <i>Accroissement de la contribution de l'expertise locale dans la définition des problématiques internationales, régionale et nationale en matière de partage des avantages de la diversité biologique et dans l'élaboration des scénarios y relatifs</i></p>	<p>3.3.1 Faire l'état des lieux des utilisations faites des ressources biologiques surtout génétiques par les communautés locales et au niveau national 3.3.2. Mettre en place des dispositions nécessaires pour le partage des bénéfices 3.3.3 Instaurer des cadres institutionnels et des mesures règlementaires à tous les niveaux 3.3.4. Faire l'état des lieux des ressources génétiques du BF entreposées et utilisées dans les banques de gènes étrangères</p>
<p>Résultat 3.4. La coopération régionale et internationale est renforcée. Action 3.4 : <i>Renforcement de la coopération régionale et internationale en matière de recherche scientifique.</i></p>	<p>3.4.1 Renforcer la coopération sous régionale, régionale et internationale en matière d'APA</p>
<p>Résultat 3.5. Un cadre national pour l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages tirés de leur utilisation est mis en place et fonctionne. Action 3.5 : <i>Un cadre national pour l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages tirés de leur utilisation est mis en place et fonctionne.</i></p>	<p>3.5.1 Mettre en place un cadre institutionnel pour l'APA 3.5.2 Fournir les moyens nécessaires au bon fonctionnement dudit cadre 3.5.3. Elaborer et mettre en œuvre une loi sur l'APA</p>
<p>Résultat 3.6. Les capacités en matière d'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages qui en découlent sont développées. Action 3.6 : <i>Les capacités en matière d'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages qui en découlent sont développées.</i></p>	<p>3.6.1. Renforcer les capacités nationales en la matière</p>

<p>Résultat 3.7 Le protocole sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages tirés de leur utilisation est ratifié et mis en œuvre conformément aux dispositions dudit protocole et aux mesures nationales.</p> <p>Action 3.7 : <i>L'accès aux ressources génétiques est facilité conformément au protocole sur l'accès et le partage des avantages (APA), et le partage des avantages tirés de leur utilisation est assuré conformément aux mesures nationales.</i></p>	<p>3.7.1 Signer, ratifier et mettre en œuvre le protocole sur l'APA</p> <p>3.7.2. Elaborer de manière participative une stratégie de mise en œuvre du protocole APA</p> <p>3.7.3 Sensibiliser les acteurs au protocole sur l'APA</p> <p>3.7.4 Renforcer régulièrement les mesures nationales sur l'APA</p>
--	--

ANNEXE 3: CADRE LOGIQUE DU PLAN D’ACTIONS

Tableau N° 6 : Cadre logique par sous-objectif

SOUS-OBJECTIF 1: CONSERVATION

Objectif du sous-objectif 1: Assurer la conservation de la diversité biologique au Burkina Faso grâce à l’implication des populations préalablement responsabilisées.

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importantes
<p>1.1 : La participation des populations locales, et spécialement des femmes, aux actions de conservation est nettement améliorée</p>	<p>1.1.1. Créer et sécuriser des forêts villageoises fonctionnelles et assurer une protection légalisée des boisements cultuels ou culturels;</p> <ul style="list-style-type: none"> - informer et sensibiliser les populations - identifier et délimiter les différentes formations - poser des bornes et des panneaux de signalisation (sécurisation physique) - élaborer et appliquer des règles et conventions locales de gestion (sécurisation foncière et sociale) - aménager les sites concernés avec les populations - former les populations et surtout les femmes à la gestion participative des forêts villageoises 	<ul style="list-style-type: none"> - Une forêt est créée dans chaque village au bout des cinq ans - Tous les boisements cultuels de 3 régions identifiés au bout d’un an - 20% des forêts concernées sont bornées et gérées par an 	<p>Rapports d'activités des services forestiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique - Les bailleurs de fonds apportent leur soutien

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importantes
	<p>1.1.2. Protéger les sols fragiles et les berges des cours et plans d'eau;</p> <ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser et former les exploitants agricoles; - assurer la collecte et le transport des moellons ; - assurer l'équipement des producteurs en petit matériel de travail ; - encourager les aménagements individuels et collectifs - Sensibiliser les producteurs agricoles riverains sur le respect des bandes de servitude ; - Mener des actions de restauration des berges dégradées - Réaliser des Plans régionaux de protection des berges 	<ul style="list-style-type: none"> - 200 familles par village sont formées aux techniques de protection des sols dans les zones concernées, au bout de des cinq ans - Nombre de campagnes de sensibilisation Nombre de sites de restauration par province et par an 	<p>Rapports d'activités des services chargés de l'encadrement des producteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les moyens de formations sont mis en place et sont opérationnels - Soutien financier disponible
	<p>1.1.3. Aménager des zones pastorales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déterminer les zones pastorales dans les régions (après études) ; - délimiter et borner les zones ; - créer des points d'eau pastoraux et créer des pistes pastorales ; - enrichir ces zones avec des plantes fourragères. - améliorer les potentiels en ressources pastorales disponibles. 	<p>Aménagement d'une zone pastorale par province par an et pendant cinq ans</p>	<p>Rapports d'activités des services chargés des eaux et forêts et de l'élevage</p>	<p>Les bailleurs de fonds accompagnent une telle démarche</p>

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importantes
	1.1.4. Améliorer la couverture sanitaire du cheptel : <ul style="list-style-type: none"> - intensifier la sensibilisation des éleveurs sur la vaccination du bétail local et transhumant; - renforcer le système d'encadrement de proximité ; - créer des pharmacies vétérinaires villageoises au niveau des départements d'accueil du bétail 	1 campagne de vaccination par an Nombre de troupeaux vaccinés	Rapports d'activités des services chargés de l'élevage	Mobilisation des éleveurs Soutien des bailleurs de fonds
	1.1.5. Protéger et aménager des espaces fauniques: <ul style="list-style-type: none"> - protéger les habitats clé - restaurer/réhabiliter les habitats dégradés ; - réhabiliter les espèces menacées et protéger les espèces clé ; - créer et/ou équiper les postes forestiers ; - intensifier la lutte contre le braconnage ; - élaborer les schémas directeurs et les plans d'aménagement des aires protégées - aménager les aires fauniques et améliorer la résilience des aires protégées aux changements climatiques; - développer l'hydraulique faunique dans les aires fauniques pour faire face aux effets néfastes des changements climatiques ; - organiser les comités villageois de gestion de la faune dans tous les villages riverains des Aires fauniques; 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de zones concernées par an - Nombre d'actions de protection et/ou d'aménagement planifiées annuellement - nombre de plans d'aménagement et de gestion adoptés par an 	Rapports d'activités des services chargés de la faune et des concessionnaires	Volonté politique affirmée et appliquée; Soutien des bailleurs de fonds

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importantes
	<ul style="list-style-type: none"> - aménager les couloirs/corridors écologiques pour favoriser la connectivité des aires protégées en particulier pour les éléphants et les autres espèces à grands domaines vitaux; - réaliser des inventaires fauniques périodiques et des études socio-économiques; - assurer un suivi régulier des zones de chasses; - créer des zones de chasse villageoise et en faire des réseaux et corridors écologiques; - former/recycler les agents d'encadrement; - former des comités de lutte anti-braconnage; - renforcer la collaboration entre les services techniques des Etats voisins dans la gestion des écosystèmes partagées/ou ressources naturelles partagées ; - lutter contre la vente anarchique d'armes et de munitions de chasse. 			
	<p>1.1.6. Protéger et règlementer la valorisation des espèces fauniques</p> <ul style="list-style-type: none"> - actualiser les listes A et B de protection des espèces fauniques ; - adapter les périodes d'exploitation de la faune en fonction de la biologie des espèces et des phénomènes climatiques ; - règlementer les métiers de taxidermistes et de gestionnaires 	Nombres de textes réglementaires adoptés	Deux(2) Décrets et deux (2) Arrêtés signés	Financement disponible pour les consultations avec les acteurs

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importantes
	de jardins zoologiques ; - réglementer les métiers d'éco-gardes.			
	1.1.7. Protéger et aménager les plans d'eau piscicoles: - identifier les plans d'eau d'intérêt piscicole; - évaluer le potentiel halieutique; - construire des centres de pesée; - sensibiliser les pêcheurs; - organiser tous les concernés; - organiser les filières (production, transformation et conditionnement, commercialisation, approvisionnement en intrants); - mener des actions de contrôle de la pêche; - empoissonner régulièrement les plans d'eau; - stabiliser les berges des plans d'eau; - renforcer l'organisation de la pêche.	Nombre de textes adéquats adoptés dans l'espace de 18 mois	Rapports d'activités des services chargés des pêches	Volonté politique affirmée et appliquée Financements disponibles
	1.1.8. Développer l'agroforesterie : - dynamiser les structures organisationnelles à tous les niveaux; - renforcer la connaissance des producteurs en techniques et technologies agroforestières; - suivre et évaluer les réalisations agroforestières; - former les producteurs sur l'exploitation rationnelle des sols .	Nombre de structures touchées Nombre de producteurs formés Nombre de technologies et de techniques vulgarisées	Rapports techniques des services concernés	Financement disponibles
	1.1.9. Mieux valoriser les espèces végétales et animales locales, en aidant particulièrement les femmes transformatrices dans les actions de	Nombre de missions d'inventaire Nombre de listes d'espèces Nombre d'espèces	Rapports techniques	Financements disponibles

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importantes
	conservation ; - inventories des espèces locales existantes ; - conserver les espèces en péril; - adopter des politiques appropriées et des mesures incitatives, et des aides aux femmes - développer les activités de Recherche /Développement; - généraliser la vulgarisation des résultats de la recherche.	conservées Nombre de textes adoptés Nombre de résultats de recherche valorisés ou vulgarisés		
	1.1.10. Sensibiliser, informer et former les populations; - introduire des actions de sensibilisation et de formation des populations sur la diversité biologique dans les thèmes traités en matière de vulgarisation agricole ; - identifier et élaborer des messages de sensibilisation; - apporter un appui aux leaders d'opinion dans le cadre de la lutte contre la dégradation de l'environnement ; - organiser des ateliers sur les enjeux de la diversité biologique ; - créer et appuyer un réseau de personnes ressources dans la diffusion de l'information ; - favoriser la concertation entre tous les intervenants (ONG, projets, services techniques, privés, organisations paysannes et populations) ; - assurer une formation adéquate du personnel d'encadrement par	Nombre de personnes touchées par chaque activité Un réseau opérationnel de diffusion de l'information	Rapports d'activités des services concernés	Volonté politique, adhésion des acteurs

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importantes
	<p>l'organisation de sessions régulières de recyclage;</p> <ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser et informer les populations sur les différents aspects de la diversité biologique. 			
	<p>1.1.11 Appuyer l'élaboration des chartes foncières locales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser les parties prenantes - organiser des rencontres de concertation - organiser des voyages d'étude et d'échanges - capitaliser les savoirs, us et coutumes locales - élaborer, diffuser et appliquer des règles, chartes et conventions locales consensuelles - élaborer un mécanisme d'évaluation et d'ajustement des textes, et un cadre de prévention et de gestion des conflits 	<p>Nombre de rencontres et de voyages</p> <p>Nombre de chartes adoptées et appliquées</p>	Rapports des services techniques d'appui	<p>Volonté politique</p> <p>Financements disponibles</p>
<p>1.2. L'adhésion des populations bénéficiaires aux objectifs de la conservation est obtenue</p>	<p>1.2.1 opérationnaliser l'éducation environnementale à tous les niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élaborer et mettre en œuvre des programmes pertinents de formation en éducation environnementale ; - promouvoir une éducation civique tournée sur l'amélioration de l'environnement; - améliorer la connaissance sur les outils de gestion des ressources naturelles ; - faire des recommandations aux autorités politiques sur l'éducation 	<p>Nombre de programmes élaborés et mis en œuvre</p> <p>Nombre de responsables touchés</p> <p>Nombre de séances de sensibilisation</p>	Rapports des services techniques d'appui	<p>Volonté politique</p> <p>Financements disponibles</p>

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importantes
	environnementale; - sensibiliser les populations sur les avantages de la diversité biologique - œuvrer à obtenir un engagement de la part des chefs religieux et coutumiers ainsi que des leaders d'opinion dans la lutte pour la sauvegarde de la diversité biologique			
	1.2.2 Capitaliser et diffuser les informations sur la diversité biologique en relation avec les CC et la désertification : - centraliser les informations sur la diversité biologique ; - établir un inventaire des espèces; - faciliter l'accès à l'information par le développement des banques de données ; - promouvoir la diffusion des journaux se rapportant à la diversité biologique en langues nationales ; - œuvrer à une meilleure circulation de l'information entre les partenaires; - vulgariser les textes, en particulier ceux ayant trait à la DB, à la Désertification et au CC.	Une banque de données informatisée et accessible sur l'Internet est réalisée d'ici cinq ans	Rapports d'activités des services chargés de l'environnement, des eaux et forêts et de la recherche	Soutien des bailleurs de fonds
	1.2.3 Prendre en compte, les bonnes pratiques en savoir et savoir-faire traditionnel : - instaurer un dialogue entre les générations ; - impliquer les populations aux prises de décisions ; - rechercher un cadre harmonieux de rapports entre les règles coutumières	Nombre de maîtres du savoir et du savoir-faire traditionnels identifiés et organisés d'ici trois ans ; Nombre de mesures légales pour la protection des connaissances locales Nombre de connaissances locales continuellement	Rapports d'activités des services chargés de la recherche; Rapports d'activités des services chargés de la recherche et du développement	Les maîtres du savoir et du savoir-faire traditionnels sont acquis à la cause

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importantes
	et la juridiction moderne - inventorer le savoir paysan en matière d'espèces animales et végétales; - protéger et valoriser le savoir inventorié.	valorisées et intégrées dans le patrimoine scientifique national		
	1.2.4 Mettre en place un réseau de communicateurs sur la diversité biologique	Nombre d'acteurs du réseau à chaque niveau décentralisé	Rapports d'activités	Adhésion des communautés et des acteurs
1.3. La capacité organisationnelle et le taux d'alphabétisation des populations sont améliorés	1.3.1 Renforcer les capacités des producteurs : - informer et sensibiliser les acteurs; - mettre en place des cadres de concertation; - créer des cadres d'actions fonctionnels de gestion des ressources; - former et organiser les différents groupements d'exploitants.	Mise en œuvre des structures d'ici trois (3) an; Début des activités de terrain d'ici un (1) an. Nombre de cadres créés Nombre de groupements touchés	Rapports d'activités des services chargés de l'enseignement, de l'éducation et du développement rural	Volonté politique affirmée
	1.3.2 Renforcer la mise en œuvre des programmes d'alphabétisation de la population et spécialement des jeunes et des femmes: - renforcer les capacités en infrastructures scolaires et en personnel enseignant; - sensibiliser à l'alphabétisation des tranches féminines et adultes analphabètes; - former les formateurs ; - etc.	Le taux de scolarisation est amélioré d'au moins 10% par an.	Rapports d'activités des services chargés de l'enseignement de base	Volonté politique, soutien des bailleurs de fonds

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importantes
<p>1.4. La prospection et la collecte d'espèces agricoles, forestières, halieutiques, animales et herbacées rares et menacées sont intensifiées</p>	<p>1.4.1 Conserver les espèces en péril et encourager la conservation <i>in-situ</i> et <i>ex situ</i> des espèces agricoles, forestières, animales, halieutiques et herbacées:</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier les espèces et variétés locales performantes et les conserver; - renforcer les capacités nationales de conservation des semences en matériels adéquats; - créer une banque nationale de gènes pour la gestion et la conservation de semences et plants; - renforcer ou installer des sites de conservation <i>in-situ</i> de semenciers forestiers, en concertation avec les structures concernées; - créer des arboreta et des parcs animaliers ; - créer des plantations de plantes médicinales destinées à alimenter les tradipraticiens et autres préleveurs - créer un muséum national d'histoire naturelle qui pourra abriter la banque nationale de gènes 	<p>Des aires de conservation <i>in situ</i> et <i>ex situ</i> ainsi que des banques de gènes d'espèces sont constituées dans chaque région</p> <p>Nombre de banques</p> <p>Nombre d'aires de conservation</p> <p>Nombre d'arboreta</p> <p>Nombre de parcs animaliers</p> <p>Une banque nationale de gènes créée</p> <p>Un muséum national d'histoire naturelle créé</p> <p>Nombre de textes législatifs adoptés pour les savoirs locaux et le patrimoine génétique national</p>	<p>Rapports d'activités des services chargés de l'enseignement, de l'agriculture de l'environnement et de la recherche</p>	<p>Soutien des bailleurs de fonds</p>
	<p>1.4.2 Capitaliser l'information sur la diversité biologique:</p> <ul style="list-style-type: none"> - créer ou renforcer des structures de collecte de données sur la diversité biologique; - rendre l'information accessible; - collecter régulièrement et stocker les informations 	<p>Une structure de collecte des données est instituée d'ici un an dans chaque région ; des moyens adéquats sont mis à sa disposition pour la réalisation de la phase de collecte</p>	<p>Rapports d'activités des services chargés des eaux et forêts et de la recherche</p>	<p>Volonté politique affirmée et appliquée</p> <p>Soutien des PTF</p>

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importantes
	<p>1.4.3 Améliorer les connaissances sur la diversité biologique:</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire régulièrement des inventaires taxonomiques et génétiques; - former le personnel nécessaire pour cela; - rechercher, collecter et déterminer les nouvelles espèces et variétés éventuelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - la liste taxonomique des espèces est réactualisée - nombre de taxonomistes formés 	Rapports d'activités des services chargés des forêts	Soutien des bailleurs de fonds
	<p>1.4.5 Conserver les ressources génétiques animales (domestiques et sauvages):</p> <ul style="list-style-type: none"> - élever des animaux sauvages dans leur milieu (ranching); - inséminer artificiellement les animaux domestiques; - renforcer les mesures de protection intégrale d'animaux sauvages menacés. - créer une banque nationale de gènes pour les espèces en danger d'extinction ; - promouvoir la conservation ex situ des espèces rares, menacées ou en voie d'extinction; - mettre en œuvre des programmes de réintroduction des espèces menacées ou en voie d'extinction 	Une banque de gènes est créée	Rapports d'activités des services chargés de la recherche, de la faune et de l'élevage	Soutien des bailleurs de fonds
1.5. L'adaptation des systèmes de productions agro-sylvo-pastorales, fauniques et halieutiques aux CC est développée	<p>1.5.1 Restaurer les formations végétales dégradées:</p> <ul style="list-style-type: none"> - renforcer la politique de développement des pépinières villageoises; - sensibiliser les agriculteurs; - produire des plants nécessaires pour les plantations; - réaliser des plantations classiques et 	<p>Un programme de travail est conçu;</p> <p>Nombre des formations dégradées inventoriées;</p> <p>Nombre d'études menées visant à identifier les types de restaurations;</p> <p>Un programme de restauration est adopté d'ici</p>	Rapports d'activités des services chargés des forêts	Volonté politique affirmée et appliquée; Soutien des bailleurs de fonds

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importantes
	agroforestières; - vulgariser la RNA dans les villages; - assurer la protection des réalisations faites; - intensifier les mises en défens.	deux ans		
	1.5.2 Fixer les berges des cours et retenues d'eau et les dunes: - faire respecter les bandes de protection des berges; - planter des arbres et herbes ripicoles le long des berges fragiles ou dégradées; - protéger les berges contre le piétinement des animaux; - dégager, de manière rotative, des passages pour l'abreuvement des animaux; - fixer définitivement les dunes vives du sahel.	Un plan d'action est adopté au cours de l'an 2013	Rapports d'activités des services chargés des eaux et de l'agriculture	Volonté politique affirmée et appliquée; Soutien des bailleurs de fonds
	1.5.3 Renforcer la gestion des feux en milieu rural: - contrôler les brûlis et les feux coutumiers; - mieux gérer les feux précoces; - sensibiliser les populations à la gestion des feux de brousse et de feux d'aménagement.	Un programme de communication à travers les médias est conçu et mis en œuvre	Rapports d'activités des services chargés des eaux et de l'agriculture	Volonté politique
	1.5.4 Vulgariser les pratiques de gestion durable: - mener des campagnes de sensibilisation à la conservation et à la restauration des terres agricoles; - généraliser la formation des agriculteurs aux techniques et aux technologies agroforestières	Dimension de haies vives, de brise-vent et de digues anti-érosifs construits dans les régions à forts taux de dégradation Nombre de techniques et de technologies diffusées auprès des apprenants	Rapports d'activités des services chargés de l'agriculture et de l'environnement	Adhésion des paysans Financements disponibles

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importantes
	<p>1.5.4 Améliorer la gestion durable des parcours naturels:</p> <ul style="list-style-type: none"> - informer/sensibiliser les producteurs; - former les producteurs sur les techniques de gestion des pâturages; - aménager des pâturages et réglementer les parcours; - intensifier le contrôle des mouvements de transhumance, notamment transfrontalière; - identifier et aménager des zones d'accueil; - promouvoir la production fourragère; - réaliser des voyages d'étude. 	<p>Adoption d'un plan d'action dans un délai d'un (1) an; Mise en œuvre de ce plan d'ici deux (2) ans</p>	<p>Rapports d'activités des services techniques chargés de l'élevage et des eaux et forêts</p>	<p>Volonté politique; Soutien des bailleurs de fonds</p>
	<p>1.5.5 Renforcer les recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques:</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer l'amélioration génétique des espèces végétales et animales locales ; - domestiquer des espèces ligneuses d'intérêt sylvopastoral ou agroforestière; - générer des technologies agroforestières et halieutiques ; - initier et mettre en œuvre des projets des projets intégrés d'agroforesterie et de pastoralisme; - mener la recherche sur la compréhension des répercussions, sur le bétail, des variations de la fréquence des conditions climatiques extrêmes ; - étudier les mauvaises espèces 	<p>Nombre d'institutions impliquées Nombre de thèmes adoptés Nombre d'équipes de chercheurs constituées Nombre de protocoles d'accord</p>	<p>Rapports techniques Publications</p>	<p>Idem</p>

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importantes
	<p>fourragères ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire des études sur les insectes vecteurs de maladies pour le bétail et la faune ; - mener des études de l'impact des changements climatiques sur les types d'exploitation par région ; - analyser les effets des changements climatiques et de la fertilisation par le CO2 sur les pâturages ; - faire des études socioéconomiques visant les effets des changements climatiques sur les systèmes de production et une meilleure compréhension du rôle des marchés sous- régionaux. 			
<p>1.6. La création et la gestion des espaces de conservation dans le processus de décentralisation sont développées</p>	<p>1.6.1 Développer la création et la gestion des espaces de conservation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - informer et sensibiliser les collectivités locales à la création et la gestion des espaces de conservation ; - élaborer et vulgariser les outils nécessaires à la création et la gestion des aires de conservation ; - élaborer et vulgariser un guide d'environnement et de développement durable ; - créer et gérer des espaces de conservation 	<p>Nombre d'espaces créés Nombre d'espaces gérés</p>	<p>Rapports techniques des collectivités territoriales</p>	<p>Volonté politique Financements disponibles</p>
	<p>1.6.2. renforcer la responsabilité des collectivités territoriales dans la gestion durable des espaces de conservation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contribuer à l'élaboration des instruments juridiques de transfert de compétence en matière de ressources naturelles aux collectivités 	<p>Nombre de séances de concertation Textes élaborés et appliqués</p>	<p>Idem</p>	<p>Idem</p>

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importantes
	territoriales ; - accompagner les collectivités territoriales dans conception et l'élaboration des Plans Locaux de Développement en relation avec les ressources naturelles.			
1.7. Les aires classées et les espaces de conservation sont immatriculés et bornés au nom de l'Etat, des collectivités territoriales et des privées	1.7.1. Faciliter l'identification des aires classées et des espaces de conservation	Nombre de séances de sensibilisation	Idem	Idem
	1.7.2. Délimiter, matérialiser et border les aires classées et les espaces de conservation	Nombre d'aires et espaces concernés et affectés	Idem	Idem
	1.7.3. Immatriculer les aires classées et les espaces de conservation	Nombre d'immatriculations par an	Idem	Idem
1.8. Les écosystèmes, les habitats et les espèces fragiles ou menacés ou présentant un intérêt national ou international sont protégés	1.8.1. Protéger les écosystèmes d'intérêt mondial: - créer des réserves de biosphère; - créer un sanctuaire ornithologique (Béli); - réhabiliter le sanctuaire ornithologique de la mare de Oursi; - réhabiliter les milieux aquatiques à diversité biologique sacrée; - inscrire certains patrimoines forestiers nationaux comme bien du patrimoine mondial (Pendjari, parc d'Arly).	Nombre de plans et projets réalisés Nombre de réserves, sanctuaires, sites sacrés créés ou réhabilités Nombre d'inscription au patrimoine mondial	Rapports techniques	Financements disponibles
	1.8.2. Protéger les écosystèmes, les habitats et les espèces fragiles ou menacés/ - créer et aménager des forêts villageoises ; - créer des mises en défens ; - protéger les zones humides et des plan d'eau, particulièrement les sites Ramsar du pays comme Banh,	Nombre de zones humides bénéficiant de mesures de protection effective Nombre de zones humides ayant un plan de gestion mis en œuvre	Idem	Idem

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importantes
	<p>Barrage de Komienga, le Sourou ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer une stratégie et plan d'action pour la gestion des zones humides au Burkina Faso en application à la convention Ramsar ; - créer et protéger des sanctuaires : Guinguette/kou, mare du Woozi, etc. ; - réaliser des plantations et semis directs dans les forêts dégradées ; - assurer la récupération des terres dégradées ; - surveiller et contrôler les prélèvements; appliquer les mesures réglementaires aux contrevenants. 			
	<p>1.8.3. Faire l'inventaire et la caractérisation de l'ensemble des écosystèmes, des habitats et des espèces du pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> - inventorier et caractériser l'ensemble des formations naturelles du pays ; - actualiser le nombre et les superficies réelles des formations naturelles classées ; - actualiser le nombre et caractériser les plans d'eau du pays ; - réaliser un inventaire exhaustif de la diversité faunique nationale ; - mettre à jour la monographie nationale sur la diversité biologique ; - caractériser la distribution des principales espèces indicatrices sur le plan national en fonction des différentes formations végétales. 	<p>Nombre d'études réalisées par an Nombre d'écosystèmes, habitats et espèces concernés par an</p>	<p>Rapports techniques des institutions concernées</p>	<p>Idem</p>

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importantes
	<p>1.8.4. Assurer la prévention de l'érosion et la restauration des sols dégradés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - généraliser la confection (familiale et collective) des diguettes (en pierres ou en terres) et l'application des techniques et technologies agroforestières ; - réaliser des bandes enherbées ou végétalisées ; - traiter les ravines. 	<p>Nombre de plans et projets réalisés Nombre de localités touchées par an Surfaces traitées par an</p>	Idem	Idem
	<p>1.8.5. Lutter contre les menaces des espèces envahissantes et la pollution des écosystèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mener des campagnes de sensibilisation des maraîchers ; - former les producteurs à la bonne utilisation des pesticides ; - intensifier la lutte contre les espèces (exotiques) envahissantes notamment la Jacinthe d'eau et les autres fléaux ; - lutter contre l'importation et l'utilisation des produits prohibés ; - développer des lignes directrices simples pour l'utilisation non polluante des pesticides, herbicides et engrais chimiques au profit des producteurs. 	<p>Nombre de plans et projets réalisés Nombre de séances de sensibilisation Nombre d'actions opérationnelles sur le terrain</p>	Idem	Idem

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importantes
1.9. Les espèces animales sauvages et les races d'animaux domestiques, vulnérables ou menacées d'extinction sont réhabilitées	1.9.1. Faire l'inventaire des espèces ciblées;	Nombre de missions d'inventaire Nombre d'espèces	Rapports techniques	Financements disponibles
	1.9.2. Caractériser la distribution des principales espèces indicatrices sur le plan national en fonction des différents écosystèmes	Nombre d'études et de recherches réalisées Nombre de régions et d'écosystèmes touchés	Idem	Idem
	1.9.3. Elaborer des plans de gestion des espèces ciblées;	Nombre de plans de gestion par an	Idem	Idem
	1.9.4. Elaborer et mettre en œuvre des programmes de réintroduction;	Nombre de programmes réalisés	Idem	Financements disponibles Coopération scientifique
	1.9.5. Elaborer et mettre en œuvre des programmes de conservation ex situ (parcs animaliers, jardins zoologiques, jardins botaniques et fermes d'élevages etc.)	Nombre de programmes réalisés Nombre de rencontres de concertation Nombre de parcs animaliers, jardins zoologiques, jardins botaniques et fermes d'élevages, etc.	Rapports techniques	Coopération entre services techniques Appui des PTF Coopération scientifique
1.10. Le processus d'aménagement et la gestion du territoire, ainsi que la planification sont renforcés	1.10.1. Intégrer la dimension de conservation de la diversité biologique dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans régionaux et communaux de développement	Nombre de séances d'information et de sensibilisation Nombre d'ateliers de concertation/formation	Rapports	Volonté politique Financements disponibles
	1.10.2. Elaborer et mettre en œuvre des schémas d'aménagement des aires classées et des zones pastorales	Nombre de missions d'identification et de planification de ces sites Nombre de schémas réalisés, adoptés et mis en œuvre par an	Rapports techniques	Appui des PTF Meilleur suivi des phénomènes migratoires; Identification des zones d'installation des migrants et réfugiés climatiques

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importantes
	1.10.3. Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des chartes foncières locales	Nombre de séances de concertation par région Nombre de textes consensuels adoptés et appliqués	Rapports	Volonté politique Adhésion des communautés Financements disponibles
	1.10.4. Intégrer la dimension de diversité biologique dans l'élaboration et la mise en œuvre des schémas d'aménagement urbain	Nombre de séances de sensibilisation Nombre d'ateliers de concertation/formation	Idem	Adhésion des concernés
1.11. Le niveau de vie des populations est amélioré	1.11.1. Développer les emplois verts décents : - renforcer et accroître les emplois « verts » et l'appui aux activités génératrices de revenus réguliers	Nombre d'emplois verts décents identifiés pour le Burkina Nombre de plans de communication	Rapports des services concernés	Volonté politique Adhésion des entreprises et des communautés
	1.11.2 Promouvoir des AGR liées à la conservation de la Diversité Biologique - renforcer et accroître l'appui aux activités et institutions génératrices d'emplois en milieu rural ou semi-urbain; - prendre des mesures incitatives d'ordre fiscal ou autre pour les institutions ou entreprises qui assurent la formation technique ou professionnelle des jeunes gens et jeunes filles; - faciliter l'accès au crédit rural à travers une bonne implantation des caisses populaires et des autres institutions de micro finance; - renforcer la formation pratique et l'alphabétisation d'une bonne majorité de la population active; - favoriser de diverses manières l'accès aux soins de santé, à l'éducation, et au marché (circuits commerciaux);	Nombre d'entreprises familiales annuellement créées dans le secteur formel Taux de couverture nationale des institutions de microfinance Taux de bancarisation en milieu rural ou semi-urbain Nombre d'études spécifiques réalisées	Idem	Volonté politique Adhésion des entreprises et des communautés organisées aux mesures incitatives Existence de fonds de garantie et de cautionnement

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importantes
	- agir sur les facteurs internes de paupérisation.			
1.12. La mise en œuvre du cadre de prévention et de gestion des risques biotechnologiques est renforcée	1.12.1. Renforcer le cadre national de prévention et de gestion des risques biotechnologiques en vue de la préservation de la diversité biologique/ - sensibiliser la population sur les avantages et risques liés à l'application de la biotechnologie ; - renforcer les capacités nationales en matière d'évaluation et de gestion des risques biotechnologiques ; - appliquer scrupuleusement la réglementation en vigueur en matière de biotechnologie au niveau national	Nombre de personnes formées et recyclées Niveau financier atteint annuellement pour équipements et fonctionnement	Rapports technique et financier des services concernés	Volonté politique Appui des PTF
	1.12.2. Renforcer le processus d'harmonisation de la réglementation sous régionale en matière de biosécurité : - harmoniser certaines réglementations avec les pays de la sous région	Nombre d'émissions et de conférences réalisées Nombre de dispositions réglementaires prises et appliquées	Rapports des ministères concernés	Idem
1. 13. Les capacités d'intégrer les objectifs de Convention sur la DB, de la Convention de lutte contre la désertification ainsi que de la convention sur les CC et autres conventions, traités et accords dans les programmes d'activités ou de développement sont renforcées chez tous les acteurs (OP, société civile, collectivités locales, services déconcentrés, PTF, etc.)	1.13.1. Renforcer les capacités techniques et organisationnelles de toutes les parties prenantes en matière d'intégration de l'objectif de conservation de la CDB dans leurs stratégies, plans et programmes de mise en œuvre des conventions sur la DB, la lutte contre la désertification, les CC et autres conventions et traités et accords	Nombre de séances de concertation technique avec les acteurs Nombre de dispositions prises en la matière par le ministère en charge des conventions	Textes réglementaires	Idem

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importantes
1.14. La coopération sous-régionale et internationale pour la gestion des écosystèmes partagés est développée	1.14.1 Identifier les écosystèmes et ressources partagées entre pays	Nombre de missions conjointes d'identification Nombre d'écosystèmes identifiés	Rapports techniques	Volonté politique Appui des PTF
	1.14.2 Instaurer des cadres formels de concertation entre pays, incluant la prévention et la gestion des conflits	Nombre de cadres formels Nombre de rencontres techniques et politiques	Idem	Idem
	1.14.3 Harmoniser les politiques nationales de gestion des écosystèmes partagés	Nombre de rencontres techniques et politiques	Idem	Idem
	1.14.4. Promouvoir la gestion concertée des écosystèmes partagés	Nombre de rencontres techniques et politiques Nombre de Plans de gestion élaborés et mis en oeuvre	Idem	Idem

SOUS-OBJECTIF 2 : UTILISATION DURABLE

Objectif du sous-objectif 2 : Assurer une gestion durable, dynamique et participative des ressources biologiques

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importantes
2.1 Une plus grande participation des populations dans la gestion des ressources biologiques est promue	1.11.2. Renforcer l'appui aux associations paysannes à travers les projets, programmes, ONGs et institutions financières;	Nombre de partenaires apportant un appui; Nombre d'associations recevant un appui continu et diversifié	Rapports des partenaires et des associations	Volonté de collaboration des partenaires; Stratégies coordonnées des partenaires;
	2.1.2. Sensibiliser et former les responsables coutumiers et religieux, les élus locaux et ceux des organisations de base.	Nombre de personnes formées et par catégorie; Nombre d'organisations de base touchées par la formation.	Rapports des services concernés	Disponibilité de financements;
	2.1.3. Appuyer les communautés à mieux s'organiser en groupes d'entreprises par filière.	Nombre de partenaires apportant un appui Nombre d'entreprises formées par filière	Idem	Messages et modules bien ciblés; Accord des concernés;
2.2 Les ressources biologiques sont mieux valorisées	2.2.1. Promouvoir les ressources biologiques d'utilités connues ou potentielles : - inventorier les usages faits des espèces locales en vue de leur meilleure connaissance et de leur valorisation; - inventorier et valoriser les savoirs et savoir-faire traditionnel sur les espèces en vue de les rendre accessibles à tous les usagers ; - adopter des mesures incitatives en vue d'une meilleure utilisation des espèces et variétés locales dans le contexte environnemental actuel ;	Nombre d'études ciblées Nombre de plans de promotion	Rapports techniques	Collaboration des populations, surtout des tradipraticiens Collaboration des services techniques compétents Collaboration des chercheurs et techniciens de la vulgarisation Disponibilité de moyens humains, financiers, et logistiques

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importantes
	<ul style="list-style-type: none"> - valoriser les produits non ligneux notamment ceux d'intérêt cosmétique, médicinal ou alimentaire : promotion d'entreprises privées, familiales et communautaires ; développement de filières ; soutien à la commercialisation et à la réalisation de joint-ventures ; - etc. 			<p>Appui des PTF</p> <p>Coopération scientifique régionale</p>
	<p>2.2.2. Développer des activités de recherche sur les espèces et variétés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - intensifier, sur le terrain, des activités de Recherches/Développement sur les espèces prioritaires (importantes pour la production et/ou pour la valeur génétique, menacées, en voie de disparition) ; - développer des recherches ciblées sur les substances naturelles prioritaires pour le commerce international ; - vulgariser les résultats déjà disponibles de recherche/études sur les espèces et leurs ressources potentielles. 	<p>Nombre de thèmes et d'activités de recherche</p> <p>Nombre d'espèces et variétés concernées</p> <p>Nombres d'essais multilocaux en milieu paysan</p> <p>Nombre de fiches techniques, articles, forums</p>	<p>Rapports techniques et de recherche</p> <p>Publications et Brevets</p>	
	<p>2.2.3. Développer des activités de recherche sur la valorisation optimale des ressources biologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étudier la dynamique des 	Idem	Idem	

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importantes
	<p>populations animales inféodées aux écosystèmes forestiers ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - étudier l'impact des feux de brousse sur les espèces, l'habitat et le milieu; - étudier l'impact de la gestion de l'habitat de la faune sur le milieu 			
	<p>2.2.4. Mieux organiser l'utilisation des ressources biologiques disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - valoriser les plantations déjà réalisées, y compris les plantations d'alignement (élargir le marché des produits des plantations, former les exploitants en gestion) ; - élargir l'organisation de l'exploitation forestière et celle du bois en particulier ; - accentuer le suivi et le contrôle de l'exploitation forestière ; - dynamiser les organisations ou associations d'exploitants de bois déjà existantes ; - promouvoir une filière bois pour les produits issus des formations forestières artificielles (perche, fourches, ..) ; - organiser davantage l'activité de carbonisation du bois (recenser les exploitants de charbon de bois, inventorier les zones et les méthodes de carbonisation déjà existantes, définir si possible de 	<p>Nombre d'unités de production fonctionnelles (dont essences, aromates, teintures, résines, etc.) et catalogues y relatifs;</p> <p>Nombre de filières promues.</p>	<p>Rapports de l'Agence pour la promotion des PFNL</p> <p>Les personnes ressources ayant collaboré aux enquêtes ethnobotaniques</p>	

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importantes
	nouvelles zones de carbonisation, former (si nécessaire) et suivre l'activité des exploitants) ; - développer et renforcer l'organisation de l'exploitation des ressources ligneuses et non ligneuses.			
2.3 L'éducation environnementale et les pratiques éco-citoyennes sont renforcées.	2.3.1 Concevoir, traduire et diffuser les outils et messages d'information et de sensibilisation sur les ressources biologiques;	Nombre de messages de sensibilisation élaborés et diffusés Nombre d'outils traduits et diffusés	Rapports des services compétents	Disponibilité de services techniques et des OP et ONG Volonté politique des décideurs
	2.3.2. Former les associations des exploitants;	Nombre de personnes ou de villages, ou d'associations touchés	Modules de formation	Collaboration des enseignants et formateurs
	2.3.3 Etendre l'enseignement de l'éducation environnemental dans tous les ordres d'enseignement;	Nombre d'écoles ayant intégré des modules de formation en éducation environnementale	Examen des modules enseignés et des programmes d'enseignement Visites d'écoles	Disponibilité de moyens matériels et financiers
	2.3.4 Promouvoir l'écocitoyenneté	Nombre de messages de sensibilisation élaborés et diffusés	Rapports	Appui des PTF
2.4 Les pratiques de l'agroforesterie et de l'agro-sylvo-pastoralisme sont renforcées	2.4.1. Promouvoir l'application des techniques et technologies agro-sylvo-pastorales performantes notamment : 2.4.1.1 Intensifier le reboisement, en le rationalisant davantage, c'est-à-dire: - sensibiliser les populations aux reboisements ; - encourager les plantations classiques individuelles et	Nombre de techniques et de technologies agroforestières introduites et adoptées Existence d'un plan de promotion Nombre d'organisations touchées	Rapports techniques	Appui des PTF

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importantes
	familiales ; - inciter les producteurs aux plantations agroforestières et agro-sylvo-pastorales dans toutes les exploitations. 2.4.1.2 Améliorer l'exploitation des parcours naturels , ce qui amène à : - informer/sensibiliser les producteurs ; - former les producteurs sur les techniques de gestion des pâturages ; - aménager des pâturages et réglementer les parcours ; - intensifier le contrôle des mouvements de transhumance, notamment transfrontière ; - identifier et aménager des zones d'accueil ; - promouvoir la production fourragère et en faire une filière dynamique au niveau des régions ; - réaliser des voyages d'étude afin de favoriser les échanges d'expériences entre producteurs.			
2.5 Les activités anthropiques destructrices des ressources biologiques sont réduites.	2.5.10 Assurer une meilleure gestion des feux en milieu rural (feux d'aménagement et feux de brousse);	Taux de participation de la population	Rapports et procès verbaux divers	Collaboration des communautés locales
	2.5.11 Lutter contre la divagation des animaux;	Nombre de brigades spécifiques formées	Existence de fiches techniques et de guides	Contrôle des flux migratoires agricoles Des mesures incitatives existent
	2.5.12 Lutter contre la coupe anarchique du bois;	Nombre de brigades anti-feux fonctionnelles		

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importantes
	2.5.13 Assurer une meilleure gestion des pâturages;	Nombre de séances de sensibilisation contre tous ces fléaux Nombre de fourrières Nombre de Procès verbaux des rencontres sur la coupe du bois Nombre de permis de coupe Nombre de saisies/fraudeurs Fiches de suivi des pâtures		Collaboration des populations et des leaders d'opinion Collaboration des pasteurs
	2.5.14 Lutter contre la collecte abusive des plantes médicinales;			
	2.5.15 Améliorer les pratiques de défriches;			
	2.5.16 Lutter contre l'exploitation illégale des ressources biologiques			
	2.5.17 Lutter contre la surexploitation des ressources biologiques			
	2.5.9. Lutter contre les nuisances et les pollutions			
2.6 Les ressources biologiques fauniques, halieutiques et floristiques sont mieux connues.	2.6.3 Renforcer les capacités en évaluation des ressources biologiques: - élaborer des programmes de suivi - évaluation; - former le personnel nécessaire à l'évaluation et au suivi; - équiper les services techniques en moyens nécessaires et adéquats; - mettre en place un réseau national de suivi - évaluation	Nombre et qualité des moyens de suivi et d'évaluation des ressources biologiques Nombre de personnes formées Nombre de services équipés Nombre de programmes élaborés	Rapport bilan Lecture des programmes disponibles élaborés	Volonté politique appliquée Collaboration des services techniques concernés Disponibilité de moyens adéquats
	2.6.2. Evaluer le potentiel biologique par secteur ou sous-secteur d'activité. - actualiser l'état des ressources halieutiques et faire le suivi hydrobiologique des cours et plans d'eau; - actualiser l'état du potentiel ligneux;	Nombre de fiches techniques Nombre d'équipes de chercheurs Nombre de missions de prospection Nombre d'études techniques Nombre d'articles et rapports techniques	Rapports de mission Fiches de projets Rapports techniques Rapports d'inventaires Articles, publications	Collaboration des services techniques concernés Disponibilité de moyens adéquats

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importantes
	<ul style="list-style-type: none"> - actualiser l'état du potentiel cynégétique; - faire l'inventaire taxonomique et génétique de la faune terrestre et aquatique (faune ichthyenne). 			
<p>2.7 Les zones humides (plans et cours d'eau) sont mieux gérées et protégés contre l'ensablement/envasement, les pollutions et les plantes envahissantes</p>	<p>2.7.1. Renforcer les capacités opérationnelles des exploitants et des autres acteurs des plans et cours d'eau:</p> <ul style="list-style-type: none"> - informer et sensibiliser les producteurs sur la nécessité de la protection des zones humides; - organiser les acteurs et les exploitants des ressources biologiques; - organiser la filière poisson dans ses différents maillons (production, transformation et conditionnement, commercialisation, approvisionnement en intrants) - organiser l'exploitation; - former les agents d'encadrement à la systématique des poissons; - former les producteurs en technologie de pêche, en engins de pêche, en construction et utilisation de fours, en conduite de pesées; - faciliter l'équipement des pêcheurs en engins de pêche au niveau des plans d'eau porteurs; 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'agents d'encadrement formés Nombre de producteurs formés en diverses techniques Nombre d'organisations de producteurs créées Nombre de maillons organisés dans la filière poisson Nombre de voyages d'étude 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports des services techniques concernés Procès verbaux de réunions Rapports de mission 	<ul style="list-style-type: none"> Collaboration de toutes les parties concernées Mesures incitatives Existence de caisses de crédit

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importantes
	<ul style="list-style-type: none"> - - réaliser des voyages d'étude. 2.7.2. Elaborer et mettre en œuvre des plans d'aménagement et de gestion/ - renforcer l'empoissonnement et la gestion des plans d'eau ; - aménager des plans d'eau à plusieurs niveaux (zones de fraie, berges, pistes d'accès,...) ; - aménager et équiper des débarcadères ; - conduire à terme l'élaboration des stratégies régionales pour la valorisation du potentiel halieutique existant ; - protéger les berges des plans d'eau contre la dégradation et l'envasement rapide ; - créer des PAIE additionnels et tenir compte de la communalisation intégrale ; - diversifier davantage les productions agricoles en mettant à contribution les plans d'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de plans élaborés Nombre de Km de berges protégés et/ou aménagés Nombre de concessions de pêche Nombre de stratégies régionales élaborées 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports d'activité Plan d'aménagement déjà réalisé Visites de terrain 	<ul style="list-style-type: none"> Moyens disponibles Agents techniques formés et disponibles Collaboration des producteurs
	<ul style="list-style-type: none"> 2.7.3. Assurer le suivi des productions et de la productivité/ - inventorier les plans d'eau et évaluer les ressources halieutiques qu'ils renferment ; - assurer un meilleur suivi des statistiques des pêcheries ; - valoriser les captures et contrôler la qualité des produits 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'études techniques réalisées Nombre d'équipes formées pour les différentes tâches Nombre de plans d'eau empoisonnés Nombre de débarcadères fonctionnels 	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'un document plan de suivi des productions et de la productivité Rapports techniques thématiques 	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration d'une politique claire et réaliste à appliquer Moyens donnés aux services compétents pour le suivi Collaboration des producteurs

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importantes
	en y introduisant des normes et politiques.			
	<p>2.7.4. Elaborer et mettre en œuvre des programmes opérationnels de lutte contre l'ensablement, l'envasement, les pollutions et les plantes envahissantes (végétalisation, zone tampon, etc.):</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier par région les sites les plus à traiter; - identifier les sites menacés; - élaborer des programmes régionaux de restauration ou de protection des sites et d'aménagement des bassins versants; - élaborer un programme de sensibilisation et de formation opérationnelle des acteurs. 	<p>Nombre de sites menacés identifiés ;</p> <p>Nombre de programmes élaborés et mis en œuvre;</p> <p>Nombre de séances de sensibilisation et de formation des acteurs</p>	Rapports des services techniques	<p>Appui des partenaires au développement</p> <p>Collaboration des acteurs</p>
	<p>2.7.5. Assurer le suivi des paramètres physico-chimiques des plans et cours d'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire un choix de sites de référence ; - associer des laboratoires d'analyses ; - former du personnel ; - faire le suivi des sites concernés 	<p>Nombre de sites de référence</p> <p>Nombre de missions techniques de collecte des données</p> <p>Nombre de stagiaires formés</p>	Rapports de mission Rapports techniques Publications	Financements disponibles

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importantes
2.8 Les systèmes de production agricole durables sont promus	2.8.1. Promouvoir les bonnes pratiques de production agricole (paquets technologiques, semences améliorées, etc.): <ul style="list-style-type: none"> - Recenser et capitaliser les bonnes pratiques; - Former les producteurs aux bonnes pratiques de production agricole; - Assurer un suivi rapproché des conditions d'adoption des bonnes pratiques; - Renforcer l'appui-conseil aux producteurs 	Nombre de répertoires sur les bonnes pratiques, traduits et diffusés Taux d'adoption par région Nombre de séances de formation/encadrement	Documents de politique agricole Rapports techniques	Volonté politique de coordination et d'intégration des politiques sectorielles de développement rural Disponibilité de cadres techniques et de planificateurs compétents et ouverts à l'approche intégrée
	2.8.2. Restaurer le maximum de superficie des terres agricoles dégradées: <ul style="list-style-type: none"> - informer et sensibiliser les acteurs sur la gestion de la fertilité des sols; - former les producteurs sur les techniques de traitement anti-érosif; - réaliser des voyages d'étude au profit des producteurs; - réaliser des fosses fumières dans les villages; - aménager des sites anti-érosifs; - former les producteurs en matière d'exploitation rationnelle des terres: - assurer un suivi de l'exécution des réalisations. 	Nombre d'acteurs sensibilisés Nombre de producteurs formés Taux de réalisation des voyages d'étude programmés Nombre de ménages par village disposant d'au moins 2 fosses fumières Taux de réalisation	Rapports de missions Notes techniques Rapports d'activités	Collaboration entre services techniques et producteurs Disponibilité de moyens techniques et financiers
	2.8.3. Promouvoir une agriculture durable, particulièrement l'agriculture biologique : <ul style="list-style-type: none"> - renforcer la lutte contre la dégradation des terres ; 	Nombre de séances de sensibilisation et de formation des exploitants potentiels Nombre d'exploitations et d'organisations de producteurs	Rapports techniques	Appui des ONGs et Associations Appui des PTF et de la Coopération décentralisée

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importantes
	<ul style="list-style-type: none"> - intensifier les activités de restauration des terres dégradées ; - utiliser des techniques de labour non destructrices des terres ; - utiliser les technologies d'amélioration naturelles de la fertilité des sols. 	<p>touchées</p> <p>Taux d'adoption de l'agriculture biologique</p>		Mesures incitatives pour les spéculations
	<p>2.8.4. Diversifier la production agricole :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer la recherche pour la mise eu point de nouvelles variétés performantes ou mieux adaptées aux conditions locales ; - mettre en place des parcelles de démonstration sur la diversification de la production agricole ; - sensibiliser les producteurs aux avantages liés à l'utilisation de plusieurs variétés performantes ou adaptées dans la production agricole 	<p>Nombre de spéculations économiquement intéressantes à promouvoir</p> <p>Nombre de filières promues</p>	Idem	Services techniques motivés Mesures incitatives pour les spéculations
	<p>2.8.5. Diversifier et intensifier la production halieutique (aquaculture, faune aquatique non ichtyenne):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer, sensibiliser et former les acteurs sur les enjeux de l'aquaculture; - Renforcer la capacité de production des alevinières (réhabilitation des anciennes et construction de nouvelles 	<p>Nombre d'acteurs et de catégories d'acteurs touchés</p> <p>Nombre d'alevinières réhabilitées et/ou construites par région</p> <p>Nombre de formules alimentaires mise au point à partir des résidus agricoles locaux</p>	Rapports techniques spécifiques	Idem

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importantes
	<p>alevinières dans les régions dépourvues);</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encourager la valorisation des résidus d'agriculture dans l'alimentation des poissons; - Renforcer les techniques d'élevage piscicole; - Rechercher et introduire de nouvelles espèces piscicoles à valeur zootechnique intéressante en aquaculture; - Renforcer les capacités des promoteurs aquacoles; - Vulgariser les techniques d'élevage piscicole en fonction des écosystèmes; - Assurer l'appui-conseil aux promoteurs aquacoles; - Investiguer sur les ressources aquatiques non ichtyenne d'intérêt socioéconomique (crevette, grenouille dorée, etc.); - Etudier la faisabilité bio-technico-économique de la valorisation des espèces non ichtyenne. 	<p>Nombre de nouvelles espèces piscicoles adoptées en aquaculture</p> <p>Nombre de promoteurs aquacoles dont les capacités techniques sont renforcées</p> <p>Nombre et types d'unités aquacoles mises en place par écosystème</p> <p>Nombre de missions d'inventaire des ressources non ichtyennes</p> <p>Nombre d'études bio-technico-économique réalisées par espèce non ichtyenne</p>		
2.9 La productivité des espèces et des races a augmenté	<p>2.9.1. Elaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale d'amélioration génétique des espèces et races:</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire un inventaire actualisé des espèces et races locales ; - évaluer le matériel génétique existant et les possibilités d'amélioration à moyen terme; - définir un programme de 	<p>Une stratégie nationale est élaborée d'ici 3 ans et mise en œuvre</p> <p>Nombre d'études spécifiques réalisées dont check-lists des espèces et races locales inventoriées</p> <p>Nombre de thèmes de recherche</p> <p>Nombre de convention de</p>	Rapports divers	<p>Volonté politique</p> <p>Collaboration entre services techniques concernés et des organisations de producteurs</p> <p>Appui des PTF</p>

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importantes
	recherche; - renforcer la coopération sous-régionale et internationale dans le domaine de l'amélioration génétique; - identifier et vulgariser des techniques simples d'amélioration génétiques	collaboration scientifique Nombre d'organisations de producteurs formées aux techniques d'amélioration génétique		
	2.9.2. Elaborer et mettre en œuvre des Plans d'Actions sectoriels d'amélioration génétique des espèces et races: - Adopter et mettre en œuvre la stratégie nationale d'amélioration génétique des animaux d'élevage; - Adopter et promulguer la loi relative à l'amélioration génétique des animaux d'élevage	Nombre de textes adoptés et appliqués	Rapports techniques	Volonté politique Adhésion des services techniques concernés Adhésion des organisations de producteurs
2.10 La gestion durable de la faune et des aires protégées est développée	2.10.1. Sensibiliser les acteurs de la faune.	Nombre de séances de sensibilisation	Rapports d'activités	Financements disponibles
	2.10.2. Adopter et appliquer les critères et indicateurs de gestion durable de la faune et des aires protégées;	Document de critères et indicateurs disponibles	Arrêté d'adoption pris	Financements disponibles
	2.10.3. Elaborer et mettre en œuvre des plans d'aménagement et de gestion des aires fauniques;	Nombre de plans d'aménagements et de gestion adoptés et mis en œuvre	Rapports d'activités	Financements disponibles
	2.10.4. Assurer le suivi de la mise en œuvre des contrats et des cahiers des charges pour la gestion des aires fauniques concédées;	Nombres de sorties de suivi par concession	Rapports techniques de suivi	Financements disponibles
	2.10.5. Renforcer la participation des Acteurs dans la gestion durable de la faune et de son habitat;	Nombre de cadres de concertation créés et fonctionnels	Décret de création d'un Conseil National de la	Financements disponibles

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importantes
			Chasse et de la Faune sauvage	
	2.10.6. Entreprendre des inventaires fauniques réguliers;	Nombre d'inventaires par aire protégée	Rapports d'inventaires	Financements disponibles
	2.10.7. Développer l'élevage des animaux sauvages: - promouvoir le ranching et l'élevage privé d'animaux sauvages; - organiser ces producteurs particuliers au niveau national	Nombre de fermes pilotes fonctionnelles	Rapport d'activités des fermes pilotes	Fort engagement du secteur privé
	2.10.8 Développer la pratique du tourisme cynégétique et de vision: - renforcer la mise en valeur du patrimoine touristique; - renforcer l'aménagement des sites touristiques;	Nombre de sites touristiques aménagés convenablement	Rapport d'activités	Financements disponibles
	2.10.9 Développer les petites et moyennes unités de productions fauniques: - améliorer l'organisation de la filière viande de brousse; - promouvoir les professions nouvelles dans le secteur de la faune (taxidermistes, gestionnaires de jardins zoologiques etc.); - organiser périodiquement les journées promotionnelles des produits du secteur de la faune.	Nombre de petites et moyennes unités de production créées et fonctionnelles	Rapport d'activités	Fort engagement du secteur privé
2.11 Les capacités organisationnelles et opérationnelles des communautés à la base sont renforcées	2.11.1 Former et équiper les communautés à la base	Nombre de personnes formées Nombre d'organisations touchées et équipées	Rapports divers	Services techniques habilités
	2.11.2. Faciliter l'accès aux crédits adaptés	Nombre et types de mesures incitatives	Idem	Adhésion des services de la micro finance

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importantes
	2.11.3. Organiser des voyages d'études et d'échange d'expériences	Nombre de voyages organisés Nombre d'expériences visitées Nombre d'organisations bénéficiaires	Idem	Services techniques renforcés
2.12 Les technologies d'économie d'énergie, la diversification des énergies et les sources d'énergie sont promues	2.12.1. Renforcer l'utilisation des technologies d'économie d'énergie (foyer améliorés, auto-cuiseur, etc.)	Nombre de ménages utilisant les différentes technologies disponibles Niveau de production national des technologies Nombre de mesures incitatives	Rapports des services compétents	Volonté politique Collaboration des organisations de consommateurs et des entreprises de production
	2.12.2. Poursuivre les efforts de subvention du gaz	Montant total annuel de subvention; quantités de gaz consommé par an;	Rapports annuels des services techniques	Volonté politique affichée
	2.12.3. Promouvoir la subvention des équipements de technologies d'économie d'énergie et d'énergie renouvelable	Niveau de subvention annuelle Types de technologies concernés, importées ou non	Idem	Volonté politique Adhésion des entreprises de production
	2.12.4. Promouvoir l'utilisation des technologies d'énergie renouvelable (solaire, éolien, biogaz, etc.)	Quantité d'énergie solaire et autre produite par an; Nombre de d'utilisateurs de l'énergie solaire et autres catégories	Rapports annuels des services techniques	Volonté politique affichée; soutien des bailleurs de fonds
2.13 Les bonnes pratiques d'adaptation des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et de la faune à la variabilité et aux changements climatiques sont promues	2.13.1 Capitaliser et promouvoir les bonnes pratiques d'adaptation en cours au Burkina Faso : - warrantage, tricle up	Nombre d'études réalisées par zone vulnérable aux CC Nombre de fiches techniques Chek-lists des bonnes pratiques selon les systèmes de production	Rapports d'étude Rapports d'activités	Appui technique et financier des partenaires au développement
	2.13.2 Choisir des villages pilotes selon les zones écologiques pour des sites de démonstration sur les bonnes pratiques d'adaptation au CC	Nombre de villages pilotes Nombre de sites de démonstration/vulgarisation Nombre de types de bonnes pratiques testées par secteur de production	Missions de terrain Rapports de mission	Collaboration des services techniques et de la recherche

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importantes
2.14. Les revenus provenant de la valorisation des ressources biologiques sont augmentés	2.14.1 Promouvoir les activités génératrices de revenus au niveau des familles, des OP et des groupes défavorisés	Nombre d'AGR créés Nombre de familles et groupes touchés Nombre de mesures incitatives	Rapports d'activités Rapports d'évaluation	Volonté politique Collaboration des services techniques, des ONG et Associations
	2.14.2 Promouvoir de nouveaux métiers d'utilisation durable, des filières de production et les circuits de commercialisation des productions	Nombre de métiers identifiés Nombre de filières concernées Nombre de mesures incitatives ou réglementaires appropriées	Rapports d'activités	Volonté politique Collaboration des services techniques, des ONG et Associations Appui des PTF
2.15 Les pratiques d'utilisation durable des ressources biologiques sont promues.	2.15.1 Sensibiliser et former les acteurs à l'utilisation durable des ressources biologiques	Nombre de séances de sensibilisation et de formation Nombre d'acteurs et organisations touchées	Idem	Idem
	2.15.2 Promouvoir des sites de démonstration des bonnes pratiques aux fins de vulgarisation;	Nombre de sites identifiés et fonctionnels Nombre d'organisations touchées	Idem	Idem
	2.15.3. Valoriser les bonnes pratiques traditionnelles d'utilisation durable des ressources biologiques	Nombre de mesures réglementaires ou législatives protégeant les savoirs et savoir-faire locaux Nombre de stratégies régionales de valorisation	Idem	Idem

SOUS-OBJECTIF 3 : PARTAGE EQUITABLE DES BENEFICES DECOULANT DE L'EXPLOITATION DES RESSOURCES BIOLOGIQUES, SURTOUT GENETIQUES

Objectif du sous-objectif 3 : Assurer aux populations et au pays un partage équitable des avantages issus de l'utilisation des ressources biologiques, et surtout génétiques.

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importantes
<p>3.1. Le niveau de la connaissance sur les potentialités en ressources biologiques et génétiques est amélioré</p>	<p>3.1.1. Faire une évaluation précise des potentialités en ressources biologiques, surtout génétiques du pays:</p> <ul style="list-style-type: none"> - améliorer les connaissances sur les espèces, leurs utilisations par les populations locales, leurs biologies, leurs physiologies et leur génétique; - créer une banque de données sur les potentialités et les produits; - créer un observatoire pour le suivi-évaluation de l'état des ressources biologiques, surtout génétiques; - - mettre en place un système de contrôle efficace des mouvements transfrontaliers des ressources génétiques 	<p>Nombre d'études, articles Un observatoire créé Une banque de données créées</p>	<p>Rapports et publications diverses</p>	<p>Collaboration entre services technique et scientifiques</p>

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importantes
3.2. Les capacités opérationnelles des populations locales sont renforcées	3.2.1. Renforcer les capacités opérationnelles des populations à travers les conseils villageois de développement	Nombre de conseils villageois de développement touchés	Rapports des services concernés	Financements disponibles
	3.2.2. Sensibiliser les partenaires,	Nombre de rencontres de sensibilisation Nombre et types de partenaires touchés	Idem	Idem
	3.2.3. Organiser les producteurs et les tradipraticiens,	Nombre d'organisations constituées par catégorie	Idem	Idem
	3.2.4. Dynamiser les cadres de concertation existants ou à venir,	Nombre de cadres dynamisés	Idem	Idem
	3.2.5. Former le personnel,	Nombre de personnes formées	Idem	Idem
	3.2.6. Réaliser des infrastructures,	Nombre d'infrastructures réalisées	Idem	Idem
	3.2.7. Equiper les services techniques d'appui,	Nombre de services équipés	Idem	Idem
	3.2.8. Promouvoir la coopération décentralisée.	Nombre d'accord de coopération	Idem	Idem
3.3. La contribution de l'expertise locale et nationale dans la définition de la problématique de partage des avantages est accrue	3.3.1 Faire l'état des lieux des utilisations faites des ressources biologiques surtout génétiques par les communautés locales et au niveau national	Nombre d'études réalisées Nombre de résultats disponibles	Rapports d'étude	Financements disponibles
	3.3.2. Mettre en place des dispositions nécessaires pour le partage des bénéfices	Nombre de mesures législatives et réglementaires adoptées	Rapports techniques	Volonté politique Adhésion des parties prenantes
	3.3.3 Instaurer des cadres institutionnels et des mesures réglementaires à tous les niveaux	Nombre de mesures réglementaires adoptées Nombre de cadres institutionnels adoptés	Idem	Idem
	3.3.4. Faire l'état des lieux des ressources génétiques du	Nombre d'études réalisées Nombre d'accords de	Rapports techniques	Volonté politique de la partie

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importantes
	Burkina Faso entreposées et utilisées dans les banques de gènes étrangères	coopération Nombre de contrats ou protocoles de collaboration Nombre de résultats valorisés et de brevets	Rapports de mission	nationale et des dépositaires étrangers de coopérer en la matière
3.4. La coopération régionale et internationale est renforcée.	3.4.1 Renforcer la coopération sous régionale, régionale et internationale en matière d'APA	Nombre de rencontres Nombre d'accords de coopération	Protocoles d'accord	Volonté partagée par les autres Etats
3.5. Un cadre national pour l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages tirés de leur utilisation est mis en place et fonctionne	3.5.1 Mettre en place un cadre institutionnel pour l'APA	Une étude de faisabilité Nombre de textes adoptés Statuts adoptés Nomination d'un Correspondant national pour le Comité intergouvernemental	Rapports divers Arrêté de nomination	Volonté politique Renforcement des capacités des services techniques
	3.5.2 Fournir les moyens nécessaires au bon fonctionnement dudit cadre	Niveaux de financement annuel	Rapports financiers	Volonté politique
	3.5.3. Elaborer et mettre en œuvre une loi sur l'APA	Une loi sur l'APA adoptée	Texte de Loi	Idem
3.6. Les capacités en matière d'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages qui en découlent sont développées	3.6.1. Renforcer les capacités nationales en matière d'APA	Nombre de cadres et autres personnels formés	Rapports	Volonté politique Adhésion des parties prenantes Appui des PTF
3.7 Les dispositions d'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages qui en découlent sont assurés conformément au protocole sur l'APA.	3.7.1 Signer, ratifier et mettre en œuvre le protocole sur l'APA	Nombre de documents y relatifs	Rapport gouvernemental Lettre de ratification	Volonté politique
	3.7.2. Elaborer de manière participative une stratégie de mise en œuvre du protocole APA	Nombre d'ateliers de concertation Document de stratégie élaboré et textes d'accompagnement	Rapports techniques	Volonté politique Adhésion des parties prenantes

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importantes
	3.7.3 Sensibiliser les acteurs au protocole sur l'APA	Nombre de séances de sensibilisation Nombre d'acteurs touchés	Idem	Idem
	3.7.4 Renforcer régulièrement les mesures nationales sur l'APA	Nombre d'actualisation des mesures	Idem	Idem

ANNEXE 4 : BUDGETISATION DU PAN-DB 2011 – 2015 DU BURKINA FASO
(réalisée par un comité de 3 experts réunis à Noomgana le 06 Mai 2011)

**MONTANT GLOBAL DES MOYENS FINANCIERS POUR LE PLAN D’ACTION NATIONAL
EN MATIERE DE DIVERSITE BIOLOGIQUE**

446 184 797 183, 56 FCFA

MONTANT DES MOYENS FINANCIERS POUR LE PLAN D'ACTION NATIONAL 2011-2015 SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

BUDGET TOTAL GENERAL (en Francs CFA): 446 184 797 183, 56

BUDGET TOTAL PAR OBJECTIF (en Francs CFA):

conservation	287,551,597,967.72
utilisation durable	118,035,336,180.34
partage équitable	40,597,863,035.50

DETAIL DU BUDGET PAR OBJECTIF ET PAR ANNEE (EN F CFA):

Objectifs	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
Conservation	27,349,695,743.33	36,651,208,038.06	49,116,124,115.44	65,820,303,811.50	88,205,502,202.40	287,551,597,967.72
Utilisation durable	12,084,286,462.92	16,194,099,609.03	21,701,642,289.90	29,082,276,227.10	38,973,031,591.39	118,035,336,180.34
Partage équitable	4,156,350,314.91	5,569,906,937.92	7,464,208,006.19	10,002,752,609.82	13,404,645,166.66	40,597,863,035.50
Total	43,590,332,521.16	58,415,214,585.00	78,281,974,411.53	104,905,332,648.41	140,583,178,960.46	446,184,797,183.56

BUDGET PAR ANNEE DES ACTIONS DE L'OBJECTIF DE CONSERVATION (en Francs CFA)

ACTIONS DE L'OBJECTIF CONSERVATION	2011	2012	2013	2014	2015	Totaux Actions
1,1. La participation des populations locales et particulièrement des femmes aux actions de conservation est nettement améliorée	7,225,930,699.51	9,683,438,229.87	12,976,733,358.10	17,390,063,802.75	23,304,348,692.25	68,746,684,825.97
1,2. L'adhésion des populations bénéficiaires aux objectifs de la conservation est obtenue	402,847,651.44	539,854,381.52	723,456,503.25	969,500,906.19	1,299,223,937.97	4,235,494,500.37
1,3. La capacité organisationnelle et le taux d'alphabétisation des populations sont améliorés	720,888,264.20	966,059,220.23	1,294,611,749.62	1,734,903,561.96	2,324,936,700.29	7,579,337,418.30
1,4. La prospection et la collecte des variétés d'espèces agricoles, forestières et herbacées rares et menacées sont intensifiées en vue de la conservation	1,137,544,019.90	1,524,417,782.08	2,042,865,624.26	2,737,635,317.46	3,668,693,154.55	11,960,008,760.25
1, 5. L'adaptation des systèmes de productions agro-sylvo-pastorales, fauniques et halieutiques aux CC est développée	1,008,316,382.09	1,351,240,388.02	1,810,791,353.42	2,426,633,598.79	3,251,921,107.14	10,601,324,038.46
1,6 La création et la gestion des zones de conservation dans le processus de décentralisation sont développées	10,995,038.48	14,734,403.13	19,745,509.41	26,460,871.08	35,460,097.98	115,600,587.08
1, 7. Les aires classées et les espaces de conservation sont immatriculés et bornés au nom de l'Etat, des collectivités territoriales et des privées	7,225,930,699.51	9,683,438,229.87	12,976,733,358.10	17,390,063,802.75	23,304,348,692.25	75,972,615,525.48
1,8. Les écosystèmes, les habitats et les espèces fragiles ou menacés ou	366,906,128.22	491,689,302.95	658,910,691.42	883,003,345.14	1,183,308,933.48	3,857,609,403.22

ACTIONS DE L'OBJECTIF CONSERVATION	2011	2012	2013	2014	2015	Totaux Actions
présentant un intérêt national ou international sont protégés						
1,9. Les espèces animales sauvages et les races d'animaux domestiques, vulnérables ou menacées d'extinction sont réhabilitées	2,264,762,403.21	3,034,998,223.59	4,067,187,888.74	5,450,420,759.31	7,304,085,099.12	23,811,454,948.98
1,10. Le processus d'aménagement et la gestion du territoire, ainsi que la planification sont renforcés	1,354,833,106.58	1,815,605,939.90	2,433,085,605.15	3,260,567,412.73	4,369,472,175.76	14,244,561,564.11
1,11 : Le niveau de vie des populations est amélioré	3,126,130,277.55	4,189,313,556.97	5,614,080,834.91	7,523,405,252.98	10,082,082,582.17	32,867,779,049.58
1,12 : La mise en œuvre du cadre de prévention et de gestion des risques biotechnologiques est renforcée	1,783,639,618.00	2,390,247,676.52	3,203,160,491.32	4,292,541,410.64	5,752,416,031.61	18,752,984,573.09
1,13. Les capacités d'intégrer les objectifs de CDB, de la CLCD ainsi que de la CCC et autres conventions, traités et accords dans les programmes d'activités ou de développement sont renforcées chez tous les acteurs	648,606,290.06	869,194,461.79	1,164,803,709.11	1,560,948,372.76	2,091,820,109.57	6,819,372,943.29
1,14, La coopération sous-régionale et internationale pour la gestion des écosystèmes partagés est développée	72,365,164.59	96,976,241.61	129,957,438.62	174,155,396.96	233,384,888.26	760,839,130.04
TOTAUX ANNEES	27,349,695,743.33	36,651,208,038.06	49,116,124,115.44	65,820,303,811.50	88,205,502,202.40	287,551,597,967.72

BUDGET PAR ANNEE DES ACTIONS DE L'OBJECTIF D'UTILISATION DURABLE (en Francs CFA)

ACTIONS DE L'OBJECTIF D'UTILISATION DURABLE	2011	2012	2013	2014	2015	Totaux Actions
2.1 Une plus grande participation des populations dans la gestion des ressources biologiques est promue	96,758,653.50	129,665,849.75	173,764,639.99	232,861,236.54	312,056,327.96	945,106,707.74
2.2 Les ressources biologiques sont mieux valorisées	137,310,759.68	184,009,550.46	246,590,396.41	330,454,715.25	442,840,923.33	1,341,206,345.13
2.3 L'éducation environnementale et les pratiques éco-citoyennes sont renforcées	16,859,059.81	22,592,752.55	30,276,449.20	40,573,337.59	54,372,152.83	164,673,751.98
2.4 Les pratiques de l'agroforesterie et de l'agro-sylvo-pastoralisme sont renforcées	1,480,680,520.64	1,984,253,510.87	2,659,089,479.81	3,563,434,219.92	4,775,342,663.77	14,462,800,395.00
2.5 Les activités anthropiques destructrices des ressources biologiques sont réduites	16,365,467.74	21,931,291.97	29,390,028.77	39,385,449.43	52,780,269.08	159,852,506.99
2.6 Les ressources biologiques fauniques, halieutiques et floristiques sont mieux connues	106,692,597.55	142,978,284.87	191,604,576.25	256,768,457.36	344,094,290.36	1,042,138,206.39
2.7 Les zones humides sont mieux gérées et protégés contre l'ensablement /envasement, les pollutions et les plantes envahissantes	639,341,140.84	856,778,275.72	1,148,164,832.27	1,538,650,686.44	2,061,939,077.35	6,244,874,012.61
2.8 Les systèmes de production agricole durables sont promus	438,172,654.27	587,193,263.83	786,895,133.06	1,054,514,737.44	1,413,150,602.62	4,279,926,391.21
2.9 La productivité des espèces et des races a augmenté	84,702,520.59	113,509,478.60	152,113,557.44	203,846,715.20	273,174,094.40	827,346,366.22

ACTIONS DE L'OBJECTIF D'UTILISATION DURABLE	2011	2012	2013	2014	2015	Totaux Actions
2.10 La gestion durable de la faune et des aires protégées est développée	203,204,605.11	272,313,605.46	364,926,275.56	489,036,111.03	655,355,160.50	1,984,835,757.66
2.11 Les capacités organisationnelles et opérationnelles des communautés à la base sont renforcées	96,758,653.50	129,665,849.75	173,764,639.99	232,861,236.54	312,056,327.96	945,106,707.74
2.12 Les technologies d'économie d'énergie, la diversification des énergies et les sources d'énergie sont promues	1,803,574,418.41	2,416,962,215.66	3,238,960,528.76	4,340,516,884.75	5,816,707,755.31	17,616,721,802.89
2.13 Les bonnes pratiques d'adaptation des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et de la faunique à la variabilité et aux changements climatiques sont promues	6,700,478,203.13	8,979,281,630.11	12,033,096,168.46	16,125,499,718.57	21,609,711,875.75	65,448,067,596.01
2.14. Les revenus provenant de la valorisation des ressources biologiques sont augmentés	94,796,610.09	127,036,523.93	170,241,091.92	228,139,345.14	305,728,541.87	925,942,112.95
2.15 Les pratiques d'utilisation durable des ressources biologiques sont promues	168,590,598.06	225,927,525.51	302,764,492.03	405,733,375.91	543,721,528.31	1,646,737,519.82
TOTAUX ANNEES	12,084,286,462.92	16,194,099,609.03	21,701,642,289.90	29,082,276,227.10	38,973,031,591.39	118,035,336,180.34

BUDGET PAR ANNEE DES ACTIONS DE L'OBJECTIF D'ACCES AUX RESSOURCES ET DE PARTAGE DES AVANTAGES QUI EN DECOULENT (en Francs CFA)

ACTIONS DE L'OBJECTIF D'ACCES ET DE PARTAGE DES AVANTAGES	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAUX DES ACTIONS
3.1. Le niveau de la connaissance sur les potentialités en ressources biologiques et génétiques est amélioré	44,349,954.65	59,433,180.89	79,646,146.62	106,733,453.87	143,033,036.25	433,195,772.28
3.2. Les capacités opérationnelles des populations locales sont renforcées	1,121,331,061.74	1,502,690,867.54	2,013,749,480.80	2,698,616,900.53	3,616,404,744.11	10,952,793,054.72
3.3. La contribution de l'expertise locale et nationale dans la définition de la problématique de partage des avantages est accrue	65,970,232.22	88,406,420.60	118,473,058.86	158,765,229.70	212,760,592.21	644,375,533.59
3.4. La coopération régionale et internationale est renforcée	463,990,634.02	621,791,825.94	833,260,515.32	1,116,648,784.08	1,496,416,167.66	4,532,107,927.02
3.5. Un cadre national pour l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages tirés de leur utilisation est mis en place et fonctionne	1,854,985,202.72	2,485,857,583.58	3,331,286,910.98	4,464,243,067.07	5,982,512,672.87	18,118,885,437.22
3.6. Les capacités en matière d'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages qui en découlent sont développées	301,521,519.14	404,067,673.35	541,489,327.58	725,647,487.34	972,437,034.41	2,945,163,041.82

ACTIONS DE L'OBJECTIF D'ACCES ET DE PARTAGE DES AVANTAGES	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAUX DES ACTIONS
3.7 Le protocole sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages tirés de leur utilisation est ratifié et mis en œuvre conformément aux dispositions dudit protocole et aux mesures nationales	304,201,710.42	407,659,386.01	546,302,566.05	732,097,687.22	981,080,919.16	2,971,342,268.86
TOTAUX ANNEES	4,156,350,314.91	5,569,906,937.92	7,464,208,006.19	10,002,752,609.82	13,404,645,166.66	40,597,863,035.50